

FRÉDÉRIC PASSY

POUR LA PAIX

NOTES ET DOCUMENTS

Préface par Benoît Malbranque



INSTITUT COPPET

INSTITUT COPPET
www.institutcoppet.org

Président. Mathieu LAINE. *Responsable éditions.* Benoît MALBRANQUE

L'Institut Coppet est une association loi 1901 dont la mission est de participer, par un travail pédagogique, éducatif, culturel et intellectuel, à la renaissance et à la réhabilitation de la tradition libérale française, et à la promotion des valeurs de liberté, de propriété, de responsabilité et de libre marché.

En quelques chiffres : 16^e année d'activité. — 270 livres parus [vendus à prix coûtant, et gratuits en numérique] — Plus de 3 000 textes disponibles en ligne. — 150 vidéos.

Réalisations notables : Œuvres complètes de G. de Molinari (24 volumes). — Petits classiques du libre-échange (6 livres). — Outils bibliographiques et archives inédites en ligne. — Documentaires vidéo dans les demeures historiques des auteurs libéraux français. — Écrits de Ludwig von Mises (17 titres).

FRÉDÉRIC PASSY

POUR LA PAIX

— NOTES ET DOCUMENTS —

(1909)

Préface par Benoît Malbranche

Institut Coppet

2026

PRÉFACE

L'appropriation permanente ou régulière des ressources économiques du monde, dont dépend la vie même des êtres humains, n'est possible que par la concurrence, parce que toutes ces ressources, par nature, sont finies. Deux formes de concurrence toutefois se distinguent : la première, par la contrainte et la violence ; la seconde, par le contrat et l'échange. Tout le mouvement de l'histoire, depuis que le monde est monde, paraît avoir eu un but : substituer l'échange à la violence ; et nous appelons progrès cette évolution. C'est peu dire qu'il faut juger sévèrement les efforts des partisans de l'autorité en matières économiques, qui, tout en se présentant comme des progressistes, nous proposent en vérité de reculer.

La contrainte, sous la forme de la guerre, a longtemps été le moyen habituel de s'approprier des ressources, matérielles et mêmes humaines, et de délimiter les territoires de chasse, de culture ou de « souveraineté ». À mesure que le commerce s'est proposé la même fin, et l'a remplie, il a été possible d'abandonner cette voie, et la guerre a perdu sa raison d'être et la plus grande partie de son prestige. Elle est devenue, au fil des siècles, une anomalie, en plus d'une barbarie.

Si la guerre demeure malgré tout un usage du monde moderne, c'est par suite de l'infériorité de nos conceptions économiques et politiques, plus encore que morales. Nul n'est besoin des poètes, des philosophes ou des hommes d'église, pour se

convaincre des malheurs de la guerre. Mais l'erreur économique et politique que contient la guerre n'est pas aussi bien aperçue. Et pourtant elle devrait impressionner : car combien sont rares les cas où la guerre apparaît utile aux populations qui la font et en paient les frais. Partout, ce sont des démêlés entre deux classes gouvernantes rivales, qui se disputent la possession exclusive d'une certaine clientèle politique. C'est là toute l'histoire des derniers siècles : les peuples passent d'une domination obligatoire à une autre, par suite des guerres heureuses ou malheureuses de leurs gouvernements ; parfois même ceux-ci les achètent et les vendent, comme un vil troupeau. ¹

Le grand projet du libéralisme a été, historiquement, de remplacer la concurrence par la guerre par la concurrence par le contrat et l'échange. Pour cela, il fallait décrier la fausse gloire militaire et établir le compte des conflits armés par droit et avoir : c'est-à-dire qu'il fallait *faire la guerre à la guerre*. En même temps, il convenait d'instaurer, par étapes successives, la sécurité et l'État de droit à l'échelle du monde.

Dans l'histoire des idées, un homme domine et se présente aux regards admiratifs de la postérité : Frédéric Passy (1822-1912), économiste et pacifiste, justement récompensé en 1901 par le premier Prix Nobel de la paix de l'histoire, conjointement avec Henri Dunant, le fondateur de la Croix Rouge. Sans cesse sur la brèche pour défendre l'idée émi-

¹ Voir les cas de la Louisiane, de l'Alaska, etc.

nemment libérale de la paix et les initiatives morales mais aussi et surtout économiques et juridiques pour la garantir, son parcours aura été, de 1860 à sa mort en 1912, le parcours même du pacifisme européen voire même mondial.

L'ayant senti, et sur la demande pressante de ses amis, il a raconté dans un livre complet, *Pour la paix. Notes et documents* (1909), cette grande et belle aventure. Ce n'est pas la biographie d'un homme, c'est celle, pourrait-on dire, d'un mouvement, d'une espérance, qu'on lira dans les pages qui suivent. Selon qu'on les jugera en historien ou en philosophe, les réalisations paraîtront infimes ou remarquables : car qu'est-ce que la Société des Nations, l'Organisation des Nations Unies, le Tribunal pénal international, et tant d'autres juridictions et institutions nées ou encore à naître, sinon la concrétisation des principes de Frédéric Passy et de ses amis, sur les bases mêmes qu'ils avaient posées ?

Qu'on ne cède pas cependant au plaisir, peut-être légitime, de constater les immenses progrès de l'idée de la paix depuis les premières sociétés pacifistes du XIX^e siècle que Passy rappelle à notre souvenir. Car tant reste à faire. Et aussi longtemps que cette formule simple : *la guerre remplacée par le droit*, ne sera pas une réalisation achevée, solidement enracinée dans l'opinion, il y aura lieu de continuer le juste combat de *la guerre à la guerre*. Puisse ce livre nous rappeler à ce devoir.

Benoît Malbranque
Institut Coppet

POUR LA PAIX

PRÉFACE

On m'a souvent pressé d'écrire mes mémoires ; je m'y suis toujours refusé. Je ne crois pas que ma vie, bien qu'elle ait été, à certaines époques, contre mes goûts, une vie publique, ait eu une importance suffisante pour mériter d'être racontée tout au long aux générations présentes et futures. Je n'aime pas beaucoup, je l'avoue, ces monuments plus ou moins littéraires que, sous le nom de biographies ou de confessions, l'on s'élève à soi-même de son vivant, non plus que ceux que la vanité des descendants ou l'importunité des artistes en quête de travail et de réputation dressent, offrande promise à l'oubli, à des noms bientôt inconnus des passants.

Je n'ai guère, d'ailleurs, occupé d'agir comme je l'ai presque toujours été, trouvé le temps de me regarder vivre, et, sauf pour un petit nombre de faits, qui sont, pour moi ou pour d'autres, des dates exceptionnelles, je n'ai plus de ma longue, et peut-être trop longue existence, qu'un souvenir quelque peu effacé.

Au premier rang, parmi ces faits plus notables, et qui me sont restés, par des circonstances accidentelles parfois, particulièrement présents, figure la croisade entreprise, dans la seconde moitié du siècle dernier, et poursuivie pendant les premières années de celui-ci, pour arracher le monde au perpétuel

cauchemar de la guerre et préparer à nos descendants, en essayant d'en connaître nous-mêmes les prémices, une ère de paix, de justice et de sécurité progressives.

Sur ce chapitre, je le dis franchement, je ne me sens pas le droit d'être aussi réservé ; et, quoique je ne puisse en parler sans me mettre beaucoup plus que je ne le voudrais en scène, ayant été presque constamment, depuis quarante ans, à la peine sinon à l'honneur, je n'hésite pas à parler. Rien n'est moins connu, en effet, et, ce qui est pire, plus mal connu, malgré tout ce qui s'en est dit, ou à cause de ce qui s'en est dit, que le travail de ce que l'on appelle vaguement, confondant au hasard les dates, les personnes et les œuvres, LA LIGUE DE LA PAIX. De là, au grand préjudice de quelques-uns, ce qui n'est pas indifférent, au grand dommage de l'humanité, ce qui est grave, des confusions, des erreurs, des fautes, parfois de la plus fâcheuse conséquence. Renseigné, je ne dirai pas mieux, mais peut-être aussi bien que personne ; sûr encore (pour combien de temps ?) de l'exactitude de certains souvenirs, et en possession de documents qui ne permettent ni la contradiction ni le doute, j'ai pensé qu'il était temps de céder aux instances de mes collaborateurs, et de faire, sur la partie de notre histoire contemporaine sur laquelle je le puis faire, un peu de tardive et honnête lumière.

Je souhaite qu'en faisant mieux comprendre la valeur de l'œuvre entreprise, et enfin sérieusement avancée, ce travail, tout imparfait qu'il soit, contribue à encourager et à soutenir ceux qui la poursui-

vent. Et je voudrais qu'en montrant ce qu'il a fallu d'énergie, de persévérance et de dévouement pour obtenir ce qui dès à présent est obtenu, il inspirât, pour les ouvriers disparus de la première heure, un peu de gratitude, en même temps que le désir de les suivre et de les imiter.

FRÉDÉRIC PASSY

I

PÉRIODE PRÉPARATOIRE

Dans mon enfance et dans ma jeunesse, j'aurais été facilement entraîné vers le militarisme. Entendant toujours parler de Napoléon et de ses campagnes, auxquelles avaient plus ou moins pris part mon père, mes oncles, leurs cousins de Tarlé et de Boissière, et surtout mon grand-oncle le comte d'Aure, ordonnateur en chef de l'armée d'Égypte, de celle de Saint-Domingue et, en dernier lieu, de toutes les forces de l'Empire, je ne pouvais échapper à l'influence du prestige napoléonien, et j'aurais volontiers rêvé comme d'autres des triomphes sur les champs de bataille et des épaulettes de général. De bonne heure cependant j'avais aperçu le revers de la médaille ; et chez mon grand-oncle lui-même, où je voyais, le soir, les vieux survivants de l'Égypte et de Saint-Domingue (peu de ces derniers, et pour cause, la fièvre jaune les ayant à peu près tous fauchés) je commençais à comprendre ce qu'il y a de terrible et de ruineux dans les plus belles épopées militaires, à plus forte raison dans les défaites. Eux-mêmes, je dois le dire, n'étaient pas toujours tendres pour leur ancien empereur. Sans être aussi durs que Kléber, dont le carnet, que j'ai eu entre les mains, contient sur son chef des appréciations si sévères, ils blâmaient hautement sa mauvaise foi et sa cruauté à l'égard de Toussaint Louverture, dont mon grand-oncle avait chez lui le portrait. Et je

leur ai entendu dire : « Tu sais bien, d'Aure, pourquoi il nous avait envoyés là-bas. Nous étions trop libéraux pour lui. »

Plus tard, mes réflexions sur la résistance des Arabes, à la conquête de l'Algérie, m'amènèrent à me demander qui avait tort ou raison, de ces races soi-disant inférieures, qui ont la faiblesse de vouloir vivre à leur guise sur leur territoire, ou de nous, qui leur voulions apporter la civilisation avec la servitude. Ces doutes s'accrochèrent lorsque, sous la direction de mon oncle Hippolyte, qui avait été un rude soldat, mais qui était un esprit éclairé, j'en vins à faire le compte de « Doit » et « Avoir » de la guerre, et à calculer tout ce qu'elle fait de tort matériel et moral à l'humanité. Déjà, dans le premier travail que j'ai publié, mon étude sur *Les défauts de l'instruction secondaire en France, et les moyens d'y remédier*, écrit en 1844, et imprimé en 1846, je demandais si les progrès des relations commerciales et le mélange, déjà commencé, des langues ne finiraient pas par enchaîner la guerre elle-même.

Peu à peu mes idées s'éclaircissaient et mes convictions se formaient. Je lisais Bastiat et Laboulaye. Je suivais, dans les discours d'O'Connell, les péripéties de l'agitation irlandaise pour la liberté ; et je notais, dans l'un des plus beaux discours du grand tribun, cette protestation en faveur de l'inviolabilité de la vie humaine : « Il n'y a pas une réforme, si importante qu'elle soit, qui mérite d'être achetée au prix d'une goutte de sang innocent. » Je m'intéressais aux travaux de la Commission anti-esclavagiste, et je dépouillais avec horreur les cahiers des défen-

seurs de l'esclavage, osant, magistrats ou pasteurs, soutenir, au nom du droit et de la religion, la doctrine de l'éternelle servitude des races inférieures. J'apprenais à connaître Cobden et les libre-échangistes anglais ; et quelques échos des premiers Congrès de la Paix venaient jusqu'à moi, en même temps que l'on commençait à parler du « savant forgeron américain », Elihu Burritt, de sa théorie des *trois huit*, dont je fus dès lors partisan, comme règle de conduite particulière tout au moins, comme idéal à poursuivre, et de ses *Feuilles d'olivier*, de temps à autre apportées d'au-delà de l'Océan sur nos côtes européennes. Mes vues se précisaient, mes doctrines s'affermisssaient, et la liberté individuelle, le caractère sacré de la vie humaine, l'inviolabilité de la conscience, le respect du travail, de la propriété et de l'échange, devenaient pour moi des dogmes. Je devais bientôt commencer à m'en faire, timidement d'abord, puis plus hardiment, le défenseur.

Je ne sais comment, cependant, le fameux Congrès de la Paix de 1849, présidé, à Paris, par Victor Hugo, m'échappa, et comment je manquai l'occasion d'entendre, dans la salle Sainte-Cécile, les belles déclarations du poète, ainsi que d'assister à la scène émouvante dans laquelle Cobden, le jour anniversaire de la Saint-Barthélemy, jeta dans les bras l'un de l'autre le curé Deguerry et le pasteur Coquerel, maudissant ensemble les crimes des guerres civiles, des guerres religieuses et des guerres nationales.

Pourquoi, en déplorant la mort lamentable qu'il devait trouver dans nos guerres civiles, suis-je ré-

duit à reconnaître que le premier, ce prêtre distingué, l'une des plus belles figures du clergé de Paris, ne fut pas toujours à l'abri de toute défaillance ? Lorsque, huit ans plus tard, en 1867, fut fondée la Ligue de la Paix, il fut naturellement un des premiers sur lesquels, en songeant à cette manifestation, nous crûmes pouvoir compter. « Je bénis votre sainte entreprise », me répondit-il ; « et je prie Dieu de la bénir. Mais l'acte que vous rappelez m'a attiré de si cruels reproches et tant de désagréments, que, vieux comme je suis maintenant et affaibli par l'âge, je ne me sens pas le courage de m'y exposer de nouveau. »

Ce n'est que plus tard, à vrai dire, que je commençai à prendre, bien modestement, rang dans la milice pacifique. L'année 1856 marque, à cet égard, pour moi, une date importante. Des inondations terribles avaient désolé la France, et l'émotion produite par ces désastres avait été universelle. Je comparais la vivacité de cette émotion à l'indifférence avec laquelle, la plupart du temps, nous assistons aux luttes civiles et nationales, et, opposant les uns aux autres, les maux naturels, que nous sommes unanimes à maudire, et les maux artificiels, qu'il dépendrait de nous de nous épargner, et que souvent nous glorifions, en nous les infligeant à plaisir, je concluais que la majeure partie des misères de l'humanité provient de notre faute, si bien qu'il ne tiendrait qu'à nous de les faire disparaître.

Je n'ai cessé, depuis, de revenir sur cette idée, sous toutes les formes et à toutes les occasions.

Récemment encore, en 1907, j'y insistais devant l'Académie des sciences morales, en démontrant que le fléau, prétendu incurable, de la misère, n'est que le résultat de nos vices et de nos erreurs, et qu'il suffirait (chose bien difficile, il est vrai) pour le détruire, de nous corriger des uns et de nous débarasser des autres. ¹

Quoi qu'il en soit, le sentiment du besoin et du devoir de lutter par tous les moyens contre le mal me tourmentait de plus en plus, et de plus en plus je cherchais à l'exprimer et à le faire partager. En 1859, à propos de la guerre d'Italie, bien que je fusse partisan de l'indépendance de la Péninsule, et que j'eusse même composé en son honneur une pièce de vers, je montrais avec quelle facilité, diplomates dans les Congrès, souverains dans les expéditions militaires, conspirateurs et révolutionnaires dans les remaniements politiques et sociaux, nous disposons sans scrupule du sort des autres et nous nous croyons investis d'une infaillibilité qui nous donne autorité sur nos semblables. En même temps, avec mes amis de Molinari et Clavel, tout dévoués à la même pensée, je rêvais de fonder, dans un pays neutre, en Belgique ou en Suisse, un journal, baptisé provisoirement *L'Européen*, qui aurait été international et entièrement consacré à la propagande pacifique, tant par des articles de fond que par des informations et renseignements exacts de nature à calmer plutôt qu'à exciter les passions.

¹ Voir le compte rendu de la séance du 18 mai 1907 de l'Académie des sciences morales et politiques.

L'une des causes principales des guerres et des animosités internationales, en effet, comme n'a cessé de le proclamer, entre autres, mon ami Hodgson Pratt, c'est tantôt l'absence ou l'insuffisance des informations, et tantôt, plus souvent, hélas ! leur inexactitude et leur caractère mensonger. On devait plus tard, à propos de la guerre de 1870, et depuis, en faire cruellement l'épreuve.

Ce projet de journal ne put alors aboutir. Il m'avait du moins affermi dans ma haine de la guerre, et mis, par correspondance, en rapport avec quelques-uns des grands libéraux de l'époque, Richard Cobden et John Bright notamment. Ces deux agitateurs éprouvés nous firent observer, avec beaucoup de bon sens, que, pour fonder un journal consacré à une cause déterminée, il fallait une somme considérable, et que ce journal, ayant un drapeau et un mot d'ordre, risquait de ne se faire lire que des gens convaincus ou désireux de l'être, tandis que c'est aux indifférents ou aux hostiles qu'il faut tenter de s'adresser. C'est pourquoi, disaient-ils, il vaut mieux consacrer le peu de ressources dont on dispose à faire passer, dans les journaux ou revues existants des nuances les plus diverses, de courtes notes, d'apparence moins accusée, qui puissent attirer l'attention sans être suspectes et peu à peu modifier l'opinion.

La guerre de la Sécession, qui survint bientôt, et la malheureuse expédition du Mexique, qui commença la décadence de la fortune de l'Empire, n'étaient pas de nature à me réconcilier avec la guerre, et me fournirent bien des occasions de le

dire. En même temps les cours libres d'économie politique que je fus enfin, après de longs pourparlers, autorisé à entreprendre, en 1860, et que je poursuivis jusqu'à la fin de l'Empire, me permirent de discuter directement et doctrinalement la question de la guerre et celle de la liberté commerciale. Je pus, entre autres, en 1863, à Bordeaux, consacrer une séance entière à la guerre, et demander ouvertement pourquoi le gouvernement français, au lieu de perdre son temps en vaines démarches et en propositions inutiles de Congrès, ne prenait pas l'initiative de l'allègement des charges militaires en renvoyant 25 000 hommes dans leurs foyers, et en rendant 25 millions aux contribuables, ce qui aurait forcément entraîné les autres puissances à en faire autant, sous peine de soulèvements populaires et de révolutions.

II

1867-1870

FONDATION DE LA « LIGUE INTERNATIONALE ET PERMANENTE DE LA PAIX »

Mais ce n'est qu'en 1867, à vrai dire, que je me trouvai, en quelque sorte à l'improviste, consacré apôtre de la paix. On se souvient qu'à cette époque, et tandis qu'à Paris l'on se préparait à recevoir, au milieu des splendeurs de l'Exposition universelle, les représentants de tous les pays et leurs gouvernements, la guerre, à propos du minuscule État ou Duché de Luxembourg et des quelques pierres qui en constituaient les fortifications, fut sur le point d'éclater entre la France et l'Allemagne. De part et d'autre, si minime que fût l'enjeu apparent, la tension était telle que personne, pour ainsi dire, n'osait plus espérer que la conflagration pût être évitée, et que d'un instant à l'autre on attendait la nouvelle de l'explosion. C'est alors que, sans s'être donné le mot, par une de ces ententes mystérieuses qui feraient croire à des inspirations occultes, trois hommes, M. Gustave d'Eichthal, le pasteur Martin-Paschoud et moi, ne pouvant se résigner à subir sans protester cet égorgement stupide, adressèrent, le même jour, à l'Alsacien Nefftzer, rédacteur en chef du journal *Le Temps*, trois lettres par lesquelles ils le conjuraient, au nom de sa nationalité même, de se jeter résolument entre la France et l'Alle-

magne, afin d'épargner au monde la honte et le malheur qui le menaçaient. Nefftzer, qui depuis quelques jours était pressé par des amis de prendre plus hautement parti, hésitait à le faire, disant que ce serait peine perdue. Il se décida enfin, et, hausant ses fortes épaules : « Que l'on insère », dit-il ; « on verra s'il y a encore une opinion publique en Europe ». Voici — je l'ai retrouvé dans un numéro du *Temps* du 26 avril — ce que j'avais écrit :

« Monsieur,

Je ne viens pas vous demander la parole, et si j'étais préoccupé de moi-même, je ne vous adresserais pas ces lignes. Mais nous sommes dans un temps où les préoccupations personnelles ne sont pas de saison ; et, pour ma part, j'ai l'habitude de ne rien leur accorder.

Ce que je veux vous demander, certain d'être en cela l'écho non seulement de la plupart de vos lecteurs, mais de l'immense majorité de nos concitoyens, et j'ajoute d'un nombre considérable d'étrangers, c'est d'user, plus énergiquement encore que vous ne le faites, de la publicité et de l'influence de votre journal en faveur de la paix ; c'est d'en faire, à défaut d'autres qui avaient paru se donner cette mission, et qui l'ont abandonnée, l'organe déclaré des adversaires de la guerre.

Il y a quelque temps, un homme de bien, M. Jean Macé, a fait, par l'intermédiaire de la presse, appel à la France entière pour la formation d'une Ligue de l'Enseignement ; et des milliers de souscripteurs ont aussitôt répondu à cet appel. Ce ne

sont pas des milliers, ce sont des centaines de mille, ce sont des millions d'adhésions, et d'adhésions bien autrement ardentes et profondes, qui n'attendent qu'un signal pour se grouper en Ligue de la Paix.

L'Europe entière, vainement travaillée par les ambitions et les soi-disant habiletés qui la poussent à se déchirer, répudie manifestement les cupidités et les haines surannées qu'on lui prête, et se refuse à des sacrifices dont l'absurdité égalerait l'horreur. Qu'un cri s'élève, assez fort pour être entendu de toutes les nations, et toutes les nations le répéteront d'une même voix : de la voix des politiques prévoyants, qui savent qu'on ne joue pas avec le feu ; de la voix des économistes et des industriels, qui ont fait le compte des désastres de cette destruction volontaire que l'on persiste à glorifier ; de la voix des philosophes et des chrétiens, aux yeux desquels la vie humaine est sacrée, et toute grandeur maudite quand elle est achetée au prix du sang innocent ; de la voix des mères, enfin, qui depuis tant de siècles protestent contre les fureurs de la guerre, et qui se lassent d'en appeler silencieusement au ciel contre les ravisseurs de leurs fils.

« Ce cri, qui demain peut-être retentira d'un bout à l'autre du monde civilisé, je ne suis pas, je le sais, de ceux qui peuvent le pousser utilement. Il y faut le porte-voix de la presse ; et si j'essayais de le demander un instant à ceux qui le tiennent, j'y perdrais, selon toute apparence, mon temps et ma peine, sans obtenir même, qui sait ? la courtoisie d'un refus.

Pour vous, Monsieur, vous n'avez qu'à vouloir pour que vos paroles fassent le tour de l'Europe ; et si l'exercice de ce pouvoir n'est pas sans risques, il n'est pas sans grandeur.

Veillez donc. Et puisque, par une bonne fortune spéciale, votre journal paraît plus qu'aucun autre sympathique à l'Allemagne, en même temps que fidèle à la France, jetez-vous, plus qu'aucun autre, entre les folles passions qui poussent l'une contre l'autre l'Allemagne et la France, et méritez, en y inscrivant le premier votre nom, l'honneur d'ouvrir la *liste internationale des amis de la justice, de la modération et du respect mutuel*.

Agréez, Monsieur, mes civilités très distinguées.

FRÉDÉRIC PASSY »

Les deux autres lettres, qui furent également insérées, n'étaient pas moins énergiques.

Il y avait une opinion. Ce fut comme si nous avions mis le feu à une traînée de poudre. La presse, non seulement en France, mais dans toute l'Europe, reproduisit nos lettres, presque toujours avec une chaude adhésion, et, de toutes parts, des deux côtés du Rhin surtout, les sentiments des populations se manifestèrent de la façon la moins équivoque. Des adresses des ouvriers allemands étaient envoyées aux ouvriers français, protestant de leur désir de voir toute idée de guerre écartée ; et le bon Jean Macé, que je ne connaissais encore que par ses premiers livres et par sa Ligue de l'Enseignement, que j'avais été des premiers à approuver, m'écrivait, en me faisant parvenir des

listes de signatures au bas de pétitions ou de déclarations contre la guerre : « Voici de l'eau pour votre moulin ». Ce n'est que dix-huit mois plus tard, en novembre ou décembre 1868, chez Jean Dollfus, qui m'avait appelé en Alsace, que je rencontrai cet excellent homme, si mal compris par beaucoup et si injustement persécuté, lui et son œuvre, par un fanatisme maladroit et parfois malhonnête. Jean Macé n'était pas, assurément, un catholique selon la formule de Louis Veuillot, ce grand impie qui a été le plus redoutable ennemi de l'Église ; mais c'était une âme tendre et profondément religieuse, et, dans sa *Philosophie de poche*, comme dans ses *Soirées de ma tante Rosy*, il a fermement affirmé ses croyances spiritualistes et sa foi en une intelligence directrice, « sans laquelle ce monde ne se comprendrait pas. » Il n'avait jamais songé à entrer en campagne contre l'Église. Il avait, comme il me le disait plus tard avec douleur, songé uniquement à entreprendre une campagne contre l'ignorance. Et dans cette campagne il avait eu, dans sa naïveté, la faiblesse de penser que toutes les bonnes volontés, heureuses de se rencontrer sur un terrain neutre et fécond, s'empresseraient de venir à lui. Naïveté que nous eûmes, nous aussi, en nous figurant que les hommes de toutes les opinions pourraient se trouver d'accord pour combattre ensemble le fléau qu'ils maudissaient chacun de leur côté.

« Ce n'est pas ma faute », me disait-il vingt ans plus tard, en me dissuadant d'accepter la vice-présidence de sa Ligue, « si, en refusant de faire du bien avec moi et en forçant à m'abandonner les

catholiques réellement chrétiens qui m'avaient mieux compris, les intolérants ont donné à cette Ligue un caractère qui leur est devenu peu bienveillant. Mais peut-être, avec le temps, les malentendus se dissiperont-ils. Vous êtes, par nature, un homme de conciliation et de bonne entente. Ne venez pas vous compromettre avec nous actuellement ; réservez-vous pour l'heure où l'on aura besoin d'un trait d'union. »

Mais je reviens. Sous l'influence de ce mouvement d'opinion que, sans y avoir jamais prétendu (je n'avais songé qu'à pousser un cri de douleur), j'avais contribué à provoquer, des faits inattendus et considérables se produisaient. Le gouvernement anglais, présidé alors, si je ne me trompe, par le grand Gladstone, invoquant une clause de la Conférence de Paris, en 1856, le *vingt-troisième protocole*, qui interdisait aux puissances contractantes d'engager une guerre sans avoir eu d'abord recours aux bons offices d'une puissance amie, offrait les siens, et convoquait, à Londres, une conférence, à la suite de laquelle l'affaire était, pour le moment au moins, arrangée par la neutralisation du Duché de Luxembourg et la démolition de ses fortifications. Des hommes de cœur, en même temps, non de France seulement, comme Arlès Dufour, Michel Chevalier, le Père Charles Perraud, le Père Gratry, qui demandait à être « le premier grenadier du régiment de la Paix » ; Jean Dollfus, le grand Rabbin Isidor et vingt autres, mais de tous pays : Auguste Couvreur et Visschers de Belgique, Cantu d'Italie, les professeurs ou conseillers Altgeld, Warrentrap,

le célèbre Liebig et autres d'Allemagne ; des Danois comme Bajer, des Suédois comme Hedlund, des Américains comme Alfred Love et Charles Sumner ; l'anglais Henry Richard, l'ami de Cobden et de Gladstone, le secrétaire admirable de la Peace Society, de Londres, et l'un des auteurs de ce vingt-troisième protocole qui venait de sauver la situation ; tous me disaient : « Passy, vous venez d'empêcher une guerre (ils auraient dû dire : nous venons) ; cela ne suffit pas, il faut empêcher *la guerre* en rendant toutes les guerres impossibles. Pour cela il faut fonder la ligue des peuples, la ligue internationale et permanente de la paix. Vous en serez le secrétaire général. »

Et, en effet, la LIGUE INTERNATIONALE ET PERMANENTE DE LA PAIX fut fondée ; et aussitôt, comme le montrent les noms que je viens de citer, elle devint une puissance morale.

Grâce à son président, Jean Dollfus, qui lui avait fait ouvrir un bureau dans le pavillon de l'Alsace, à l'Exposition, les inscriptions et les souscriptions, centralisées dans sa maison de la rue Saint-Fiacre, formèrent un premier fonds commun, et la propagande par la parole et par la plume, malgré la mauvaise volonté du ministre de l'Intérieur, M. de Lavalette, qui refusa l'autorisation de tenir, à l'Exposition, un congrès de la paix, fut activement entreprise.

C'est le 21 mai 1867, à l'Amphithéâtre de l'École de Médecine, que, par une conférence publique sur la Guerre et la Paix, fut inaugurée cette

campagne. Il n'est peut-être pas sans intérêt de m'arrêter un instant sur cette soirée. ¹

On ne pouvait, alors, on s'en souvient, tenir une réunion, en France, et adresser la parole au public qu'avec une autorisation du gouvernement. J'avais dû la demander au ministre de l'Instruction publique, M. Duruy, dont j'avais eu déjà l'occasion d'apprécier le caractère libéral ; et ne recevant pas la réponse qui m'avait été promise, je retournai au ministère, où il me fut assuré que le jour même de ma démarche le ministre avait signé l'autorisation.

— Elle a été envoyée au recteur, à la Sorbonne, me dit-on. Allez la demander.

— N'avez-vous pas, monsieur, dis-je au secrétaire-directeur, reçu de M. le ministre une pièce qui m'autorise à faire mes conférences sur la Guerre et la Paix ?

— Oui, monsieur, me répond ce fonctionnaire. Elle est là, dans un carton.

— Très bien, monsieur, repris-je ; mais je pensais que c'était à moi qu'elle devait être notifiée. Savez-vous qu'en vous abstenant de me la faire connaître vous compromettez le gouvernement ? On commence à dire que l'autorisation a été refusée ; et je ne vois pas ce que vous pouvez y gagner.

De mauvais bruits, en effet, avaient été répandus. Les têtes étaient montées, et, pour comble de

¹ Cette conférence, imprimée d'abord à 10 000 exemplaires aux frais et par les soins de Jean Dollfus, a été réimprimée, en 1904, dans une collection de dix conférences dues aux personnalités les plus connues, sous le titre de : *La Paix et l'Enseignement pacifique*. (Un volume in-8, Félix Alcan, éditeur.)

malheur ou de maladresse, lorsque, le lendemain, ou le surlendemain, je me présentai, à huit heures du soir, à l'École de Médecine, les grilles étaient fermées, la salle non éclairée et la jeunesse, convaincue que l'on m'avait refusé la parole, était dans un état d'exaspération qui ne laissa pas que d'alarmer sérieusement quelques-uns de mes amis. Aussi lorsque je pus enfin pénétrer dans la salle, au milieu de la foule frémissante qui s'y pressait, au lieu de débiter, comme j'y avais songé, par un appel un peu vif au sentiment de l'auditoire, je commençai par lire avec le plus grand calme une demi-page de statistique, donnant le chiffre des morts, des blessés, des dépenses militaires et des autres détails du coût de la guerre. Après quoi, cette douche d'eau glacée ayant un peu calmé les esprits, je pus faire ma conférence. Je n'avais rien négligé, assurément, pour bien faire comprendre à cette jeunesse toute l'horreur et toute la stupidité de ce fléau volontaire qu'on lui avait trop appris à glorifier ; mais j'avais eu soin, comme je le devais, de ne traiter le sujet que d'une façon générale, et sans en prendre prétexte pour aucune allusion, juste ou non, aux événements contemporains et à la politique gouvernementale. Je me suis toujours (et c'est à cela sans doute que j'ai dû de conserver la pleine liberté de ma parole) interdit ces trop faciles moyens d'obtenir des applaudissements de circonstance. Quelques bonnes âmes cependant, comme il s'en rencontre toujours, ne manquèrent pas d'aller dire à l'empereur que son ministre de l'Instruction publique avait laissé faire, avec son autorisation, le

procès du premier et du second Empire. Et l'empereur, dans un premier mouvement, sur lequel je crois qu'il revint, fit, dit-on, au pauvre Duruy, une scène assez désagréable. Instruit de cet incident, je crus devoir à la fois rectifier les faits et exprimer à Duruy mon regret de lui avoir attiré, bien malgré moi, un désagrément qu'il ne méritait pas. « Je ne vous ai promis, M. le ministre, lui dis-je, qu'une seule chose : c'était de traiter mon sujet en philosophe et en économiste, et non en homme de parti. Je vous ai tenu parole ; et je plains les maladroits serviteurs de l'empire qui n'ont pas su ou pas voulu comprendre. Si vous aviez vu, M. le ministre, au moment où je quittais la salle, passant entre deux rangs de mes auditeurs, l'attitude silencieuse et la tristesse grave de ces mêmes jeunes gens qui, une heure auparavant, semblaient prêts à se laisser entraîner à des manifestations violentes, vous auriez souhaité, assurément, dans l'intérêt de la paix publique, qu'ils entendissent plus souvent un langage tel que celui qui venait de leur être adressé. »

La *Ligue internationale et permanente de la Paix* était à peine formée depuis quelques jours qu'une autre ligue, intitulée : *Ligue de la Paix et de la Liberté*, se créait, à Genève, sous la présidence d'un homme distingué, ancien professeur de philosophie, qui avait occupé dans l'administration de l'une de nos grandes compagnies de chemin de fer une situation considérable, M. Charles Lemonnier. Et nous recevions, Joseph Garnier, Henry Richard (venu tout exprès à Paris pour nous apporter ses encouragements et ses vœux), et moi, l'invitation d'aller con-

férer avec lui rue Tronchet, n° 2. La conférence fut sérieuse et longue. On nous proposait une fusion entre les deux œuvres naissantes. Nous ne crûmes pas devoir y consentir.

« Nous avons un idéal commun », dîmes-nous à Lemonnier, après nous être loyalement expliqués de part et d'autre ; « mais vous avez, en outre, des intentions et des visées que nous ne pouvons faire nôtres. Pour nous, en tant que société, nous n'avons qu'un but : la guerre à la guerre ; et, pour cette guerre, nous ouvrons nos rangs à tous ceux qui sont disposés à l'entreprendre, quelles que soient par ailleurs leurs idées, leurs croyances ou leurs aspirations politiques, sociales ou religieuses. Cette neutralité, qui n'est de notre part que du respect mutuel, est, d'ailleurs, la seule condition à laquelle nous puissions exercer, dans notre pays et sous le régime politique auquel il est actuellement soumis, l'influence que nous voulons exercer. Vous avez, vous, à côté de notre idéal commun, un autre programme : vous êtes une association politique et sociale. Nous ne la jugeons point, nous ne la discutons point ; nous vous en laissons la conduite et la responsabilité. »

Les Congrès, dits de la Paix, de Genève et de Berne, devaient bientôt, malgré la présence d'un certain nombre d'hommes des plus distingués, et dont on ne saurait assez reconnaître les services, justifier la réserve qu'à ce début de notre action nous croyions devoir honnêtement nous imposer. Et, malgré cette réserve, nous eûmes quelquefois à souffrir de la confusion, volontaire ou involontaire,

de nos sages efforts avec certaines intempérances des manifestations de la nouvelle ligue. J'ai conté ailleurs comment, en 1868, lorsque nous voulûmes, pour la première fois, tenir une assemblée générale à Paris, le chef du cabinet du ministre de l'Intérieur me reçut en m'opposant les déclamations de quelques énergumènes soi-disant pacifiques, et comment, lorsque je lui fis observer qu'en nous interdisant de rendre nos comptes à nos associés, à Paris, il nous obligeait à aller les rendre non point à Genève, ce qui le désobligerait, mais à Bruxelles, ce qui pourrait lui être également désagréable, il me dit sur le ton de la menace :

— Prenez garde, monsieur, vous allez casser les vitres ; et les éclats en retomberont sur vos têtes !

À quoi je répondis tranquillement, en tirant un papier de ma poche :

— J'avais prévu, monsieur, le bon accueil que vous voulez bien me faire. Veuillez jeter les yeux sur la circulaire que nous allons adresser à nos sociétaires, pour leur expliquer l'impossibilité de les rassembler à Paris ; et vous verrez si nous pouvons aller à Bruxelles sans casser les vitres et nous attirer vos foudres. Je porte cette pièce à l'impression en sortant.

— Je vais en parler au ministre, répondit immédiatement, en changeant de ton, le terrible chef de cabinet.

— Et vous pensez, monsieur, que M. le ministre voudra bien arranger l'affaire ?

— N'en doutez pas un instant, monsieur, je vous en supplie.

On me pardonnera peut-être d'avoir rappelé ce petit épisode, qui n'est pas tout à fait à l'honneur du ministère de l'Intérieur de l'époque.

Toujours est-il que notre première assemblée générale put être librement tenue et avec un grand succès, auquel ne contribua pas peu un discours d'Henry Richard, qui produisit, même sur ceux qui ne savaient guère l'anglais, une profonde impression.

Je devais lui rendre la pareille en allant, en mai 1870, à Londres, prendre part à la grande assemblée annuelle de la Peace Society. C'est là que je vis et entendis l'homme à tant d'égards remarquable que j'ai mentionné plus haut, Elihu Burritt, qui, après avoir, comme il le dit ce soir même, travaillé de ses mains plus dur qu'aucun homme des deux mondes, terminait sa carrière, comme consul des États-Unis, dans une des grandes villes de l'Angleterre. C'est là aussi que, pour la première fois de ma vie, je me trouvai contraint de parler anglais. Ayant, comme on m'y avait autorisé, commencé en français, je me sentis soudain avertir par un de mes voisins que je devais changer de langue :

— *Speak english, my dear.*

— Mais je ne parle pas anglais.

— Cela ne fait rien, *no matter*. Si vous ne parlez pas anglais, ils vont se fâcher.

J'étais jeté à l'eau. J'essayai de nager. Aussitôt les applaudissements éclatèrent, et un membre distingué de la Chambre des Communes, M. Charles Read, si je ne me trompe, déclara sans rire que j'étais beaucoup plus éloquent en anglais qu'en

français, ce qui le rendait fier de sa belle langue nationale. Dieu sait pourtant à quel point je l'avais massacrée, sa belle langue !

— Presque toute l'assemblée comprend le français, me dit à l'oreille l'ami compatissant qui m'avait averti (c'était un Suisse) ; mais ils veulent qu'on leur parle dans leur idiome ; c'est un reste de la barbarie saxonne.

Il serait grand temps de nous débarrasser de toutes les barbaries et de nous accoutumer à comprendre non seulement les langues, mais les idées les uns des autres.

Une seconde assemblée générale eut lieu en 1869 ; ce fut celle où le Père Hyacinthe, pour avoir pris la parole à côté du grand Rabbin Isidor et du Pasteur Martin-Paschoud, et paru penser que dans les diverses communions, sans prétendre être indifférent sur leurs dogmes et leurs symboles, on peut rencontrer des convictions sincères et des intentions méritoires, se vit violemment pris à partie par *L'Univers*, et décrété d'accusation. Je tiens à affirmer non seulement d'après le souvenir personnel de ce que j'avais entendu de mes oreilles, mais sur le vu, garanti scrupuleusement exact, des notes de l'excellent sténographe Moncourt, que la phrase prétendue blasphématoire relevée par ce journal était altérée et fort différente de celle qui avait été réellement prononcée.

La propagande, d'ailleurs, se continuait et s'accroissait. Des publications diverses montrant, sous les aspects les plus différents, les maux de la guerre et les bienfaits de la paix : *Les Guerres contempo-*

raines, de M. Paul Leroy-Beaulieu ; *La Guerre et les Épidémies* ; *Guerre à la Guerre*, etc. ; des conférences d'Athanase Coquerel, de Laboulaye, à Paris ; d'autres, en province ; de moi-même en France, en Belgique, en Suisse, où se fondaient des annexes de la *Ligue internationale et permanente*, semblaient nous promettre une influence rapidement croissante et autoriser toutes les espérances.

Comment oublier, parmi ces bons ouvriers de la première heure, l'élève préféré du Père Gratry, le Père Charles Perraud, qui, mettant sa parole, comme celle de son confrère protestant, au service de la Ligue, prêchait pour elle, dans l'église Saint-Roch, un admirable sermon, *L'Évangile de la Paix*, que nous fûmes autorisés à mettre au nombre de nos publications populaires ?

Il est triste de penser qu'au lieu d'être, comme il aurait dû s'y attendre, félicité, encouragé et imité, le malheureux jeune prêtre fut blâmé. Un carême, qu'il avait été invité à prêcher dans une grande ville, lui fut retiré, et, pendant deux ans, la chaire lui fut interdite. Était-ce un mot d'ordre religieux ou politique qui pesait sur l'Église, ou seulement un excès de prudence et de pusillanimité de quelque vicaire général ? Je ne sais. Je suis obligé de constater cependant que, depuis cette époque, et pendant assez longtemps plus tard, bien que le Pape eût déclaré que la guerre devait être chassée du monde, nous ne trouvâmes pas, en général, auprès des clergés, l'accueil auquel nous avions cru pouvoir nous attendre. Un vieux curé de campagne, l'abbé Garaude, qui avait publié antérieurement un

livre contre la guerre, s'était énergiquement prononcé en faveur de notre œuvre ; et l'un de ses jeunes confrères, ayant, dans un livre, fait l'apologie de la doctrine de Joseph de Maistre, il avait, à 90 ans, repris la plume pour flétrir, avec l'énergie d'un Isaïe, cette doctrine abominable : « Vous dites que la guerre est divine ! » s'écriait-il, dans ses *Considérations théologiques et philosophiques*. « Je vous dis, moi, qu'elle est satanique !... Vous osez, malheureux, faire Dieu complice de vos crimes. J'ai pitié de vous, ajoutait-il, pauvres jeunes gens, que l'on envoie à la mort sous de vains prétextes ; et je pleure avec vous, pères et mères qui n'avez pas le courage de disputer vos enfants au monstre qui les dévore !... »

C'étaient là, hélas ! presque des exceptions. Lorsque, dans notre simplicité, nous crûmes pouvoir faire utilement appel à l'influence de l'épiscopat, et qu'une lettre, dont on trouvera le texte à l'appendice, eut été respectueusement adressée à tous les membres de ce grand corps, les réponses que nous reçûmes — tous ne répondirent pas — étaient, assurément, polies, mais elles se bornaient à constater, en termes généraux, sans y joindre aucune adhésion personnelle, que l'Église, qui a horreur du sang, comme le dit une formule bien connue : *aborrhet a sanguine*, a toujours recommandé la paix. Bienveillance muette qui rappelle, pour ne pas citer une parole plus dure de l'Écriture, le mot de Joad à Abner, dans Athalie :

La foi qui n'agit point est-ce une foi sincère ?

Était-ce réellement défaut de zèle ? Était-ce, comme je l'ai supposé plus haut, excès de prudence politique sous un régime dont on ignorait les véritables dispositions ? Était-ce tout simplement (des démarches faites, à une époque plus récente, auprès d'un très vénérable prince de l'Église autoriseraient à le penser) la crainte de paraître, en s'associant ouvertement à une propagande qui n'était pas exclusivement sous l'inspiration de l'Église, frayer avec des mécréants et se compromettre dans un milieu où l'on n'aurait pas été à sa vraie place, « la première » ?

Ce ne serait pas, hélas ! chez les seuls dignitaires de l'Église que l'on pourrait rencontrer des exemples de cet exclusivisme hautain ou craintif. Un homme qui appartenait à une famille honorée pour un grand et généreux souci du bien public m'avait, dès le premier jour, écrit pour demander sa place parmi les apôtres de la nouvelle croisade. Une quinzaine plus tard, ayant vu parmi les principaux membres de la ligue un ou deux noms appartenant à des hommes dont les opinions politiques n'étaient point les siennes, il s'empressait de se retirer. Et, à une autre époque, certaines notabilités des partis républicains les plus avancés refusaient avec dédain leur appui à des manifestations qui, disaient-ils, ne les regardaient point ; c'étaient « des affaires de bourgeois ».

Nous commençons — ce n'est pas trop tôt — à en venir à un sentiment plus juste de nos responsabilités. Et les excommunications politiques, religieuses ou irréligieuses, n'empêchent pas toujours

les âmes vraiment conscientes de leurs devoirs et de leurs intérêts de se rencontrer, sans se croire diminuées, sur les terrains féconds où germe la bonne semence des futures moissons de l'humanité.

Plus d'un symptôme, cependant, pouvait troubler notre satisfaction. Le gouvernement, le ministère de l'Intérieur tout au moins, me gardait rancune de la capitulation à laquelle il avait été réduit. Et lorsque, dans l'automne de 1869, Jean Dollfus me demanda d'aller en Alsace faire des conférences contre la guerre, je me heurtai à un refus absolu d'autorisation.

— Vous voulez donc, me dit cette fois le chef du cabinet de l'Intérieur, vous faire lapider ? Les Alsaciens ne demandent que la guerre avec l'Allemagne.

— C'est mon affaire, répondis-je. Et s'il me plaît de m'exposer, ce n'est pas vous qui recevrez les pierres.

Tout ce qui put m'être accordé ce fut de faire, là comme ailleurs, quelques conférences d'ordre économique, sur le travail par exemple. Il est vrai que partout, à Mulhouse, à Strasbourg, on me disait : « Mais c'est de la paix qu'il faut nous parler. » Et de Strasbourg, après avoir traversé le Rhin sur ce pont de Kehl, fondé, comme je l'écrivais, sur le terrain solide, au-delà des agitations passagères de la surface, je le voyais, ce pont, « qu'un peuple à l'autre », suivant la belle expression de Lamartine, « tendait comme une main », incessamment parcouru par les habitants des deux rives, unis, malgré la différence nominale de nationalité, par de communs services

et une commune bienveillance. Et, un an plus tard, par la faute de deux gouvernements, de ces espérances alors légitimes que restait-il ? Des ruines, des cadavres, des haines, et le Rhin, qui devait, selon Lamartine encore, emporter les défis et les ambitions des peuples assis sur ses bords, roulait à la fois « le sang rouge du Franc et le sang bleu du Germain ». Les corbeaux, qui se sont repus alors de la chair des victimes, ont continué à passer indifféremment et alternativement d'une rive à l'autre. Il est vrai, comme me le disait, avant la guerre, un brave meunier de la Moselle, qui semblait prévoir la prochaine catastrophe, qu'ils n'ont ni rois, ni papes, ni empereurs pour leur apprendre que le fait d'être nés à droite ou à gauche du fleuve les a créés à leur insu ennemis les uns des autres.

Un souvenir, à la fois touchant et douloureux, se rattache à ce voyage. Appelé à Metz pour y prendre, en passant au moins, part à la campagne d'éducation populaire qu'y avaient entreprise quelques hommes de bien, j'y reçus la visite des chefs d'une puissante société de maîtres de forges, MM. Dupont-Dreyfus, qui me priaient d'aller faire à leurs ouvriers, auxquels ils pensaient que je m'intéresserais, une conférence sur les bienfaits de l'instruction et de la moralité ; ce que j'eus le bonheur de faire à la satisfaction et un peu au profit de tous. Le lendemain matin, dans les ateliers, on ne parlait que de mettre, selon le conseil de Franklin, un sou de côté tous les jours.

Le lendemain soir, je parlais de nouveau, à Metz, sur le travail. Ces messieurs et leurs ouvriers

s'étaient fait représenter à ma conférence. Et comme, au cours de mes observations, j'avais cru devoir parler de la nécessité de proportionner la durée du travail, selon les exigences des différents métiers, à ce que comporte le bon emploi et la conservation des forces du personnel ouvrier : « Cette question nous a déjà préoccupés », me dit M. Émile Dreyfus ; « ce que vous venez de dire nous détermine à la remettre sérieusement à l'étude, et dès aujourd'hui, pour commencer, nous supprimons le travail du dimanche partout où il n'est pas à feu continu. »

Trois mois plus tard, ils me faisaient savoir qu'à dater du 1^{er} avril, la journée était réduite d'une heure dans tous leurs ateliers ; et je recevais de leurs ouvriers un cadre en fer à mon chiffre, véritable objet d'art en son genre, que ces braves gens avaient fabriqué eux-mêmes, et qu'ils me priaient d'accepter, comme témoignage de leur gratitude, avec autant de plaisir qu'ils en avaient eu à le faire.

C'est quelques jours plus tard que j'eus, avec l'éminent archevêque de Reims, Monseigneur Landriot, qui avait bien voulu m'y autoriser, une conversation au sujet de la propagande de la Paix.

— Vous avez raison, me dit-il, la paix est grandement désirable ; mais les hommes étant ce qu'ils sont, elle est bien difficile à obtenir.

— Il faut changer les hommes, répondis-je.

— Oh ! pour cela il faudrait des miracles.

— Sans doute ; faites-en. C'est pour cela que vous êtes ce que vous êtes.

— On en a fait jadis, reprit-il mélancoliquement ; on n'en fait plus.

— Pardon, Monseigneur, repris-je à mon tour ; on en fait encore. J'en ai fait deux cette semaine.

Et je lui racontai mes deux succès de Metz.

— Vous avez raison, dit-il alors en me tendant la main ; le changement des cœurs est le miracle par excellence.

— Eh bien, ajoutai-je en me levant, faisons-en un ou deux, pas plus gros que ceux-là, tous les huit jours seulement, et vous verrez si le monde ne change pas !

III

1870

LA GUERRE

Mais l'orage qui se préparait était encore caché à la plupart des yeux. Un ministère qui se disait celui de l'empire libéral promettait à la politique française une direction nouvelle ; et son ministre des affaires étrangères, le comte Daru, reprenant une idée qui avait passé jadis par la tête du souverain, engageait, par l'intermédiaire du gouvernement anglais et de son ambassadeur à Berlin, lord Loftus, des négociations en vue d'une réduction simultanée des armements. Puis, ces négociations n'ayant point abouti, il prenait, pour manifester la sincérité de ses intentions, l'initiative d'une diminution de 10 000 hommes sur l'appel de la classe de 1870. En même temps, un plébiscite, par lequel la nation française était appelée à se prononcer sur un certain nombre de modifications à la Constitution, semblait, au dire de presque tous, assurer de nouvelles garanties de prospérité et de paix ; et les hommes les moins suspects, comme mon maître Édouard Laboulaye — à qui on l'a assez reproché — se laissaient séduire à cette heureuse perspective.

Je fus, je dois le dire, au grand scandale de beaucoup parmi mes plus proches, de ceux qui ne partagèrent pas cette illusion ; et je demurai convaincu qu'en donnant au gouvernement impérial un nouveau blanc-seing de 7 000 000 de voix, nous

l'autorisons par avance à toutes les folies. On sait le reste. Il est inutile de revenir sur la candidature malheureuse qui fut le point de départ de la brouille entre le gouvernement de Berlin et celui de Paris, sur l'entrevue d'Ems, sur les dépêches du duc de Grammont et du prince de Bismarck, et sur tout ce terrible imbroglio qui devait aboutir à l'irréparable catastrophe.

L'histoire en a été faite bien des fois. Elle a été, en particulier, définitivement éclaircie, en ce qui touche au moins une des principales parties du grand drame, par la savante étude de M. Francis de Pressensé, sur *L'Angleterre en 1870*.¹

Tout ce que j'ai à en dire, c'est ce qui concerne la conduite de mes collègues et la mienne, comme représentants de la Ligue de la Paix. C'est en juillet, on le sait, que commencèrent à se faire entendre les premiers grondements de la tempête qui se préparait. Très fatigué, presque malade, je m'étais retiré, avec l'intention d'y prendre un repos de trois mois, dans une petite ville des bords de l'Océan, à Pornic, lorsque vinrent me surprendre les premières nouvelles alarmantes. Je venais d'envoyer à nos sociétaires une circulaire, que je ne considérais pas comme sans importance. Je ne sais si les événements qui se préparaient y furent pour quelque chose, mais le pli qui contenait les épreuves corrigées et d'autres documents, mis à la boîte par moi-même, ne parvint pas à destination. La gravité de la situation s'était tout à coup révélée.

¹ Voir *La Revue* des 1^{er}-15 juillet et 1^{er} août 1908.

Dans l'impossibilité de nous concerter avec nos amis, dispersés comme moi loin de chez eux, je n'hésitai pas à prendre la responsabilité de parler en leur nom, et j'envoyai, le 9 juillet, à toute la presse, autant qu'il me fut possible, et à nos sociétés une énergique protestation. On la trouvera parmi les pièces justificatives. En même temps, croyant que ce n'était plus le moment de songer aux dissentiments qui avaient pu nous empêcher d'agir de concert, je m'associai sans hésiter à la protestation que faisait de son côté Charles Lemonnier. Et partout où il m'était possible encore de faire entendre ma parole ou de faire recevoir ma prose, je continuai à faire appel à l'opinion, et, s'il était permis de l'espérer, à la sagesse et à l'humanité des puissances. Je ne fus pas le seul à le faire. Ici je dois rappeler notamment deux admirables lettres qu'au début des hostilités et plus tard, après de premières rencontres, mon vieil ami Martin-Paschoud adressa, au nom du Dieu des Chrétiens qu'ils invoquaient tous les deux, à l'empereur Napoléon et au futur empereur Guillaume, Roi de Prusse. On me saura gré de reproduire ces nobles paroles.

« Paris, 18 juillet 1870.

Sires,

Vous êtes chrétiens ; Vous adorez le même Dieu ;
Vous lisez le même Évangile ; Vous reconnaissez le
même Christ.

Daignez permettre qu'avec le profond respect dû
à Vos augustes personnes, mais avec le ferme sen-
timent d'un devoir sacré à remplir, nous osions, en

ce moment suprême, faire retentir à Vos cœurs la volonté de Dieu, les prescriptions de l'Évangile, l'exemple de Jésus-Christ.

Dieu ne veut pas que les hommes s'égorgent réciproquement comme des bêtes féroces. Il veut qu'ils s'aiment, qu'ils s'entraident comme ses propres enfants. En les faisant s'entretuer sur les champs de batailles ne craignez-Vous pas de méconnaître et de leur faire méconnaître cette volonté de Dieu ?

L'Évangile commande de se réconcilier avec son frère, offenseur ou offensé.

En voulant noyer les offenses dans le sang ne craignez-Vous pas de fouler aux pieds l'Évangile ?

Jésus-Christ allait de lieu en lieu, faisant le bien, pardonnant les outrages, priant pour ses bourreaux.

En portant partout le fer et le feu, en exterminant des milliers de victimes, ne craignez-Vous pas de ne pouvoir légitimement Vous appeler disciples de Jésus-Christ ?

Sires,

La politique a été impuissante dans vos conseils : que la religion soit efficace !

Nous comparâtrons tous devant Celui qui règne dans les cieux ; hâtons-nous tous de rechercher la *justice* plutôt que la gloire, la *miséricorde* plutôt que la vengeance, et l'éternelle bénédiction du genre humain plutôt que l'éphémère éclat de notre élévation.

Après tant d'émotions cruelles, que les *Te Deum* de l'union et de la paix se fassent bientôt entendre des deux côtés du Rhin, et qu'il ne coule d'autres

larmes que celles de la joie et de la reconnaissance envers Vos Majestés !

Au nom de quelques amis, fondateurs de la *Ligue internationale et permanente de la Paix* :

MARTIN-PASCHOUD, Pasteur. »

Les désastres s'accumulaient. Le 4 septembre arriva. L'Empire, auquel seul, avait dit le Roi de Prusse, l'Allemagne faisait la guerre, n'existait plus. Nous crûmes pouvoir espérer que la guerre ne serait point faite à la France, qui ne l'avait point voulue.

La Reine de Prusse, en 1867, dès les premiers jours de la Ligue de la Paix, nous avait envoyé l'assurance de sa plus chaude sympathie. Et tout ce que l'on savait d'elle autorisait à compter sur son humanité. C'est à elle que nous nous adressâmes d'abord, par la dépêche que voici, rédigée encore par Martin-Paschoud :

« *À la Reine de Prusse.*

Madame,

Au nom des sentiments que Votre Majesté a daigné nous faire connaître ;

Au nom de nos inexprimables et réciproques douleurs ;

Au nom de l'humanité ;

Au nom du Dieu de l'Évangile ;

Nous vous en conjurons :

Que l'épouse et la mère des chefs victorieux intervienne ;

Qu'un grand exemple soit donné au monde ;

Que de nouvelles hécatombes n'ensanglantent pas la terre ;

Que les propositions de la paix, d'une paix honorable, soient faites par le vainqueur ;

Et que le ciel et la terre bénissent Votre Majesté !

Pour la *Ligue de la Paix* :

FRÉDÉRIC PASSY, secrétaire général ;
 NOTELLE, MARTIN-PASCHOUD, AUGUSTE VISSCHERS, JOSEPH GARNIER.

Paris, 6 septembre 1870. »

La Reine n'était plus, comme trois ans auparavant, maîtresse de laisser parler son cœur. Les télégrammes, même ceux de sa main, n'étaient point libres. Elle ne put que répondre que Dieu seul était le maître des événements.

Restait le Roi, que nous ne supposions pas gêné par les mêmes empêchements. Nous nous retournâmes vers lui et essayâmes de faire appel à sa conscience, en lui rappelant ses solennels engagements. Voici la lettre que voulurent bien signer avec moi deux des mêmes amis :

« *À Sa Majesté le Roi de Prusse.*

Paris, 9 septembre 1870.

Sire,

Il y a des hommes — il y en a en France, il y en a en Prusse — qui croient pouvoir aimer leur patrie sans haïr la patrie des autres ; qui, dans tout homme, quel qu'il soit, voient un frère ; dans toute nation, un membre du corps sacré de l'humanité.

Ce sont ces hommes, Sire, qui, à d'autres époques, alors que la France et la Prusse paraissaient prêtes à se précipiter l'une sur l'autre, ont protesté, au nom de la France et de la Prusse, contre ce grand déchirement de la famille européenne. Ce sont eux qui, la catastrophe écartée, ont multiplié leurs efforts pour en empêcher le retour. Ce sont eux qui, lorsque de nouveau la paix s'est trouvée menacée, n'ont pas craint (Votre Majesté le sait) de porter devant les souverains, aussi bien que devant les peuples, les réclamations de ce qu'ils croyaient la vérité et la justice. Ce sont eux, enfin, qui, la guerre déchaînée, n'ont cessé, sans manquer jamais à leurs devoirs et à leurs affections de citoyens, de pleurer sur les malheurs communs et d'en demander à Dieu et aux hommes le prompt apaisement.

Ce sont ces mêmes hommes qui, aujourd'hui, par un dernier effort, s'adressent à Vous, Sire, et osent Vous dire : ARRÊTEZ-VOUS !

Arrêtez-Vous !... Ce n'est pas au nom d'un peuple qu'ils Vous en conjurent... c'est au nom de tous !

Ils ne viennent pas, au nom de la France malheureuse, Vous demander la paix : ils n'ont pas qualité pour cela.

Ils viennent, au nom de la Prusse et de la France, également en deuil ; au nom de l'Europe, consternée et appauvrie ; au nom du monde, qui se demande si la civilisation et la primauté de l'Europe ne sont pas un vain mot ; ils viennent, au nom de Vous-même, Sire, *au nom de Votre parole solennelle donnée à la face des nations* ; ils viennent Vous dire : ARRÊTEZ-VOUS !

« *Arrêtez-Vous !*... Vous avez déclaré à la Prusse, à la France, à l'Europe, à l'univers, que vous ne faisiez pas la guerre pour attaquer, mais pour Vous défendre. Vous avez déclaré à la France, à la Prusse, à l'Europe, que Vous n'étiez pas en lutte avec la nation française, mais avec le gouvernement de la France, contre lequel Votre gouvernement était réduit à en appeler aux armes.

Ce gouvernement n'est plus, et Vous n'êtes plus attaqué : ne manquez pas à Vos engagements.

L'honneur Vous en fait une loi. L'humanité, la religion, l'amour de Votre patrie et sa véritable grandeur ne Vous le commandent pas moins.

Il n'y a pas deux mois, les amis de la paix, en avertissant leur pays, leur disaient : « La guerre, c'est l'ébranlement et peut-être la chute des trônes. C'est, à coup sûr, le malheur des peuples, la misère, la famine, l'épidémie... »

Ont-ils dit vrai ?

N'ajoutez pas, Sire, à tant de souffrances, n'accroissez pas ces monceaux de morts et ces torrents de sang ! Laissez les deux nations meurtries panser trop tard leurs blessures. Et puisque le monde, pour n'avoir pas suffisamment connu le prix de la paix, a été réduit à apprendre plus cruellement que jamais quel est le prix de la guerre, que du moins cette expérience, si chèrement achetée, lui profite ; et que, dès maintenant, en voyant des armées victorieuses s'arrêter devant le réveil d'un peuple libre, il puisse dire, pour ne plus se démentir, que l'ère des luttes fratricides est enfin fermée sans retour.

Pour la *Ligue internationale et permanente de la Paix*,

La Commission exécutive :

FRÉDÉRIC PASSY, Secrétaire général ;

MARTIN-PASCHOUD, Pasteur ; Président du
Consistoire de l'Église réformée de Paris ;

JOSEPH GARNIER, Secrétaire perpétuel de la
Société d'économie politique de Paris, etc. »

Quel fut le sort de cette lettre ? Nous l'ignorons.

Cependant, les principaux d'entre nous, revenus ou retenus à Paris, Martin-Paschoud, Joseph Garnier, le grand Rabbin Isidor, le Pasteur Vallette et quelques autres, voyant l'inaction ou l'impuissance des diplomaties, ignorant d'ailleurs ce que faisait d'efforts dans l'ombre le chef du ministère anglais, l'illustre Gladstone, projetaient, au nom de l'humanité, une tentative désespérée auprès du vainqueur. Tous, revêtus (ceux qui en avaient le droit) de leur costume et de leurs insignes, étaient prêts à partir, au premier signal, pour le quartier général de l'armée allemande. Et, rappelé par un télégramme de Martin-Paschoud, j'arrivai, venant de passer ma quatrième nuit en chemin de fer, à son domicile rue de Rivoli, 106, pour me joindre à mes collègues. Hélas ! pour savoir où était le quartier général et pour obtenir le sauf-conduit indispensable, il fallait s'adresser à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris ; et l'ambassadeur ne pouvait faire aucune démarche, ni donner aucun renseignement sans l'aveu du ministre des Affaires étrangères de France, M. Jules Favre. Sans perdre une minute, nous nous ren-

dîmes, Martin-Paschoud et moi, au ministère. Le ministre était absent. Nous avons su depuis qu'il était parti pour Ferrières. À son défaut, nous nous adressâmes au sous-secrétaire d'État, M. Hendlé, pour lequel nous n'étions point des inconnus.

— Je n'ai point qualité, nous dit-il, pour vous répondre.

— Monsieur le sous-secrétaire d'État, reprîmes-nous, parlons clairement. Pensez-vous que M. le ministre ait des motifs de s'opposer à notre démarche, ou qu'il désire simplement l'ignorer et y demeurer étranger, auquel cas, à nos risques et périls, nous verrons ce que nous pouvons tenter ?

— Messieurs, vous désobligeriez M. le ministre.

Nous ne pouvions que nous retirer, mais l'oreille basse et le désespoir dans le cœur.

Notre douleur fut bien plus grande lorsque nous apprîmes, le lendemain, l'accueil qui avait été fait au représentant du gouvernement français.

« Il ne pouvait guère être différent, sauf le ton et la forme », disait Martin-Paschoud. « Jules Favre avait déclaré qu'il ne céderait ni un pouce de terrain ni une pierre. Bismarck, qui avait à lui demander l'un et l'autre, et des milliards avec, ne pouvait que lui dire : Monsieur le ministre, il n'y a pas d'entente possible entre nous. »

« Mais, nous, continuait Martin-Paschoud, nous n'avions aucun caractère officiel. Nous n'avions pas à parler au nom de la France, et nous ne l'aurions pas fait. Nous n'étions que des braves gens, prêtres, pasteurs ou philanthropes, faisant, au nom de leur conscience, appel à la conscience d'un sou-

verain qui se sentait responsable devant Dieu. Et quand il aurait refusé de nous recevoir, ou quand il nous aurait fait jeter brutalement à la porte, arrêter, bâtonner, fusiller même, c'était notre affaire personnelle, et nous ne compromettions personne. Qui sait, d'ailleurs, s'il fût demeuré insensible à un appel tel que celui que nous lui aurions adressé ? »

« Si pourtant », écrivait plus tard Jules Simon, en réclamant, dans le plus beau peut-être de ses articles, une trêve de sept ans, *Le septennat de la Paix*, « si pourtant ces lignes venaient à tomber sous les yeux d'un monarque chargé d'ans et de gloire, et prêt à aller rendre compte de sa vie et de ses actes, peut-être il m'entendrait, car il est vieux, et il croit en Dieu... »

En tout cas, efficace ou vaine, notre démarche aurait soulagé nos consciences, et elle eût été d'un bon exemple.

Nous en étions tellement persuadés que, le 8 octobre encore, Martin-Paschoud, après une démarche personnelle auprès d'un ministre étranger (celui des États-Unis, je crois) remettait à celui-ci, avec prière de la faire passer au roi de Prusse, une demande d'audience, signée, avec lui, de l'archevêque de Paris ; du président du Consistoire de la Confession d'Augsbourg ; du grand rabbin de France ; de Joseph Garnier et de moi. Cette demande, par suite de graves circonstances, ne put parvenir à sa destination, non plus qu'une dernière lettre de Martin-Paschoud au Roi. ¹

¹ Voir à l'Appendice cette lettre de demande d'audience.

Ces derniers efforts tentés, et notre impuissance trop douloureusement constatée ; Paris investi ; et séparés les uns des autres, dans l'impossibilité de nous concerter, il ne nous restait qu'à gémir, en faisant isolément ce que nous croyions pouvoir faire encore pour soulager nos cœurs et pour exercer jusqu'au bout, si possible, quelque influence sur les événements et sur les idées. C'est ce que nous fîmes, les uns et les autres, sans espoir, hélas ! mais sans défaillance. Retourné à Pornic, où j'étais le seul soutien de toute une tribu de femmes et d'enfants, je tâchais d'échapper à la tristesse et à l'impuissance à laquelle me réduisaient ma santé éprouvée et une vue déjà très compromise, en continuant, dans divers journaux : *Le Phare de la Loire*, *La Sentinelle du Finistère*, *La Province*, *L'Avenir*, de Nice, et *Le Journal des Étrangers*, de Genève, ainsi que par des lettres à mes amis anglais ou belges, ce que j'ai appelé *Ma Campagne de 1870*.¹

Triste campagne, et que je fus un moment presque tenté de me reprocher. Mon père, vieux et infirme, affligé, outre sa douleur de patriote, de

¹ C'est pendant ce douloureux exil, où tout, même la vie matérielle, était devenue difficile, que je reçus de mon ami Henry Richard une lettre, dont je tiens à faire honneur à sa mémoire. « Vous êtes », m'écrivait-il, « privé de vos ressources habituelles, peut-être hors d'état de vous en procurer d'autres. Je ne suis point riche, mais je serais en mesure — et je le ferais bien volontiers — de mettre ma modeste bourse à votre disposition (*I am not a rich man ; but I possibly could, and very willingly would*)... » Un hasard exceptionnel me permit de ne point profiter de cette offre touchante ; mais j'en garderai jusqu'à mon dernier jour le plus reconnaissant souvenir.

celle de ma belle-mère, dont le fils, frère de ma femme, capitaine de francs-tireurs, venait de mourir dans les Vosges, victime de ses blessures, se trouvait renfermé dans Versailles, avec un général prussien et un état-major à loger et à nourrir. Ce général, von Dronsart, je crois, d'origine française évidemment, était un galant homme, qui comprenait et respectait les sentiments de ses hôtes et en avait donné la preuve en faisant cesser, lorsqu'il eut appris la mort de mon beau-frère, l'aubade que lui venait jouer chaque jour la musique militaire allemande. Mais il n'en était pas moins notre ennemi, et il avait les yeux et les oreilles ouverts à tout ce qui pouvait inquiéter ou déplaire.

— Qui est, demanda-t-il un jour à mon père, ce Frédéric Passy qui écrit contre nous dans les journaux français et étrangers ?

J'étais, paraît-il, signalé, à ce moment, dans les feuilles de Berlin, comme un pamphlétaire dangereux, « un héros de gueule », disaient-elles élégamment :

— C'est mon fils, répondit simplement mon père, se demandant, sans m'en faire reproche, si j'allais, par quelque imprudence de langage ou de plume, le faire traîner en Prusse à ma place.

J'avoue que cette vision me fit frémir, et que, pour la première fois, je pensai à surveiller un peu l'expression de mes sentiments.

La fin de la cruelle lutte arriva : et la capitulation de la grande ville, et la guerre civile après la guerre étrangère, dont elle était la suite naturelle, la fièvre obsidionale, après les longs mois d'anxiété et de

force comprimée ; et les réunions émouvantes de ceux qui restaient, avec le deuil de ceux qui ne pouvaient revenir ! Et pendant des mois, marqués par de nouveaux deuils (la mort successive, à six mois d'intervalle, de ma belle-mère et de mon père) il ne fut guère possible de faire autre chose que de pleurer sur les malheurs publics et les malheurs domestiques, et de chercher, en pansant ses plaies, à remettre un peu d'ordre dans les situations et dans les fortunes.

Il n'y avait pas à songer, évidemment, à continuer ou à reconstituer la Ligue internationale de la Paix. Toute apparence d'entente entre la nation victorieuse et la nation vaincue était, pour longtemps, par l'implacable et maladroite dureté des conditions de la paix imposée, devenue impossible. Tous cependant ne se résignaient pas à accepter, sans protestations, ce retour impie aux procédés de l'ancienne barbarie, ou à chercher, dans des représailles non moins douloureuses, la consolation ou l'oubli de l'écrasement actuel. Les Alsaciens, les principales victimes, par la bouche de leurs plus nobles représentants, donnaient l'exemple d'une conception plus haute du patriotisme et de l'humanité.

« Assez de cadavres ! » s'écriait le grand patriote Jean Dollfus, celui qui, pendant la guerre, avait su si noblement tenir tête au général ennemi, et failli payer de sa vie la hardiesse de ses remontrances. ¹

¹ Voir à l'Appendice la notice sur Jean Dollfus, lue par moi, au nom de l'Académie des sciences morales et politiques, à la séance des cinq Académies, le 25 octobre 1888.

« Vous pouvez avoir nos terres », disait, dans son admirable sermon *L'Alsace en deuil*, le pasteur Lichtenberger, « vous n'aurez pas nos âmes. Dieu me garde pourtant », ajoutait-il, « de prêcher la haine et la revanche brutale ! Plutôt rester esclaves que de convier le monde à de nouveaux massacres ! »

Et l'un de nos chefs et de nos maîtres, le procureur général à la Cour de Cassation Renouard, qui venait de signer, avec Laboulaye et moi, le rapport dont nous avons été chargés, avant les événements, sur le concours ouvert, par la généreuse initiative de M. Peugeot, sur *Le Crime de la Guerre*, prononçait, à la rentrée de la Cour de Cassation, ces paroles à jamais mémorables :

« Nous, les vaincus d'hier, osons le dire à la face du monde, témoin de nos récentes défaites, et que les ressentiments de notre orgueil blessé n'éteignent pas en nous l'intelligence des vérités éternelles : La paix est bonne, la guerre est criminelle ! »

Notre bien-aimée patrie ne peut donner un plus éclatant témoignage de sa renaissance qu'en ne sacrifiant pas à ses rancunes la cause de la civilisation. Qu'elle dédaigne de demander à la force la revanche qu'elle attend ; il est digne d'elle de rechercher dans la primauté du droit la réparation de ses maux et le retour de tous ses enfants... »

Vers la même époque, en 1872, l'illustre comte Sclopis, dans la séance solennelle où était promulguée la sentence de la redoutable affaire de *l'Alabama*, prononçait ces graves et fortes paroles : « Nous avons entendu ce cri terrible : la Force prime le Droit ! C'est un défi à la civilisation. Nous voyons

maintenant la politique s'adresser à la justice pour ne pas abuser de la force. C'est un hommage que la civilisation doit recevoir avec bonheur... »

Et ailleurs, dans quelques-unes des lettres que j'ai conservées de lui et dont j'ai donné des extraits à l'Académie des sciences morales et politiques : « Il faut », disait-il, « créer ce que Montesquieu appelait un esprit général, et convaincre les gouvernements de l'importance qu'il y a, pour eux comme pour les peuples, de s'attacher aux idées pacifiques... »¹

¹ Contribution au centenaire du comte Sclopis. — Voir à l'Appendice des extraits plus étendus de cette belle correspondance.

IV

1872-1878

RECONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA PAIX — REVANCHE OU RELÈVEMENT

Pénétrés de ces sentiments, encouragés par ces témoignages, nous n'hésitâmes pas, ceux d'entre nous qui étaient demeurés fidèles à leur idéal, à reprendre, en dépit de toutes les difficultés et au risque de toutes les impopularités, notre tâche interrompue. Dès les premiers jours de 1872, pendant que nous rendions compte, comme je viens de le dire, des résultats du concours contre le crime de la guerre, nous reconstituions, sous le nom de *Société française des Amis de la Paix*, un centre d'action, destiné, nous l'espérions, à rayonner plus tard au-delà des frontières ; et, sous la présidence d'un vieillard qui avait conservé toute l'ardeur des jeunes enthousiasmes et des vigoureuses indignations, le savant professeur de droit des gens, Adolphe Franck, nous rentrions hardiment en campagne.

La première chose à faire, c'était de tirer la leçon des événements, et de nous préserver à la fois des emportements de la haine et de l'abattement du désespoir. Gambetta lui-même, l'homme d'action, en qui s'était incarné jusqu'à la folie, selon Thiers, l'acharnement de la résistance, le politique dont le mot d'ordre était : *Pensons-y toujours et n'en parlons jamais*, Gambetta devait dire un jour, avec un sens

profond des mystères de l'avenir : « Ayons confiance, la paix a des ressources que l'on ne soupçonne pas encore. »

C'est dans cet esprit que, sentant lourdement la responsabilité de la tâche, mais convaincus de sa nécessité, nous donnâmes pour titre à notre nouveau manifeste ces mots significatifs : *Revanche ou Relèvement*. Et, nous séparant résolument des découragés et des lâches qui acceptaient tout, comme des insensés qui auraient tout risqué, nous résumions notre programme dans la profession de foi suivante, qu'il y avait peut-être, à cette époque, quelque mérite à oser formuler :

« Donc nous ne méconnaissons rien, nous n'abandonnons rien, nous n'amnistions rien, nous n'oublions rien. Nous ne venons pas, comme le disent volontiers tels et tels, à qui les grands mots ne coûtent pas, parce que leurs indignations, non plus que leurs enthousiasmes, ne vont pas au-delà des mots, « passer l'éponge sur le sang et sur les larmes de la patrie » ; et nous ne nous inclinons pas, indifférents à tout, pourvu que la tranquillité du jour présent nous soit laissée, devant les solutions quelconques du fait accompli.

Nous protestons, au contraire, au nom de l'éternelle et imprescriptible justice, contre les œuvres éphémères de la force, qui, naïvement, s'imaginent *primer le droit*, et nous maintenons, avec une persistance dont la modération même atteste l'énergie, la revendication incessante du droit contre la force. Nous croyons à la rétribution définitive de chacun, homme ou peuple, selon ses œuvres, et par consé-

quent nous croyons à la révision des arrêts injustes et à la tardive mais inévitable réparation due à ceux que l'injustice a lésés.

Nous faisons davantage ; cette réparation nous la demandons, et nous la demanderons jusqu'à ce que l'avenir nous l'ait donnée. Mais nous la demandons à ce qui la peut donner, non à ce qui la peut compromettre ; nous voulons dire au travail, qui procure la puissance matérielle, la richesse, la population, et à la sagesse, qui assure la puissance morale, le respect, l'estime, la sympathie. Nous la demandons au progrès des idées et des mœurs, et publiques et privées ; et nous l'attendons surtout d'une intelligence plus générale et d'une application moins restreinte de deux principes, dont la méconnaissance et l'oubli expliquent toutes les guerres et toutes les haines du passé, dont le triomphe, si la civilisation n'est pas un vain mot, sera l'honneur et la sûreté de l'avenir.

Le premier de ces principes, c'est que chaque peuple, comme chaque homme, s'appartient ; et qu'en conséquence c'est à lui, à lui seul, à disposer de son sang et de son territoire, comme il est reconnu qu'il doit disposer de son or.

Le second, c'est que les peuples, en dépit des apparences qui parfois les égarent, sont solidaires, et qu'en conséquence leurs intérêts, au lieu d'être divergents ou contradictoires, sont identiques. Car quel est celui qui n'ait, par l'échange des produits et des idées, tout à gagner à la prospérité des autres, tout à perdre, au contraire, à leurs malheurs ou à leurs fautes ? Le monde est un réseau vivant, et pas

une maille de ce réseau, quoi qu'en puissent penser ceux que l'on appelle de grands politiques, ne peut être atteinte sans que l'ensemble ne s'en ressente.

À quoi il faut ajouter, comme garantie et comme sanction, une troisième chose : un moyen de régler les différends, puisque, malgré cette solidarité croissante et mieux comprise, il ne peut manquer d'en surgir encore de temps à autre, sous diverses formes ; et un moyen moins barbare et plus efficace que « l'interminable bascule des jeux de la force et du hasard ». Ce moyen, c'est la substitution à « l'aveugle jugement de Dieu » (au stupide jugement du démon, pour mieux dire) du procédé si simple, si équitable et si pratique de l'arbitrage : de l'arbitrage déjà plus d'une fois éprouvé, déjà, à plus d'une reprise, consacré en principe par les conventions internationales, et que l'on s'étonnera très certainement, dans un avenir plus ou moins prochain, de n'avoir pas depuis longtemps généralisé par un universel accord.

L'arbitrage, c'est-à-dire la reconnaissance de cette grande vérité que nul ne peut être à la fois juge et partie ; le respect d'une loi, d'une autorité acceptée, comme un recours commun, par les intérêts et les passions en conflit ; n'est-ce pas, dans la vie publique aussi bien que dans la vie privée, le vrai, l'unique remède à ce mal suprême de la condition humaine, l'insécurité, la meilleure protection du faible et le plus véritable honneur du fort ? Si le monde moderne n'est pas, ainsi que quelques-uns le prétendent, un monde usé, destiné à disparaître bientôt, comme le monde antique, sous le débor-

dement commencé d'une nouvelle barbarie, c'est dans cette voie, et dans cette voie seule, qu'il lui sera donné de poursuivre son développement menacé. Là où la puissance matérielle grandit, il faut, sous peine de ne faire que fournir au mal des armes plus terribles et plus sûres, que la puissance morale grandisse avec elle, et non seulement autant qu'elle, mais davantage... »

On excusera, je l'espère, l'étendue de cette citation. Elle était nécessaire pour bien faire comprendre dans quel état d'esprit, à la fois patriotique et humanitaire, était reprise par des Français, après les cruelles douleurs et les graves leçons de l'année terrible, la grande tâche à laquelle ils avaient espéré pouvoir travailler en commun avec le reste de l'élite de l'humanité. À cette tâche, et dans cet esprit, ils ont le droit de dire qu'ils sont restés constamment fidèles. ¹ Il serait trop long d'en faire, comme cela me serait facile avec les documents que je possède, l'histoire détaillée. Cette histoire, d'ailleurs, si elle a toujours été laborieuse et méritoire, n'a pas toujours été éclatante ; et pendant une quinzaine d'années, sauf une exception, en 1878, dont je vais parler, elle s'est continuée à peu près dans l'ombre et sans grande efficacité apparente. Le zèle ne manquait pas à l'état-major, aussi distingué que dévoué, qui formait la tête du bataillon ; mais ce bataillon, à ne tenir compte que des recrues ré-

¹ Qu'il me soit permis de mentionner ici, dans le même ordre d'idées, l'article donné par moi, comme contribution au volume *L'Offrande à l'Alsace*, sous ce titre : « Un souvenir et une espérance ». (Voir à l'Appendice.)

gulièrement enrégimentées, n'augmentait pas beaucoup en nombre, et le nerf de la paix, qui est le même que celui de la guerre, menaçait de faire défaut.

C'est une chose étrange, et que j'ai maintes fois et vainement signalée, que des hommes qui ont tout à perdre non seulement à l'explosion d'une grande guerre, mais aux moindres alarmes qui viennent obscurcir l'horizon politique, troubler le cours des affaires, et changer brusquement l'état des marchés, ne comprennent pas quel intérêt de premier ordre ils ont, par simple calcul, à défaut d'autre sentiment, à former contre la guerre, qui, du jour au lendemain, peut les anéantir, un fonds commun d'assurance, en subventionnant les sociétés, les journaux, les publications aptes à renseigner le monde et à l'éclairer. « Vous vous assurez contre l'incendie, contre les naufrages, contre les risques de toutes sortes », ai-je eu l'occasion de dire aux chefs de quelques-unes de ces grandes maisons commerciales et industrielles dont les affaires se chiffrent par dizaines et centaines de millions, « et vous ne songez pas à vous assurer contre le risque à la fois le plus terrible, puisqu'il comprend tous les autres, et le moins inévitable, puisqu'il est volontaire, le risque de la guerre. » — « Nous n'avons pas prévu cet article dans notre budget », m'ont répondu certains d'entre eux, en s'inscrivant personnellement, quelquefois, pour une cotisation modeste.

Toujours est-il qu'en 1888 la société dont j'ai eu l'honneur d'être le président effectif, et dont je reste

le président honoraire, la *Société française des Amis de la Paix*, devenue, depuis, la *Société française pour l'arbitrage entre nations*, était à tel point à bout de ressources que son conseil était au moment d'en prononcer la liquidation pour cause de faillite. Il l'eut peut-être fait, malgré ma résistance, si l'un de ses membres les plus zélés, mon ancien camarade et ami Beausire, n'était venu nous lire, pour nous faire honte de notre découragement, l'admirable article dont j'ai parlé plus haut, *Le Septennat de la Paix*, que venait de publier, le matin même, Jules Simon. Je profitai de l'émotion produite par cette lecture, et je déclarai qu'il n'était pas possible que nous eussions tenu bon, en dépit de tout, jusqu'à la veille de la grande Exposition commémorative du centenaire de la Révolution française, pour renoncer, à la dernière heure, à figurer parmi les manifestations et les congrès auxquels cette exposition allait donner lieu. L'événement, Dieu merci ! allait récompenser notre persistance, et deux grands faits, destinés à influencer puissamment sur la politique internationale : l'organisation régulière et désormais périodique des Congrès de la Paix, et la fondation d'une sorte de fédération des membres libéraux et pacifiques des différents Parlements venaient, presque à la même heure, commencer une orientation nouvelle. Mais avant de faire l'histoire de ces deux institutions, désormais consacrées, il n'est pas inutile, ne fut-ce que pour en bien faire comprendre l'origine et le caractère, de m'arrêter un moment sur quelques faits intermédiaires.

Le premier, c'est la création d'un *Institut de Droit international*, d'un caractère, assurément, très différent de celui des sociétés de la paix et des conférences interparlementaires ; mais qui, lui aussi, par l'étude des imperfections du droit des gens, et la recherche des réformes à y apporter, tend à rendre moins fréquentes les causes de conflit, et à en faciliter l'arrangement.

Je n'ai pas l'honneur d'appartenir à cet Institut ; mes titres, comme jurisconsulte, seraient fort insuffisants. J'ai eu pourtant celui de participer quelque peu à sa fondation et d'être appelé, dans la session qu'il a tenue à Paris, à y paraître comme représentant de l'esprit pacifique. C'est à Bruxelles, en 1872, qu'un certain nombre d'hommes distingués, quelques-uns considérables, le célèbre Italien Mancini, le Belge Rolin-Jacqmins, les Français Cauchy et de Parieu, des Allemands, parmi lesquels le professeur Bluntschli, et quelques hommes de bonne volonté comme Henry Richard et moi-même, furent conviés pour étudier l'idée de cette fondation, alors à l'état de simple projet. Je devais assister, un peu plus tard, en 1874, si je ne me trompe, à Genève, à une seconde réunion, où je revis Mancini, et qui fut suivie d'une grande manifestation, à laquelle de nouveau Henry Richard et moi fûmes appelés à prendre part, à côté de l'ambassadeur du Japon et du Père Hyacinthe, alors en Suisse.

On me pardonnera, je l'espère, de rappeler un souvenir assez original de la réunion préparatoire de Bruxelles.

Les séances de travail terminées, un banquet, comme il est d'usage, réunit l'aréopage international. Douze nations s'y trouvaient représentées.

Douze discours, par suite, devaient être prononcés au dessert, et les nations devaient être appelées, selon l'usage encore, par ordre alphabétique, l'Allemagne en tête, dont le représentant, d'ailleurs, de l'aveu de tous, était, en matière de droit des gens, le plus qualifié. Et, quoiqu'il eut été, pendant la guerre, fort dur pour la France, il se montrait, en cette rencontre amiable, d'une parfaite courtoisie. Lorsque vint le tour de la France, ce fut M. Cauchy, jurisconsulte absolument éminent et reconnu comme tel, qui fut appelé à se lever. À la stupéfaction et à la douleur universelles, un trouble ou une fatigue cérébrale, que rien n'avait fait encore soupçonner, le mit tout à coup, après une ou deux phrases, hors d'état de rien dire de sérieux ou d'intelligible. Tel des assistants, qui avait été son disciple, ne pouvait cacher son désespoir et versait des larmes en voyant son maître réduit à cet état.

— La France n'a pas été représentée, me dit Bluntschli. Vous allez prendre la parole en son nom.

— Impossible, répondis-je, ce serait faire un affront à M. Cauchy, et, quoique peut-être il ne s'en aperçût pas, je n'y consentirai jamais.

— Mais cependant...

Il n'y a qu'un moyen, si vous y tenez absolument : c'est que, chacune des nations ayant parlé pour son propre compte, quelqu'un parle pour

l'ensemble de la société des nations. Si vous me donnez la parole à ce titre, je l'accepte.

Et ainsi, du consentement universel, fut-il fait.

Deux autres faits, plus retentissants que cette réunion à huis clos de quelques hommes de bonne volonté à Bruxelles, marquèrent cette période intermédiaire, dans laquelle, je viens de le dire, nous travaillions obscurément, mais persévéramment. L'un fut le Congrès de Berlin de 1878, où furent débattues tant de grandes questions qui ne furent pas toutes définitivement ou équitablement résolues ; l'autre, le Congrès, dit Universel, de la Paix, tenu à Paris, et qui figurait parmi ceux auxquels le gouvernement avait accordé l'estampille officielle.

C'était le 30 juin, jour où se célébrait à Paris, et particulièrement au Bois de Boulogne, dans mon voisinage, une première grande fête nationale et républicaine, qui devait affirmer le relèvement de la France. Je reçus de mon ami Henry Richard, qui m'avait déjà parlé de son projet d'aller présenter des requêtes au Congrès de Berlin, une dépêche portant : « Nous partons décidément pour Berlin. Venez nous rejoindre à l'hôtel de Russie. » Impossible de partir le jour même ; mais le lendemain j'étais en route.

Et, le lundi matin, après vingt-quatre heures de chemin de fer, je retrouvai mes amis, M. et madame Richard, et avec eux le professeur Leone Lévi et Joseph Alexander, qui vient de présider le Congrès de la Paix de Londres, venus dans des intentions non pas identiques, mais analogues. Nous plaidions la cause des peuples en général ; ils ve-

naient plaider celle des noirs, ou réclamer, pour les Arméniens, les Juifs et les Roumains, une égalité de traitement qui ne leur était pas suffisamment reconnue. La tâche fut laborieuse. Nous eûmes des requêtes à rédiger, des démarches à faire, des visites à bon nombre de plénipotentiaires, et nous n'obtinmes pas, assurément, tout ce que nous aurions désiré obtenir. L'obligation de recourir aux bons offices ou à la médiation des puissances amies, en cas de conflit, ne fut point, comme nous l'aurions voulu, formellement inscrite parmi les décisions du congrès ; mais il y fut du moins fait une allusion confirmative aux décisions antérieures, et notamment au vingt-troisième protocole de la Conférence de Paris de 1856, et notre effort ne fut pas tout à fait vain. C'est pendant ces quelques jours que j'eus, le 4 juillet, la bonne fortune d'être invité par des Américains résidant à Berlin, à leur fête de l'Indépendance : *The day we celebrate* (le jour que nous commémorons).

J'y fus même appelé par le président, qui était, je crois, l'ambassadeur des États-Unis, à prendre la parole ; et j'y pus, sans manquer en rien aux convenances à observer en terre étrangère, et sans soulever la moindre réclamation de la part des quelques grands personnages allemands qui figuraient parmi les convives, constater la vitalité et l'activité avec lesquelles la France, en ce moment même visitée par les autres nations, avait su reprendre sa place.

Peu après, le 26 septembre, s'ouvrait, sous la présidence successive de MM. Adolphe Franck,

Charles Lemonnier, Henry Richard, Van Eck, Jean Dollfus, A. Couvreur et le marquis de Pepoli, le Congrès Universel de la Paix, dont je viens de parler. On en peut trouver le compte rendu complet dans les publications officielles de l'Exposition. Je n'y pus prendre, à mon grand regret, qu'une part secondaire. J'avais été, le mois précédent, sur l'avenue de Neuilly, abattu par une voiture, et laissé pour mort sur la place, et je commençais à peine à reprendre quelques forces. Je pus cependant intervenir, non sans quelque efficacité, dans une circonstance qu'il n'est pas inutile de rappeler. Un Suisse, M. Alexandre Laya, professeur de Droit international dans je ne sais plus quel canton, après avoir, en termes véhéments, fait le procès à la guerre, avait conclu à la nécessité d'une organisation internationale contre ce fléau, et, pour commencer, il réclamait tout simplement un Parlement européen, non pour un jour à venir, mais pour tout de suite. Et, comme je paraissais douter un peu de la possibilité de cette réunion, il me mettait personnellement en demeure de convoquer les électeurs de toutes les nations pour 1879. Henry Richard, l'homme pratique et énergique entre tous, me fit passer un billet sur lequel il avait écrit : « Je vous en conjure, faites écarter cette proposition ; nous allons nous couvrir de ridicule devant le monde ! » La tâche n'était pas facile ; l'auditoire, entraîné par la brûlante éloquence de l'orateur, était visiblement gagné, et il aurait voté par acclamation la motion. Un heureux hasard me sauva. Nous siégions dans le bâtiment dit des Lions, sur le quai des Tuileries,

au second étage, avec vue sur la cour du Carrousel ; et en ce moment même le ballon captif de Giffard, installé dans cette cour, passait, en montant, devant nos fenêtres. Ce fut une inspiration.

« Messieurs », dis-je en souriant, « c'est sans doute le voisinage de ce ballon qui a suggéré à notre collègue l'idée de s'élever avec nous vers des régions supérieures sans nous arrêter aux stations intermédiaires. Mais nos moyens d'action sont plus modestes et nous ne pouvons pas avoir encore de si hautes prétentions. Pour venir jusqu'ici, à ce second étage seulement, nous avons été réduits à prendre l'escalier et à le gravir marche à marche. Il faut nous résigner à agir de même dans notre ascension vers le progrès, et compter avec le temps et les difficultés. Convoquer le Parlement de l'Europe ? Pourquoi pas le Parlement du Monde ? Patience, cela viendra peut-être ; mais pas en 1879. Et où le voulez-vous réunir, ce Parlement ? Quel est le gouvernement qui vous a promis de lui donner asile ? Savez-vous seulement quelles sont les lois électorales des pays qui en ont, et comment nous pourrions faire appel aux électeurs ? Il y a, pour le moment, des choses plus faisables, et plus pressées ; tenons-nous-y, et soyons pratiques. À chaque jour suffit sa peine. »

La proposition fut écartée ; elle a revécu plus tard, sous une autre forme, ainsi que je le disais tout à l'heure. Mais ma victoire me coûtait cher. La fatigue et l'émotion dont je n'avais pu me défendre, sentant toute la gravité de la situation, avaient réveillé les ébranlements produits quelque

temps auparavant par mon accident, et peu à peu je me sentais envahi par une paralysie qui bientôt ne me laissait plus libre que le bas des jambes, et qui devait, au dire des médecins, me foudroyer d'un moment à l'autre. Les médecins se sont trompés, heureusement, et ils ont été les premiers à s'en réjouir ; mais ce n'est qu'après plusieurs mois, et grâce à un traitement héroïque, que j'ai pu retrouver la pleine liberté de mes mouvements.

V

1881-1889

ACTION LÉGISLATIVE. « UNION INTER-PARLEMENTAIRE ». REPRISE DES CONGRÈS

J'arrive à une période décisive, à celle qui a marqué, dans le mouvement pacifique, une étape sans précédents, et qui a permis d'entrevoir, sans y atteindre encore complètement, la possibilité d'une action internationale régulière et d'une fédération des Parlements.

Des événements, que je n'avais pas, à vrai dire, provoqués, mais auxquels, la voie étant ouverte, je n'avais pas marchandé mon concours, avaient préparé cette évolution. Sollicité, en 1874, de laisser poser ma candidature au Conseil général de Seine-et-Oise, et, en 1881, à la Chambre des députés, j'avais été assez heureux pour réussir, sans compromission aucune, à Saint-Germain d'abord, puis à Paris. J'ai conservé le premier poste pendant un quart de siècle, et je l'occuperais encore si la fatigue de l'âge et de cruels deuils de famille ne m'avaient, en 1898, décidé à y renoncer. Je n'ai fait partie de la Chambre des députés que pendant huit ans, du 4 septembre 1881 à octobre 1889 ; mais je n'y ai pas passé tout à fait inaperçu. Accueilli d'abord avec une certaine défiance, non de ma personne, mais de mes idées, que l'on connaissait mal et que l'on appréciait plus mal encore, j'avais peu à peu, à force de travail, de modération et de persévérance,

gagné à quelques-unes au moins de mes convictions l'assentiment d'un nombre croissant de mes collègues, et, après avoir été, au début, presque seul à oser parler d'arbitrage et de paix, j'avais vu s'accorder, en dehors et au-dessus des groupes entre lesquels se divisaient les partis, un certain nombre de braves gens, pris sur tous les bancs indistinctement, qui souhaitaient pareillement l'amélioration des relations internationales et l'avènement d'un régime de paix honorable et stable. En fin de compte, et après des luttes parfois dures¹ — mais qui ne prenaient pas le caractère de querelles de personnes — contre la politique extérieure de certains cabinets, j'étais parvenu, vers la fin de mon second mandat législatif, à réunir, en faveur de la conclusion d'un traité d'arbitrage entre la France et les États-Unis, quelque chose comme une cinquantaine de signatures², et ma proposition, soumise à une discussion préliminaire dans les bureaux, n'y avait pas rencontré une seule voix opposante. La Commission, tout entière favorable dès lors, m'avait, pour bien affirmer son adhésion dès sa première séance, nommé à la fois son président et son rapporteur ; et le gouvernement, par l'organe du ministre des Affaires étrangères, M. Goblet, s'était déclaré non moins clairement. C'est cette proposition, ajournée par la fin de la législature, et que je ne pus soutenir plus longtemps, n'ayant point été réélu, qui fut reprise, en 1895, par l'un de ses prin-

¹ Je fais allusion à mes discours relatifs au Tonkin et à Madagascar.

² Voir ce document à l'Appendice.

cipaux signataires, M. Barodet, et votée, comme elle aurait dû l'être six ans plus tôt, à l'unanimité, avec l'appui d'un autre ministre des Affaires étrangères, M. Delcassé.

J'avais également, avant la fin de ma courte carrière législative, été chargé, comme président et comme rapporteur de la Commission, de proposer l'adoption d'une convention d'arbitrage entre la France et les Pays-Bas, au sujet de leurs frontières contestées en Guyane ; et, le rapport, à cause de l'urgence, ayant dû être lu à la tribune au lieu d'être distribué individuellement aux députés, il s'était trouvé que ce n'étaient pas seulement la conclusion de l'accord, mais les termes du rapport et la consécration motivée de la doctrine de l'arbitrage qui avaient reçu la sanction du vote unanime de la Chambre.

J'allais oublier un fait dont peu de personnes peut-être se souviennent, car il a passé presque inaperçu, mais qui n'en a pas moins son importance. En 1886, la guerre était sur le point d'éclater entre la Turquie et la Grèce, et d'un instant à l'autre on s'attendait à apprendre que les premiers coups de feu étaient tirés. Sans grand espoir, mais désireux de n'avoir rien à me reprocher, je me rendis, le 19 avril, au Quai d'Orsay et demandai M. de Freycinet, alors ministre des Affaires étrangères et président du Conseil. Ce fut, en son absence, le chef du cabinet qui me reçut.

— Monsieur, lui dis-je, je désire poser demain une question au gouvernement, à propos du conflit turco-grec ; mais je n'ai pas voulu le faire sans

avoir prévenu M. le ministre et m'être, si possible, entendu avec lui.

— Oh ! monsieur, s'écria aussitôt l'honorable fonctionnaire, ne faites pas cela, vous embarrasseriez M. le ministre, et l'affaire est déjà assez difficile.

— Aucunement, répliquai-je ; ma question sera posée de façon à ne gêner en rien la liberté du ministre, mais je ne puis pas m'abstenir de la poser.

— En ce cas, monsieur, revenez demain matin à onze heures. Monsieur le ministre vous attendra.

Le lendemain, à l'heure dite, j'étais dans le cabinet de M. de Freycinet, qui m'accueillait avec sa bonne grâce habituelle.

— Je comprends votre sollicitude, me dit-il aux premiers mots ; mais que voulez-vous que je vous réponde ?

— Ce que vous voudrez, monsieur le ministre ; ceci c'est votre affaire. Rien du tout si vous voulez. Mais vous ne pouvez m'interdire de vous rappeler à la tribune qu'il y a aujourd'hui, pour les nations civilisées, d'autres façons de s'expliquer que le jeu hasardeux des batailles.

— Eh bien ! soyez à la Chambre à l'ouverture de la séance ; nous tâcherons d'arranger cela.

À deux heures et cinq minutes, aussitôt le procès-verbal lu, j'étais à la tribune et je formulais, en deux mots, ma question. M. de Freycinet m'y succédait. Voici, d'après le compte rendu officiel, quelle fut sa réponse :

« M. DE FREYCINET, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères. — Messieurs,

l'honorable M. Frédéric Passy a constaté, pour s'en applaudir, les progrès qu'ont faits depuis un certain nombre d'années les idées d'arbitrage en vue d'éviter les conflits armés entre les nations civilisées, et il a exprimé le désir que ces idées fussent étendues, s'il est possible, au conflit turco-grec.

Sur la question de principe, vous comprenez, messieurs, que je ne puis qu'être d'accord avec l'honorable M. Frédéric Passy, et, je le crois aussi, avec l'unanimité de cette Chambre. (Très bien ! très bien !) Il est fort désirable, assurément, que la voix de la raison, de l'humanité et du droit puisse se substituer, dans les différends internationaux, au langage brutal du canon. (Nombreuses marques d'adhésion.)

Mais, pour le cas particulier qui nous occupe, je n'ai qu'un mot à dire pour faire comprendre à l'honorable M. Passy et à la Chambre qu'aucune initiative de ce genre ne serait possible en ce moment de la part de la France.

En effet, dans les différends qui se sont produits entre la Turquie et les États qui l'avoisinent, tels que la Roumanie, la Serbie, la Bulgarie, la Grèce, il y a un arbitre qui se trouve tout naturellement désigné par les traités et par une tradition presque séculaire : cet arbitre, c'est ce qu'on nomme le concert européen, c'est-à-dire le jugement collectif des six grandes puissances.

Le désaccord qui existe actuellement entre la Grèce et la Turquie est précisément l'objet de la sollicitude des puissances ; elles s'en sont saisies, et par conséquent cette sorte d'arbitrage s'exerce.

Il peut ne pas s'exercer dans la direction que souhaiteraient les partisans de telle ou telle politique ; mais, en fait, il s'exerce, et il ne serait pas possible à une nation, quelle qu'elle fût, de faire une démarche en vue de constituer un arbitrage déterminé, sans par cela même dessaisir le concert européen de la cause qu'il a entre les mains, et c'est là une action à laquelle, assurément, l'honorable M. Passy ne voudrait pas convier la France.

Je ne peux donc que constater qu'en ce moment l'arbitrage que souhaite M. Passy est réalisé en fait par l'intervention des six grandes puissances, qui cherchent, à l'heure où je parle, à prévenir un conflit armé entre la Turquie et la Grèce.

L'honorable M. Passy peut être certain qu'au sein de ce conseil, où la France a tenu, depuis l'origine, à conserver sa place, nous exercerons, comme nous l'avons déjà fait, notre influence dans un sens pacifique, et en conformité des droits des diverses nations en présence. (Très bien ! très bien ! et applaudissements.)

M. FRÉDÉRIC PASSY. — Je me borne à prendre acte des réponses de M. le président du Conseil et à l'en remercier. »

Comment fut exercée, dès le jour même, cette influence salutaire, et quelles dépêches mentionnant l'incident parlementaire partirent du quai d'Orsay ? Je l'ignore. Ce qui est certain c'est que le jour même une détente se produisit et que les canons ne partirent pas.

Plus tard, aux funérailles du duc d'Aumale, nous nous retrouvions en face l'un de l'autre, M. de

Freycinet et moi, sous le porche de la Madeleine. La guerre venait cette fois d'éclater entre les deux puissances orientales.

— Vous rappelez-vous, dis-je à l'ancien ministre, qu'à nous deux, il y a quelques années, nous avons empêché ce malheur ?

— Si je me le rappelle ! répondit-il vivement. J'y pense tous les jours. Et je suis convaincu que si l'on avait su nous imiter, on aurait pu l'empêcher encore.

Je ne cite ces faits que pour montrer, une fois de plus, combien il faut peu de chose souvent pour faire pencher la balance du bon ou du mauvais côté, et combien, dès lors, nous devons tenir à ne rien négliger de ce que nous sommes à même de faire.

Ces victoires tout imparfaites qu'elles fussent étaient d'autant plus significatives qu'elles n'avaient pas été obtenues sans un travail parfois difficile, et qu'il avait fallu, pour y parvenir, dissiper bien des doutes et rectifier bien des informations erronées.

Au premier rang des garanties de paix que nous poursuivions se trouvait, depuis longtemps, cette ouverture de négociations avec les puissances amies, les États-Unis en tête, pour la conclusion d'un traité d'arbitrage, qui faisait l'objet de ma proposition dernière. J'avais eu à ce sujet des entrevues personnelles avec le représentant des États-Unis à Paris, avec le secrétaire de la Légation, M. Vigneau, en particulier ; et je savais que l'on n'attendait, à Washington, qu'un signe du côté de la France pour affirmer ces bonnes dispositions. Mon ami Henry

Richard, en 1872, dans un admirable discours, présentant au Parlement britannique une pétition qu'appuyaient plus d'un million de signatures, avait obtenu un vote en vertu duquel la Reine était respectueusement invitée à entrer, en vue de généraliser la pratique de l'arbitrage, en conversation avec les puissances étrangères. Un autre membre du Parlement, dont j'aurai à reparler, M. W. Randal Cremer, secrétaire de la *Société ouvrière de la Paix*, était allé, porteur d'un appel signé de 233 membres de la Chambre des Communes, de 16 pairs et d'un certain nombre de notabilités civiles et ecclésiastiques, adresser aux États-Unis une invitation directe, et faire une campagne de conférences, à la suite desquelles le Sénat, toujours souverain en matière de politique extérieure, avait par deux fois invité le gouvernement à engager des pourparlers avec toutes les puissances qui étaient ou seraient en termes amicaux avec la grande République, notamment avec la Grande-Bretagne et la République française.

Cent douze députés français, enfin, auxquels s'étaient joints bon nombre de citoyens notables, avaient signé, dans le même sens, une pétition que j'avais été prié de porter, avec quelques-uns d'entre eux, Armand Lalande, Jules Siegfried, Barodet, Beauquier, Lemonnier et autres, au ministère. M. Goblet, toujours parfaitement courtois, et évidemment animé de bonnes intentions, mais tourmenté de scrupules, n'osait se prononcer.

— Ce n'est pas à nous, puissance vaincue, disait-il, à faire des avances.

— Mais ce n'est pas au vainqueur que nous vous demandons de vous adresser, monsieur le ministre, répondais-je, c'est à la République sœur. Et il ne s'agit pas d'avances ; il s'agit d'un accord pour lequel on n'a qu'à se tendre la main de part et d'autre. On y est tout disposé à Washington, comme à l'ambassade.

— Ce n'est pas ce que l'on m'écrit de là-bas, reprit le ministre.

— En ce cas vous n'êtes pas exactement renseigné, répliquai-je en tirant de ma poche deux livraisons du compte rendu des séances du Sénat américain, *Official Record*. Voici les deux motions par lesquelles le président est invité, *requested*, à entrer en négociations avec vous.

— Je n'ai jamais eu connaissance de ces documents, dit vivement le ministre, un peu surpris.

— Vous les avez pourtant, certainement, dans vos archives, fis-je respectueusement observer, mais on a jugé sans doute que cela ne méritait pas de vous être communiqué.

Je n'ajoutai pas (je crois que je puis le dire aujourd'hui sans danger pour personne) que c'était de ses bureaux, à Washington, que je tenais mes armes, mieux renseigné, sans y avoir grand mérite, que son cabinet à Paris.

C'est pendant cette période, et tandis que nous ne savions encore à quoi nous pourrions aboutir, que M. Cremer, avec la hardiesse dont il a toujours fait preuve, conçut et exécuta un projet dont les conséquences, non épuisées encore, devaient être considérables. Il m'écrivit, me faisant l'honneur de

me tenir pour l'un de ceux dont le concours ne pouvait être négligé, qu'il estimait qu'une rencontre entre un certain nombre de députés anglais et de députés français, pour s'entendre au sujet de l'arbitrage et de la paix, serait très utile, et que, si je voulais, avec l'assentiment de mes principaux collègues du Parlement, adresser une invitation aux siens, il se faisait fort d'en amener un choix. Il allait, prenant un peu ses espérances pour des réalités, ou jugeant du zèle des autres par le sien, jusqu'à parler de cent cinquante ou deux cents. Je répondis que l'idée était admirable, et que, ne vissent-ils qu'une demi-douzaine, le seul fait de cette entente de représentants des deux nations serait un événement de la plus haute portée. Et, en ayant parlé discrètement à quelques notabilités, à Jules Simon, à Clemenceau, à Jules Gaillard, à Siegfried, à Georges Perrin et d'autres, je l'engageai à venir lui-même, comme il l'offrait, leur confirmer ce qu'il m'avait écrit.

Ainsi fut fait. Cremer vit les uns et les autres, et, dans un entretien dont j'ai conservé la substance, il leur exposa ses raisons. Il vit aussi, à ce qu'il paraît (je ne crois pas l'avoir su à l'époque), M. Goblet, qui l'aurait encouragé ; et je fus autorisé à adresser, au nom des parlementaires français amis de la Paix, une invitation en due forme à leurs collègues de la Chambre des communes.

Le 31 octobre au matin, un dimanche, neuf de ces messieurs, ayant passé la nuit et devant passer la suivante, pour être à leur poste le lendemain à Londres, se rencontraient, au Grand Hôtel, dans la

salle du *Zodiaque*, avec une trentaine de députés français et un sénateur, M. Jules Simon ; et, à l'unanimité, la fondation d'une *Union interparlementaire de l'Arbitrage et de la Paix*, qui se réunirait tous les ans, et pour la première fois à Paris, pendant l'Exposition de 1889, était décidée.

Je ne crois pas devoir donner ici plus de détails sur cette séance, qualifiée par M. Herbert Gladstone de « journée peut-être historique », et qui, en effet, l'est devenue. On en trouvera, aux pièces justificatives, le procès-verbal officiel, avec quelques renseignements complémentaires. Je fais remarquer seulement que, grâce à la précaution qu'avait prise M. Cremer, de concert avec moi, de préparer d'un commun accord notre exposé des motifs et nos propositions, pas un dissentiment ne s'éleva. La séance, en une heure à peine, fut terminée, et nous n'eûmes, dès onze heures et demie, qu'à inviter nos hôtes à descendre déjeuner, et boire ensemble à l'avenir de l'institution dont nous venions de créer la naissance.

On sait ce qu'elle est devenue, et tous ceux qui, sous une forme ou sous une autre, avaient songé, comme M. Laya, à désirer une représentation internationale, sont tentés de s'en attribuer la paternité.

M. le docteur Lowenthal, de Berlin, dès 1874, avait émis le vœu de voir créer un parlement international. Mon ami M. Thiaudière, avant M. Laya, et quelques autres, sans se montrer aussi enclins à l'illusion, avaient formulé des indications dans le même sens. Il serait facile d'en citer beaucoup d'autres. Et ce ne sont pas seulement de vagues

désirs, de généreuses aspirations que nous aurions enregistrés, ce sont des démarches sérieuses, émanant d'hommes qui, par leur situation, leur talent, leur autorité, pouvaient avoir et avaient, en effet, l'oreille des Parlements et des Cabinets.

Je feuillette les lettres de l'homme éminent qui, s'il eût vécu, eut été, avec M. Cremer et moi, à la tête du premier noyau de l'Union interparlementaire, M. Henry Richard, l'ami de Cobden et de Gladstone et, comme je l'ai dit plus haut, pendant vingt-cinq ans, le secrétaire général de la Société de la Paix de Londres. Et, à la date du 11 août 1878, je lis que le docteur X... (je crois que c'était le célèbre docteur allemand Virchow) demandait si l'on ne pourrait point profiter du Congrès universel de la Paix, qui allait se tenir à Paris, « pour essayer d'y réunir quelques membres des différents Parlements européens, en vue d'examiner la question du désarmement. » Cette réunion, bien entendu, devait être distincte du Congrès et entièrement privée.

Trois ans et demi plus tard, le 15 janvier 1882, le même Henry Richard m'écrivait : « Vous savez que l'idée de réunir un certain nombre de membres des différents Parlements a été souvent émise. Il est évident que si un tel projet pouvait être sagement conduit à bonne fin, il en résulterait de considérables avantages. Veuillez me faire connaître votre avis à ce sujet, et me dire si nous pourrions compter sur la participation d'un certain nombre de vos collègues de la Chambre... »

De nouveau, le 3 juin 1884 (j'étais, paraît-il, revenu sur cette idée), voici ce que me disait encore

mon honorable ami : « Par une curieuse et, pour moi, flatteuse coïncidence, j'écrivais hier à M. William Jones » — c'était son successeur au secrétariat de la Société de la Paix — « pour lui faire précisément la proposition que votre lettre m'apporte : à savoir qu'il serait désirable que nous essayions de réunir un certain nombre de représentants des différents Parlements de l'Europe, afin de discuter ensemble au sujet de la question des armements, et d'étudier la possibilité d'agir respectivement, dans ce but, dans nos différentes Chambres... »

Et ce n'était pas, cette fois, comme en 1878, la simple expression d'un désir un peu vague, car, peu de jours après, le 20 juin, voici, selon le mot même d'Henry Richard, l'importante communication qu'il avait à me faire :

« J'ai une importante communication à vous faire. M. Couvreur, qui est actuellement à Londres » — M. Couvreur, membre de la Chambre des représentants, et l'un des hommes politiques les plus influents de la Belgique — « m'a dit tenir d'une personne sûre qu'il se forme en ce moment une sorte de conseil diplomatique, sinon tout à fait officiel, du moins agissant avec l'autorisation gouvernementale, pour étudier la question de la réduction des armements. Les difficultés qu'amènent les budgets toujours croissants des nations européennes commencent à donner à réfléchir à leurs gouvernements. Le mouvement aurait commencé en Autriche, et serait appuyé par Mancini, au nom de l'Italie. M. Jules Ferry, consulté, aurait répondu que le déficit budgétaire, en France, était de peu

d'importance, et que le pays pouvait facilement supporter ses charges militaires ; mais que, cependant, loin de rejeter une telle proposition, il ne demandait pas mieux que de l'examiner, à la condition toutefois que la France puisse compter sur une compensation... »

Ces citations, que je pourrais confirmer et compléter en recourant à d'autres correspondances, suffisent à indiquer comment s'est fait peu à peu, inconsciemment pour beaucoup, le travail préparatoire qui devait amener à l'état d'organisation régulière et permanente la réunion, d'abord simplement accidentelle, des membres des divers Parlements. Il est aisé de voir, d'ailleurs, dans cette dernière lettre, une première, quoique bien imparfaite ébauche de ce qui devait être, quinze ans plus tard, la Conférence intergouvernementale de La Haye. Mais voici qui est plus significatif. C'est une lettre du même Henry Richard du 27 septembre 1886 :

« J'ai attendu pour vous écrire d'être à même de vous renseigner exactement au sujet de la Conférence projetée à Berne. J'avais toujours douté qu'il fut possible d'arriver en si peu de jours à préparer toutes choses. Le but principal était, comme vous le savez, de recueillir l'opinion d'éminents juristes et publicistes d'Europe et d'Angleterre, concernant le projet de fonder une cour d'arbitrage (*concil of arbitration*)... »

Une cour d'arbitrage : le mot y était si la chose n'y était point encore. Et il devait être solennellement repris, quelques années plus tard, par M. Gladstone, lorsqu'il fit adopter, à l'unanimité, par

le Parlement anglais, une motion de M. Cremer, proposée, en exécution d'un vœu de la Conférence interparlementaire, en faveur d'un traité permanent d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. La chose y est maintenant. La Cour d'arbitrage de La Haye est devenue une institution indestructible, et son existence seule marquera dans l'histoire du monde l'ouverture d'une ère nouvelle.

On le voit, ceux mêmes qui ont quelques raisons de se croire des devanciers s'aperçoivent, quand ils étudient un peu le passé, qu'ils avaient été devancés par d'autres, qui souvent l'avaient été déjà. C'est qu'il ne suffit pas d'avoir une bonne idée, encore faut-il qu'elle vienne à son heure et que l'on sache s'y prendre pour la faire accueillir. Ce fut le bonheur et le mérite de Cremer. Les miens furent de le comprendre et de le seconder.

L'année suivante, comme il avait été convenu, ce fut à tous les Parlements que l'appel dut être adressé. J'étais bien mal outillé encore pour m'acquitter de cette lourde tâche. Douze nations cependant furent représentées ; les statuts furent arrêtés, et Jules Simon, dans une de ces allocutions où il excellait, définit et qualifia l'œuvre.

« Il s'agit, dit-il, de substituer à l'action néfaste des coupe-jarrets, pour la solution des conflits internationaux, l'action bienfaisante des commissaires de police et des gendarmes. »

En même temps que l'Union interparlementaire prenait naissance, et que ses membres étaient reçus par le Président de la République, les Congrès de la Paix renaissaient, pour devenir, eux aussi, une ins-

titution permanente. Le premier, organisé, de concert, par Lemonnier, Hodgson Pratt et moi, et auquel nous eûmes la satisfaction de voir prendre part des hommes tels que Moneta, le sénateur italien Alfieri di Sostegno, l'Espagnol de Marcoartu et des représentants de cent sociétés des deux mondes, fut solennellement ouvert dans un des bâtiments de l'Exposition, et ses douze séances de travail se tinrent, pendant une semaine entière, dans la grande salle, à peine suffisante, de la mairie du sixième arrondissement de Paris, place Saint-Sulpice.

Je ne puis quitter cette année du centenaire de 1889, qui marque une date si importante dans l'histoire du mouvement pacifique, sans rappeler une solennité, à laquelle j'eus le bonheur d'assister, la distribution des récompenses, au Palais (détruit depuis, et remplacé, pour 1900) de l'Industrie. On y exécuta, avec une mise en scène appropriée, une cantate de circonstance et d'un très bel effet. Mais le véritable intérêt de la cérémonie fut ailleurs. Il fut dans le défilé des savants, industriels, artistes ou artisans de toutes les nations qui avaient obtenu, dans le grand tournoi pacifique, quelque distinction, grande ou petite : les hommes les plus éminents, ceux qu'une notoriété glorieuse avait déjà signalés, et les modestes inventeurs, les laborieux et obscurs bienfaiteurs de l'humanité dont, pour la première fois, le nom était publiquement proclamé ; tous, côte à côte, par pays ou par sociétés, défilant devant l'estrade où se tenait le Président de la République, et, à leur passage, abaissant, les uns après les autres, leurs drapeaux et leurs bannières devant

cet homme en habit noir, qui représentait à la fois la France héritière de la Révolution française, initiatrice de la liberté, et la France du XIX^e siècle, devenue l'apôtre de la Justice et de la Paix, et recevant à ce titre l'hommage du monde presque entier ! Il y avait là, moins de vingt ans après nos désastres, quelque chose de si saisissant que bien des assistants ne purent contenir leur émotion, et qu'ayant voulu, pour ma part, dire à mon voisin l'impression que j'en ressentais, il me fut impossible de prononcer une parole pour l'exprimer. Quelle revanche, si nous avions été de ceux qui avaient rêvé de revanche ! Mais notre choix avait été fait dès la première heure ; et c'était le relèvement que nous avions poursuivi. Nous l'avions.

Je serais ingrat, pendant que je relève ces symptômes consolants et encourageants, si j'oubliais un autre fait, probablement bien sorti de la mémoire de la plupart : l'envoi des adresses de sympathie et de félicitation de la population italienne. Les relations entre la France et l'Italie avaient été, par suite de fautes ou de malentendus réciproques, assez sérieusement altérées. Un ministre, sur la gratitude duquel la France aurait pu se croire autorisée à compter, ne s'était pas précisément appliqué à faire disparaître les causes de conflit, et, en ce moment même, un voyage de son roi, qui pouvait être, à tort sans doute, interprété comme peu bienveillant pour la France, risquait d'ajouter à l'irritation. Toujours fidèle à notre idéal d'apaisement, nous avons, en quelques circonstances, sans prendre parti dans la politique étrangère, manifesté notre regret de la

rupture des relations économiques ou autres entre nos frères italiens et nous, et notre désir de voir les nuages se dissiper. Tout à coup, vers les premiers jours de l'Exposition, je reçois chez moi, ou à mon banc de député, une avalanche de télégrammes, expédiés de tous les points de la Péninsule, du nord, du centre et du midi (ils se montaient à plusieurs centaines), qui, dans des termes différents, parfois un peu vifs, tenaient tous, au fond, le même langage. « Ne vous troublez pas », disait l'un d'eux (dont les autres n'étaient, à vrai dire, que des paraphrases), « en voyant notre roi aller à Berlin. Ce n'est là qu'une visite de politesse, un prêté pour un rendu. Nos cœurs, à nous, sont à Paris, au milieu de la Fête du Travail et de la Paix. »

Et, comme l'huissier, au cours d'une séance, m'apportait tout un paquet de ces dépêches :

— Qu'est-ce que c'est que cela, Passy ? me dit mon voisin, l'un des hommes les plus considérables de la Chambre.

— Ce sont des télégrammes qui m'arrivent des Sociétés de la Paix et de leurs ramifications disséminées dans tous les coins de l'Italie.

— Vous leur avez donc envoyé des circulaires ?

— En aucune façon. C'est absolument spontané.

— Alors c'est sérieux ce mouvement des peuples en faveur de la Paix ?

— Mais oui, mon ami, conclus-je, très sérieux. Les hommes politiques ne s'en sont pas encore suffisamment aperçus...

Une anecdote à ce propos, et d'un autre genre.

Le journal *Le Matin*, celui d'alors, avec lequel je n'avais eu, d'ailleurs, que des relations très passagères, avait accueilli, quelques jours auparavant, une lettre de moi sur la question de l'arbitrage, et m'avait à moitié autorisé à lui donner quelque autre communication. Je crus bon, en sortant de la Chambre des députés, d'aller lui porter quelques télégrammes choisis parmi les plus intéressants de ceux de mes correspondants italiens. Aucun ne fut publié. Mais, le lendemain, par trois fois, un de ses reporters, dont je n'ai point oublié le nom, se présentait chez moi, et la troisième fois seulement me rencontrait.

— Qu'y a-t-il donc de si important, monsieur ? lui dis-je.

— C'est pour être renseigné sur ces télégrammes que vous recevez d'Italie.

— Vraiment, il n'y a que cela ? Mais j'ai pris la peine de vous en porter moi-même la primeur ; vous n'en avez rien fait, et vous venez trois fois à Neuilly !

— Ah ! monsieur, c'est que ce n'est pas la même chose. Quand c'est vous qui donnez un document au journal, cela n'intéresse personne dans la rédaction ; mais quand c'est moi qui l'apporte, on me le paie.

C'est trop souvent ainsi, hélas ! et par des considérations de ce genre, que se règle le plus ou moins d'exactitude ou d'abondance des renseignements d'où dépend la tranquillité du monde. Heureux encore si, par le désir d'exciter la curiosité du public et de pousser à la vente, les journaux ne forcent

pas plus ou moins la note en insistant sur les bruits, vrais ou faux, qui sont de nature à inquiéter l'opinion. Aussi était-ce avec raison que mon ami Hodgson Pratt, ce type par excellence de l'homme de l'avenir, *the coming man*, ardemment attaché à sa patrie, mais supérieur aux préjugés et aux étroitesse nationales, et capable de comprendre et d'aimer partout le vrai et le beau, réclamait, comme première condition du progrès de l'esprit de justice et de concorde, l'organisation d'un service capable d'étouffer dans l'œuf tous les malfaisants canards couvés dans des officines louches et parfois dans les chancelleries.

VI

1889-1896

DÉVELOPPEMENT ET ORGANISATION DES CONFÉRENCES INTERPARLEMENTAIRES ET DES CONGRÈS

Pas plus que je ne l'ai fait pour la période d'élaboration lente qui a précédé le réveil de 1889, je ne crois utile de fournir un tableau complet des travaux des congrès et des conférences interparlementaires qui ont eu lieu périodiquement, d'année en année, sauf une ou deux exceptions motivées par des empêchements imprévus, de 1889 à 1908. Il en a été publié, par les soins du Bureau de la Paix de Berne, dont je vais avoir à parler, et par ceux du conseil de l'Union interparlementaire, des comptes rendus officiels ; et les personnes désireuses de suivre de plus près l'action parallèle des sociétés libres et des groupes parlementaires n'ont qu'à s'y reporter.

Mais il y a, çà et là, dans telle ou telle de ces réunions, quelques faits, parfois d'importance médiocre en apparence, sur lesquels il ne me paraît pas inutile de revenir.

Le premier Congrès, après celui de 1889, et la seconde réunion interparlementaire se tinrent à Londres, dans un bâtiment municipal, mais sans grand apparat et sans autre marque de l'attention gouvernementale que la présidence, à l'ouverture de cette dernière, de l'illustre lord Herschell. Mais

deux faits y furent à noter, avec le chiffre déjà considérable des adhésions (plus d'un million). D'une part, l'apparition, pour la première fois, de trois Allemands : le docteur Barth, rédacteur de la revue *Die Nation* (La Nation), qui est encore sur la brèche, et siégeait, en 1908, de nouveau à Londres ; le docteur Dorn, et M. Max Dromel, que j'ai retrouvés, tous les deux, en septembre 1908, à Berlin. Le prince de Bismarck venait d'être disgracié, et ces messieurs s'étaient hâtés de secouer la chaîne qui jusque-là les avait retenus. Ils sont demeurés fidèles, et ils ont été imités. En second lieu, une lettre d'un personnage auquel, probablement, la plupart n'avaient pas pensé : le maréchal Canrobert.

« Vous avez bien raison de combattre la guerre », disait le vieil homme de guerre. « Je la connais, moi ; je l'ai faite toute ma vie. C'est une vilaine chose ; ne la laissez pas faire ! »

Un demi-siècle auparavant, lorsque la France et l'Angleterre, à l'occasion de l'Égypte, avaient été sur le point d'en venir aux extrémités, deux hommes, des deux côtés du détroit, s'étaient levés pour les en empêcher, et c'étaient leurs plus rudes soldats, Soult et Wellington :

« Vous ne savez pas ce que c'est que la guerre », disaient-ils, à l'envi l'un de l'autre, à leurs compatriotes. « Vous ne l'avez pas vue depuis vingt-cinq ans. Nous la connaissons, nous ; et nous vous conjurons de ne pas la faire !... »

Deux autres souvenirs d'importance fort différente me reviennent encore en me reportant au Congrès de 1890. C'est d'abord l'apparition à la

tribune, parmi d'autres femmes américaines, anglaises, françaises ou autres, de miss Colenso, fille de l'évêque anglican du Natal, défenseur des indigènes, qui, fidèle à la tradition paternelle, venait dénoncer avec la plus véhémence indignation ce qu'elle appelait en propres termes « l'abominable conduite du gouvernement de mon pays », à l'égard des races prétendues inférieures. Il y avait sur l'estrade des membres du parlement, des hommes plus ou moins officiels ; et pas un ne songea à contester à cette jeune femme le droit de juger aussi sévèrement la politique britannique. On a été moins tolérant, dix ans plus tard, lorsque ceux de nos amis qui ne partageaient pas l'enthousiasme impérialiste de Chamberlain étaient exposés, comme Moschles, à se voir lancer à la tête des pierres ou des canifs ouverts.

L'autre incident est d'un caractère différent. Un orateur anglais venait de terminer son discours :

— Ayez l'obligeance de traduire en français, me dit le président, qui m'avait déjà fait l'honneur de recourir à moi en pareille circonstance.

— Mais, monsieur le président, lui dis-je, je n'ai pas compris un mot.

— Moi non plus, me répondit-il.

Ce président était le plus grand avocat des États-Unis, Dudley-Field. Mais il y a, en Angleterre et en Amérique, comme en France, des gens qui parlent leur langue de façon à être incompréhensibles pour leurs compatriotes.

L'année suivante, 1891, nous étions à Rome, et c'est là, pour la première fois, que nous rencontrons le baron et la baronne de Sutiner, le général

Türr, le Russe Novicow, le Norvégien Lund et bien d'autres.

Le nombre des Allemands s'était accru ; et parmi les nouveaux venus figurait un homme considérable et excellent, Max Hirsch, qui avait succédé, comme conseiller des ouvriers et des banques populaires, au célèbre Schultze Delitzch, et qui devait nous rester fidèle jusqu'à la mort.

C'est lui qui, dans une réunion intime des délégués des diverses nations, pressé un peu trop vivement de s'associer à certaines démarches prématurées, nous fit cette réponse dont nous eûmes la sagesse de comprendre la valeur : « Ne m'en demandez pas plus que je ne puis vous en dire. Il faut savoir laisser faire au temps. » — « Quand nous n'aurions fait qu'échanger les quelques paroles que nous venons d'échanger », disais-je un soir, presque au même moment, à ses compagnons ; « ou tout simplement même penser en face les uns des autres ce que nous ne pouvons pas encore nous dire, nous n'aurions pas perdu notre temps en venant à Rome. »

Ceci me rappelle, soit dit en passant, une entrevue que j'avais eue, deux ou trois ans auparavant, avec un autre personnage, le Nonce du Pape, à Paris. Comme je prenais congé de lui, après avoir essayé de lui faire comprendre que nous attendions quelque chose de la Cour de Rome :

« Oui, monsieur le député », me dit-il avec son accent italien, « j'ai compris tout ce que vous m'avez dit, et aussi tout ce que vous ne m'avez pas dit. » Il faut savoir s'entendre à mi-mot, et attendre.

Déjà (ceux de nos collègues qui vivent encore peuvent en témoigner), la physionomie de nos réunions commençait à se modifier. C'était au Capitole, où nous montions entre deux rangs de soldats italiens, au son de la musique militaire, que nous étions reçus solennellement, par le Syndic de la Ville Éternelle ; et c'était dans une autre salle officielle que nous siégeons, présidés, à la Conférence interparlementaire, par le président de la Chambre des députés, M. Biancheri, et, au Congrès de la Paix, par le sénateur Bonghi, ancien ministre de l'Instruction publique et personnage « consulaire », comme auraient dit les anciens Romains. Des invitations et des fêtes, dans les salons de la plus haute aristocratie, des représentations de gala à l'Opéra, pour le Congrès comme pour la Conférence ; des excursions à Naples, à Pompéi, à Puzzoles et au lac Fusaro, où nous attendait un banquet magnifique, marquèrent l'importance attachée, par les diverses classes de la société, à cette invasion pacifique.

C'est à ce banquet que le professeur Bovio, mort depuis, prononça un admirable discours sur « L'homme de l'avenir » (*L'uomo venturo*) ; et que le sénateur Émile Labiche, président du groupe français, se montra à la hauteur de l'éloquence italienne. Et, ici, un autre souvenir, qui montre combien, souvent, les querelles des peuples comme celles des ménages ne sont que des malentendus passagers, moins encore, des fantômes, des bâtons flottants dont on rit quand on s'en approche.

Il y avait eu, quelque temps avant notre descente en Italie, un scandale qui avait vivement ému la population de Rome. Quelques étourdis français, de ceux qui ne se rendent pas compte de la responsabilité de leurs actes, et qui se plaisent à confondre sottement les choses qui doivent rester séparées, avaient, au cours d'un pèlerinage, plus politique peut-être que religieux, cru de bon ton d'insulter le tombeau du Roi Victor-Emmanuel, objet de la vénération de la nation ; et la colère populaire s'était, aux premiers moments, manifestée un peu vivement. Certains de nos collègues, et non des moindres, qui avaient dû se joindre à notre caravane, se refusèrent, craignant de surexciter les esprits, ou peut-être de se voir, à leur tour, insultés. Nous exprimâmes, comme de juste, nos regrets de l'inconvenante polissonnerie de nos jeunes compatriotes ; et l'on nous en sut gré. Mais jamais, même avant cette démarche, nous n'eûmes à nous plaindre de la moindre malveillance de la part de qui que ce fût ; et pour mon compte, ayant, avant d'arriver à Rome, passé par Turin, Milan, Venise, Florence et d'autres villes, où l'on ne voyait en moi qu'un Français, dont on ignorait les sentiments, je n'ai jamais eu qu'à me louer de la prévenance de tous. Plus tard, dans nos excursions, au bras du professeur Bovio, et à la lueur des torches, j'entendais la foule crier devant moi : *Evvivala Francia !*

C'est pourtant au Congrès même, ou à l'occasion du Congrès, que je rencontrai (je suis forcé de l'avouer) des difficultés qui, sans avoir des conséquences graves, me causèrent quelques soucis.

Nous avons, en 1889 et en 1890, d'un accord unanime, fait précéder la Conférence interparlementaire par le Congrès des Sociétés de la Paix, estimant, non sans raison, je le crois, que ces réunions, composées de volontaires sans caractère officiel et sans pouvoir effectif, ne sont qu'une avant-garde d'éclaireurs, qui poussent leurs pointes un peu étourdiment quelquefois, et ne prétendent guère que formuler des vœux, plus ou moins opportuns ou prématurés, qu'ils recommandent à l'examen des conférences. Nous pensions que cela était entendu de tous, et c'était l'avis formel d'Hodgson Pratt, de Charles Lemonnier et le mien, comme aussi du sénateur Pandolfi qui, en qualité de secrétaire du comité d'organisation à Rome, s'occupait, avec un zèle infatigable, de tout préparer pour nous recevoir. À notre grande surprise, Cremer, avec qui, naturellement, nous tenions à marcher d'accord, fut d'un avis différent, et, malgré les raisons que nous essayâmes de faire valoir, il déclara que, si les Sociétés de la Paix se réunissaient avant les parlementaires, il ne viendrait pas à Rome et dissuaderait les Anglais d'y venir. Nous estimâmes qu'avant tout il fallait éviter la moindre apparence de division entre nous, et, tout en persistant à penser que nous comprenions mieux que lui les égards dus aux parlementaires, nous cédâmes. Je craignais, étant donné le caractère de quelques-uns de nos amis qui, pour être pacifiques, n'en étaient pas moins hommes, que cette interversion des rôles n'amenât des incidents fâcheux, et que les séances de la Conférence, qui s'exposait ainsi à la censure du

Congrès, n'y fussent l'objet de critiques déplacées ou irritantes. Il en eut été ainsi, je l'ai su plus tard, si l'excellent Hodgson Pratt, qui avait pressenti le danger, n'avait employé les trois jours pendant lesquels les membres de la Conférence furent occupés par leur voyage à Naples, à prêcher et, finalement, à obtenir la sagesse et le silence.

Je dus constater toutefois, sans être jamais parvenu à le comprendre, que la défiance de Cremer à l'égard des Sociétés de la Paix, défiance d'autant plus étrange qu'il devait à l'une d'elles, dont il était le secrétaire, la grande influence qui lui a permis de rendre de si notables services, avait de profondes racines. Car, ayant, à la dernière séance du Congrès, pour marquer la permanence de notre action, et mettre fin à l'isolement des nombreuses sociétés, réussi à faire maintenir à Pandolfi, jusqu'à la constitution du prochain comité d'organisation, son titre de secrétaire, et, de plus, fait décider, comme le demandait depuis longtemps le Danois Bajer, la création d'un Bureau ou Secrétariat général des Sociétés de la Paix, à Berne, je le vis venir à moi, non pas irrité, à coup sûr, et sans aucun ressentiment personnel, mais visiblement et sincèrement attristé, et me dire d'un ton que j'entends encore : « Vous venez de tuer notre œuvre ! » On a pu voir si, sous la direction de celui que j'ai appelé l'incomparable Ducommun, l'institution du Bureau de Berne avait fait tort à la cause de la Paix.

Je ne sais cependant si notre collègue et quelques-uns de ses amis anglais se réconcilièrent jamais complètement avec cette innovation ; quelques

années après (c'était en 1896), des incidents inattendus, sur lesquels il m'est profondément douloureux, mais impérieusement commandé de revenir, purent un moment faire craindre que leur froissement n'eut été plus sérieux que nous ne l'avions pensé.

C'était à Budapest, où venait de se tenir, parmi beaucoup d'autres, au milieu des splendeurs de l'Exposition du Millénaire, un Congrès de la Paix, et une session de l'Union interparlementaire. Mais le mieux est de reproduire ici, purement et simplement, les pièces et documents dont j'ai conservé le texte. Je les donne, en m'excusant de leur étendue, tels qu'ils furent alors communiqués aux intéressés.

EXPLICATIONS AMICALES ET PACIFIQUES

« Deux mots seulement pour faire comprendre les documents ci-après et les raisons qui motivent leur publication.

À la suite de la Conférence interparlementaire et du Congrès de la Paix, de Budapest, dans un banquet offert aux membres de ces deux réunions et à de nombreux invités, par la municipalité de cette ville, M. le comte Apponyi, d'accord avec les organisateurs de ce banquet et avec l'ensemble de ses compatriotes, crut devoir, pour rendre un témoignage public à la cause à laquelle venaient de travailler successivement le Congrès de la Paix et la Conférence interparlementaire, la saluer en la personne du plus ancien, parmi les assistants, des ouvriers de cette sainte cause. J'avais le peu enviable

avantage d'être ce doyen ; et ce fut à moi que, se faisant modestement le porte-parole des ouvriers de la dernière heure, M. le comte Apponyi voulut s'adresser pour rendre hommage aux ouvriers de la première heure. ¹

Les paroles du comte Apponyi furent comprises par tous, par moi plus que par tout autre, comme elles le devaient être ; et, ainsi que je l'ai dit en me croyant tenu de leur donner quelque publicité, c'était beaucoup moins une manifestation de courtoisie excessive à l'égard de ma personne ou de mes modestes services, qu'un acte politique et une constatation publique de l'importance qui s'attache désormais aux réunions internationales consacrées à la cause de la Paix.

Je n'aurais jamais pensé que personne pût s'y méprendre, et que les intentions des honorables députés hongrois ou les miennes pussent être suspectes à personne, lorsque j'ai reçu, dans la seconde quinzaine de décembre, une circulaire imprimée de l'International Arbitration League qui semblait indiquer que je m'étais trompé. Cette circulaire ayant été, comme elle le constate elle-même, adressée tout au moins aux membres hongrois de la Conférence interparlementaire, il me paraît impossible de ne pas la publier à mon tour, en la faisant suivre de la lettre, qu'aussitôt après l'avoir reçue, je me suis empressé d'adresser à mon ami et collègue M. Cremer, mis en cause comme moi par le prési-

¹ On trouvera à l'Appendice le texte de cet admirable discours.

dent de la société qui s'est émue du toast du comte Apponyi.

Je souhaite que de ces explications, sincèrement amicales et pacifiques, il ne reste, pour tous ceux qui, à un titre quelconque, ont travaillé comme M. Cremer et moi à la même œuvre, qu'un plus ardent désir de continuer à y travailler et un plus profond sentiment de l'affectueuse et reconnaissante collaboration qu'ils se doivent les uns aux autres.

FRÉDÉRIC PASSY. »

LIGUE DE L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

(International Arbitration League)

Le père de la Conférence interparlementaire.

« Presque immédiatement après la Conférence de La Haye, il y a trois ans, M. Passy adressa les lignes suivantes à M. Cremer :

« Mon cher ami,

« Je ne me souviens pas si vous étiez au banquet de Scheveningen ; si vous y assistiez, je n'ai rien à vous apprendre ; si non, je suppose que vous avez cependant eu connaissance du toast que me porta, en me qualifiant de père de la Conférence interparlementaire, M. le Dr Dohrn, et de la réponse que je lui fis, lui disant que je n'en étais que le second père, et que vous en étiez le premier. »

C'est dans l'intérêt de la justice et de la vérité que le Comité de la Ligue adresse la présente circulaire aux membres de la Conférence de Budapest.

Il le fait sans aucun commentaire, laissant à ses membres la liberté de se former une opinion concernant les raisons et les faits qui ont motivé cette attestation sans fondement, qui a été réfutée par M. Passy lui-même, et comment elle a pu être répétée à la Conférence et au banquet de Budapest. ¹

Notre Comité a quelque droit de protester ; ainsi les dépenses de la première Conférence, qui eut lieu à Paris en 1889, furent payées par la Ligue, et son organisation fut dirigée par son secrétaire, M. Cremer.

Les dépenses de la Conférence de Londres furent soldées par la British M. P. S., mais elle fut organisée par notre secrétaire, qui adressa à chaque membre des 14 Parlements européens, ainsi qu'à ceux du Congrès des États-Unis, des invitations personnelles. Malgré l'énormité du travail qu'exigea une telle entreprise, les résultats furent grandement satisfaisants, car 1 200 réponses furent reçues, ce qui donna une grande impulsion au mouvement pacifique.

Quelques mois avant la Conférence de Rome, notre secrétaire se rendit en cette ville afin d'aider de son influence le comité organisateur.

Depuis les débuts du mouvement pacifique jusqu'au temps présent, la Ligue a énergiquement travaillé à l'accroître ; le dernier résultat heureux de ses efforts a été la formation du groupe des Parle-

¹ On n'a qu'à lire, à l'Appendice, le toast de M. le comte Apponyi, pour voir que rien n'a pu justifier cette affirmation : pas un mot, dans ce discours, ne fait même allusion à la fondation de l'Union interparlementaire.

mentaires anglais, qui se compose actuellement de 91 membres en activité et de 4 en non-activité.

Le prochain numéro de l'*Arbitration* donnera un compte rendu exact de l'origine de la Conférence interparlementaire ; comment, quand, où et par qui elle fut organisée.

Pour le Conseil,
HOWARD EVANS, Président. »

« Neuilly, le 21 décembre 1896.

Mon cher Cremer,

Le président de l'International Arbitration League m'adresse, comme à tout le monde, un document qu'il vient de publier au sujet des manifestations sympathiques dont j'ai été honoré, il y a trois mois, à Budapest. Permettez-moi de vous exprimer affectueusement le regret que M. Howard Evans n'ait pas jugé à propos, avant d'écrire, et surtout avant de publier ce document, de nous consulter, vous et moi, sur son utilité. Nous lui aurions évité, je le crois, par de franches et cordiales explications, une démarche qui, quoique tardive, paraîtra peut-être insuffisamment réfléchie, et qui ne saurait, contrairement à ses intentions, avoir rien de bon, ni pour lui, ni pour d'autres, ni pour la cause que nous servons depuis tant d'années avec le même zèle et le même dévouement.

M. Howard Evans rappelle qu'au banquet de Scheveningen, à la suite de la Conférence de La Haye, lorsqu'un député allemand, M. le Dr Dohrn,

me fit l'honneur de me saluer du titre de père de l'Union interparlementaire, je m'empressai de réclamer pour vous la moitié au moins de cette paternité, et de dire que si j'avais eu le mérite ou la bonne fortune d'appeler à Paris, pour décider la fondation de cette Union, quelques-uns de vos collègues de la Chambre des Communes, c'était vous qui m'aviez inspiré la confiance de les convoquer, et qui les aviez décidés à répondre à cette convocation.

Ce que j'ai fait alors — ainsi que je vous en ai aussitôt avisé — je n'ai jamais manqué de le faire toutes les fois que j'en ai trouvé l'occasion, non plus que de rappeler votre activité courageuse et féconde au sein de la Chambre des Communes, et les utiles voyages par lesquels vous êtes allé préparer aux États-Unis le traité permanent d'arbitrage, dont semblent vouloir s'occuper enfin le gouvernement de Washington et le cabinet de Saint-James.

Je crois bien l'avoir fait à Budapest même, au cours des discussions de la Conférence. Et si ce discours, beaucoup trop élogieux pour ma personne, que me reproche M. Howard Evans, m'avait été adressé, comme celui du Dr Dohrn, en qualité de fondateur de l'Union interparlementaire, je n'aurais pas attendu, croyez-le, que l'on m'en fit souvenir pour renouveler le témoignage que j'ai toujours été heureux de vous rendre, en tout pays et en toute circonstance.

Mais c'était, vous le savez, à un autre titre et sous un autre nom que l'on saluait en ma personne le pacifique régiment dans lequel nous servons l'un

et l'autre, avec des compagnons tels que la vaillante baronne de Suttner et nos amis Hodgson-Pratt, Moneta, Bajer, Ducommun, Gobat et tant d'autres.

C'était en qualité de doyen des survivants de cette glorieuse phalange, à laquelle manquent aujourd'hui nos devanciers Henry Richard, Couvreur, Sclopis, Lemonnier et Bonghi, que j'étais pris pour représentant du grand mouvement auquel on voulait rendre solennellement hommage. C'était le vétéran, bien près peut-être d'être forcé à la retraite, que l'on chargeait de recevoir, pour tous ses compagnons d'armes, le message par lequel on les portait à l'ordre du jour de l'Europe.

Ce titre de doyen, hélas ! aucun de vous, pas même Hodgson-Pratt, qui ne me suit pas de très loin, ne peut me le disputer. Et quelque jeune que vous soyez entré en campagne, vous ne sauriez faire que je n'aie pas parlé, écrit et agi contre la guerre à une époque où vous n'auriez pu ni tenir une plume, ni prononcer un discours : il y a près de cinquante-cinq ans.

Qu'il me soit donc permis, mon cher ami, de garder au moins ce triste privilège de l'âge, dont la mort seule peut me dépouiller, et d'être heureux qu'il me permette d'avoir quelque confiance dans l'avenir, en constatant, pour me servir des expressions du comte Apponyi, qu'il ne manque pas autour de moi d'ouvriers, non moins dévoués, mais moins fatigués, pour continuer à travailler à la même vigne, lorsque mes forces ne me permettront plus de le faire.

Je voudrais m'arrêter sur cette consolante perspective. Mais, puisque je vous parle comme on doit parler à un homme tel que vous, à cœur ouvert, et que je n'ai, en le faisant, d'autre préoccupation que celle du bien que nous poursuivons ensemble et du bon renom des sociétés dont nous faisons partie, permettez-moi d'ajouter quelques mots au sujet d'un point particulier de la circulaire qui motive cette lettre.

M. Howard Evans a cru bien faire en portant en compte, à l'actif de sa société, ou au vôtre, une somme de 200 francs, si je ne me trompe, pour laquelle vous avez contribué aux frais de la première Conférence interparlementaire, celle de 1889, et les peines que vous avez prises, les dépenses que vous avez faites pour l'organisation de la seconde, à Londres, et de la troisième, à Rome. Il est parfaitement exact, qu'à Paris, en juin 1889, vous étant amicalement enquis des ressources que je pouvais avoir pour subvenir aux dépenses de cette première session, et m'ayant contraint à vous avouer qu'elles étaient insuffisantes, vous avez voulu prendre votre part des charges en payant la location de la salle de l'Hôtel Continental. Je ne me suis pas fait scrupule, et je ne l'avais pas regretté jusqu'à présent, de vous voir partager, dans une certaine mesure, la dépense d'une œuvre qui nous était commune.

Il est très certain aussi que vous avez dû faire, votre société et vous, beaucoup de travail et beaucoup de frais pour les sessions de Londres et de Rome, dont vous vous êtes — je le sais mieux que personne — très activement occupé. J'avais sup-

porté seul, en 1888, tous les frais de la réunion préparatoire au Grand Hôtel ; et j'ai fait seul, sans aucune assistance, toute la préparation de la Conférence de 1889, y compris les circulaires, les invitations, la correspondance avec tous les Parlements ou membres de Parlements auxquels il a fallu faire appel, jusqu'aux États-Unis et à la République de Libéria. Je ne me suis jamais cru, et je ne me crois pas encore le droit de m'en plaindre ou de réclamer de ce chef une apothéose, pas plus que pour les sacrifices de temps, de fatigue ou d'argent qu'entraînent ma correspondance, mes conférences, mes brochures et mes voyages annuels, et plus qu'annuels, pour le service de la cause de la Paix. Ces sacrifices, dont je connais seul le chiffre, sont-ils plus ou moins lourds pour moi que ne le sont, pour tels ou tels de nos collaborateurs de tous pays, ceux qu'ils s'imposent de leur côté ? Je n'en sais rien, et n'en veux rien savoir. Chacun de nous fait ce qu'il croit pouvoir, ou devoir faire. Aucun de nous ne doit, sous une forme quelconque, se charger de présenter sa note à la reconnaissance publique, encore moins de comparer ses mérites ou ses services à ceux de ses collaborateurs. Que votre honorable président me permette de le lui dire, mon cher ami : ce n'est pas seulement parce que la bienveillance mutuelle doit être le premier sentiment de ceux qui prêchent la concorde aux hommes et aux peuples que toute infraction à cette règle est regrettable. C'est parce que nous formons, devant l'opinion publique encore hésitante et soupçonneuse, un corps dont l'union seule peut faire la force, et dont tous

les membres doivent se tenir étroitement serrés, comme le fait un bataillon de soldats en face de l'ennemi. Nous ne devons tirer sur personne, du moins avec des projectiles meurtriers ou empoisonnés. Mais tirer sur nous-mêmes, comme depuis quelque temps il semble que quelques-uns soient disposés à le faire, ce serait, pour reprendre un mot célèbre, pis qu'un crime : une faute inexcusable et irréparable.

Ce n'est pas vous, j'en suis assuré, qui pourriez ni commettre cette faute, ni approuver qu'on la commette sous votre nom. Et c'est avec une entière confiance que, continuant à m'honorer d'avoir été avec vous l'un des porte-drapeaux de la sainte croisade à laquelle commence à se convertir notre pauvre humanité, je vous serre affectueusement les mains.

FRÉDÉRIC PASSY. »

APPENDICE

« Une dernière observation, qui ne paraîtra peut-être pas hors de propos.

Puisque l'on tient à remonter aux origines, et à faire la part de tout le monde, il ne serait pas injuste de se rappeler que l'idée de réunir en conférence les membres des divers Parlements avait été émise, au Congrès de la Paix de 1878, à Paris, par M. Edmond Thiaudière, et, qu'antérieurement et depuis, M. de Marcoartu, dans ses nombreux écrits, n'a cessé de réclamer la création de cet organisme in-

ternational. En même temps, ou avant lui déjà, la réalisation d'une entente de ce genre avait été tentée, non sans quelque résultat, par quelques-uns de nos prédécesseurs et de nos guides les plus éminents, notamment par mes amis Henry Richard, secrétaire général de la Peace Society, et Auguste Couvreur, membre de la Chambre des représentants de Belgique. M. le comte Sclopis, de son côté, faisait, dans toutes ses lettres, des recommandations dans le même sens. ¹

F. P.

Paris, 10 janvier 1897. »

Tels sont ces documents, vieux de plus de dix ans, et que jamais, depuis, je n'avais songé à faire sortir de l'oubli dans lequel ils étaient tombés. Si j'ai cru, aujourd'hui, devoir les en tirer, c'est que, dans de récents numéros du journal de l'International Arbitration League, *The Arbitrator*, à l'occasion du décès de mon ami M. Cremer, et en donnant de ses très nombreux et très éminents services, et de sa longue et laborieuse carrière un tableau qui ne peut qu'ajouter, même pour ceux qui l'ont le mieux connu, à la grande estime qu'ils ont toujours professée pour lui, on a cru devoir taire à sa mémoire (certain qu'il ne pourrait pas réclamer) le tort de chercher à réveiller les vieilles erreurs et les injustes ressentiments contre lesquels j'avais dû pro-

¹ On a vu plus haut combien ces tentatives, émanant des personnages les plus considérables, avaient été nombreuses.

tester en 1896. On trouvera aux Pièces justificatives, ainsi que je l'ai déjà indiqué plus haut, le compte rendu officiel, tel qu'il a été rédigé, en 1888, par un secrétaire-rédacteur de la Chambre des députés, de la réunion du 31 octobre. Aucun texte ne peut donner une idée plus exacte et plus incontestable des origines de la Conférence interparlementaire ; aucun, je suis heureux de pouvoir le répéter, n'est plus à l'honneur de M. Cremer, de ses collègues de la Chambre des Communes, et, que l'on me permette de le dire, de leurs collaborateurs français.

VII

1896-1908

SUITE DES CONGRÈS ET CONFÉRENCES INTERPARLEMENTAIRES

Mais je reviens, avec le regret d'avoir été obligé de m'en écarter, au rapide et imparfait historique de l'œuvre pacifique ; et, pour les Congrès de la Paix, pour le Bureau international de Berne, comme pour les Conférences interparlementaires, je répète que je ne puis songer, évidemment, à tout dire. Je ne suivrai donc pas nos collègues, ou je ne retournerai pas avec eux dans toutes les localités qui, tour à tour, les ont reçus, et où, la plupart du temps, il m'a été possible de les accompagner. Quelques traits seulement, entre beaucoup d'autres, pour donner une idée de ce que nous avons essayé et quelquefois obtenu de faire.

Comment oublier, par exemple, notre réception à Berne, en 1892 ; ces chants patriotiques et pacifiques des montagnards, les acclamations enthousiastes de la population assemblée, et cette séance d'ouverture, présidée par l'homme éminent qui était alors l'orgueil de son pays, Numa Droz, deux fois président de la Confédération Helvétique, et, à ce moment, ministre des Affaires étrangères, en attendant que le suffrage de l'Europe lui demandât comme un service public d'accepter la fonction de commissaire international en Crète. Il faut relire le

discours de ce véritable homme d'État. Ce n'était rien moins qu'un avertissement (on pourrait dire une remontrance), aussi ferme dans le fond que mesuré dans la forme, à ces gouvernements imprudemment divisés les uns contre les autres, auxquels la petite Suisse se sentait le droit de faire la leçon en leur proposant son exemple.

Un autre souvenir, l'un des plus intéressants et des plus vifs, c'est celui que nous avons tous conservé de notre session à Hambourg, en 1897.

L'aspect de cette grande ville, qui doit sa puissance, sa richesse et sa splendeur au commerce, c'est-à-dire à l'incessant échange de services rendus par elle au reste du monde, et reçus en retour, autrement dit à la paix, était bien par lui seul fait pour nous impressionner comme la plus efficace des démonstrations. Il y eut autre chose. Il y eut une réunion publique, entrée libre, dans laquelle, pendant trois grandes heures, quatre mille assistants, dont beaucoup ne comprenaient que l'allemand, entendirent avec la même sympathique attention des compatriotes, des Anglais, des Français et autres, et plus particulièrement ce colonel von Egidy, orateur incomparable, qui, en passe de devenir général, à l'âge où l'on est rarement colonel, avait abandonné le métier des armes, pour se vouer tout entier à la propagation de ce qu'il appelait « l'ère sans violence », et devait tomber, bien peu de temps après, hélas ! sur son nouveau champ de bataille, victime des fatigues que, dans son dévouement, il s'était imposées. Il y eut cette visite du port et de ses navires, dans laquelle, à notre passage,

nous voyions les ouvriers et les matelots se rassembler pour nous saluer, en criant de leurs robustes poumons : À bas la poudre ! Vive la Paix ! Il y eut, enfin, un soir, sur les hauteurs qui dominent le cours de l'Elbe, dans un site admirable, ce banquet où, parmi d'autres, Ducommun, Novicow et moi-même pûmes prononcer, pour la première fois en terre allemande, des paroles qui furent qualifiées d'inoubliables, et qui, en effet, n'ont point été oubliées.

« Tout homme », dit entre autres Novicow, en allemand, « a deux patries : celle à laquelle il doit sa naissance (la mienne c'est la Russie) et celle à laquelle il doit son développement intellectuel. Je bois à ma seconde patrie, la patrie de Goethe, de Schiller, de Kant, etc., à l'Allemagne ! » Puis reprenant en français : « Comme vous ne savez pas tous l'allemand », ajouta-t-il, « je vais traduire aussi exactement que possible ce que je viens de dire. Je bois à ma seconde patrie, à la patrie de Corneille, de Pascal, de Voltaire, à la patrie de la Révolution française et des Droits de l'homme, à la France ! ... »

L'intention fut comprise et l'impression profonde.

Le discours de Ducommun, en l'honneur du Rhin, mais du Rhin pacifique et pacificateur, du Rhin, non pas séparation, mais trait d'union, grande artère du commerce international, ne fut pas moins significatif. Et j'osai, profitant de l'émotion qu'il avait produite, laisser entrevoir, à mon tour, le jour où l'on pourrait commencer à parler d'abaisser,

entre les ennemis de 1870, la cruelle barrière des ressentiments et des défiances.

« ... Le triste passé », m'écriai-je, « n'est, assurément, sorti de la mémoire d'aucun de nous. Nous n'avons oublié ni nos fautes et nos douleurs, ni celles des autres. Mais, puisque des réunions comme celle-ci sont devenues possibles ; puisque tous ici, tout à l'heure, comme moi, vous avez applaudi l'éloquent et généreux langage d'Élie Ducommun ; pourquoi, sans rien abandonner de nos souvenirs, de nos regrets et de nos espérances, nous serait-il interdit, je ne dirai pas d'effacer le passé — le mal fait ne se répare jamais — du moins d'en atténuer les conséquences, et de travailler ensemble à l'apaisement des rancunes, à l'éclaircissement des malentendus, et à la préparation d'une ère meilleure de concorde et de justice internationale ? Pourquoi l'intérêt mieux compris, pourquoi le devoir mieux rempli, pourquoi l'amour, pour tout dire, ne guériraient-ils pas un jour — quand, comment, par quelles mains ? je l'ignore — les plaies que l'erreur et la haine ont ouvertes dans la chair et dans l'âme de nos patries respectives ? Pourquoi, comme saint Jean Chrysostôme le disait quinze siècles avant Ducommun, comme Lamartine le répétait dans sa *Marseillaise de la Paix*, ces fleuves, que Dieu n'a point faits

Pour diviser ses fils, mais pour les réunir,

et ces océans qu'il a jetés, comme des chemins plus rapides, entre les régions les plus éloignées du

globe, ne serviraient-ils pas à mettre à la disposition de tous les diverses parties de notre demeure, et à permettre enfin aux hommes de toutes races et de toutes langues de s'asseoir ensemble, comme des frères, dans une abondance qu'ils n'ont guère connue jusqu'à présent, autour de la table bénie du Père de famille ?

Quand nous sera ouverte cette terre promise, encore une fois ; et par quelle porte y entrerons-nous ? Je ne voudrais hasarder aucune prédiction aventureuse ; mais il me semble que déjà nous avons fait, grâce à l'arbitrage et à ses formes diverses, une notable partie du chemin qui doit nous y conduire... »

On m'excusera si, en 1909, après la Conférence interparlementaire tenue à Berlin, et au lendemain de l'accord signé entre l'ambassadeur de la République Française et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères du gouvernement allemand, je n'ai pu résister au besoin de rappeler où nous en étions il n'y a pas encore douze ans.

L'année suivante, 1898, il n'y eut point de congrès, à proprement parler. On en avait décidé un à Lisbonne. Des circonstances imprévues empêchèrent nos amis portugais de nous recevoir ; et, pour ne pas interrompre la périodicité de nos réunions, nous eûmes tout au moins, à Turin, pendant l'exposition qui y attirait les étrangers, une session des délégations de nos diverses sociétés. Ce ne fut pas la moins sérieuse et la moins importante de nos assemblées. Elle coïncida, d'une part, avec la célébration du centenaire de l'illustre comte Sclopis,

solennité nationale et internationale tout à la fois, à laquelle j'eus l'honneur, comme je l'avais eu à l'Institut de France, d'apporter une contribution qui avait sa valeur, puisqu'elle consistait surtout en citations de passages significatifs des lettres de cet homme éminent. C'est à Turin, d'autre part, que, par une communication du savant professeur Cor-si, nous eûmes connaissance du premier et peut-être du plus parfait des traités d'arbitrage qui aient encore été conclus entre deux gouvernements : celui par lequel le royaume d'Italie et la République Argentine soumettaient d'une façon absolue et sans restriction aucune, leurs différends à venir à l'arbitrage, déterminant, avec une prévoyante sagesse, les formes et les règles à suivre pour la solution à intervenir.

C'est de Turin également que, prévenu des complications qui allaient, d'un moment à l'autre, entraîner cette même République Argentine dans un conflit armé avec la République du Chili, nous pûmes, grâce à la généreuse intervention de l'un de nos collègues, envoyer à Buenos-Aires et à Santiago, malgré la cherté des communications, des dépêches suffisamment explicites et insistantes pour faire tout au moins ajourner les hostilités.

Nous devons, comme je le dis plus loin, contribuer bientôt à la conclusion définitive de la paix entre ces deux nations, grâce à la sage intervention du roi d'Angleterre.

Comment ne pas mentionner encore — ce ne fut qu'un épisode, mais combien intéressant ! — la journée passée, sur l'invitation de la société de la

Paix de Torre-Pellice, dans la vallée vaudoise ; la réception chaleureuse de la population et la séance tenue, pendant trois heures, dans l'édifice qui sert de réunion centrale aux restes, aujourd'hui en pleine possession de toute leur liberté, de cette malheureuse et héroïque secte si longtemps persécutée à l'envi des deux côtés des Alpes. Les proportions de cet historique ne me permettent pas de donner ici un compte rendu complet et détaillé de cette journée ; mais je crois que l'on me saura gré de le reproduire aux Pièces justificatives, et je me borne à renouveler en passant l'expression de notre reconnaissant souvenir pour notre ami Edoardo Giretti, président de la Société de Torre-Pellice, à qui était due principalement, ainsi qu'à la municipalité, l'organisation de cette journée.

Ce n'est pas par de moindres titres, c'est par de plus grands peut-être (mais le temps avait marché) que se recommande à notre gratitude la ville de Lucerne. En 1902, grâce à la généreuse initiative d'un homme qui avait su faire de sa grande fortune un noble emploi, Jean de Bloch, un *Musée de la Guerre et de la Paix*, destiné à démontrer, par la vue, le mal de l'une et le bien de l'autre, était institué dans cette ville. J'avais, par le triste privilège de l'âge, l'honneur de l'ouvrir et de le présenter au public. Plus tard, en 1905, dans cette même ville, pour la première fois, malgré la parfaite bienveillance qui marquait, depuis de longues années, nos rapports avec nos collègues d'outre-Rhin, des paroles significatives et des pas décisifs commençaient à faire entrevoir la possibilité de s'entendre,

de chercher à s'entendre tout au moins, sur des questions jusqu'alors réservées. On avait appelé cela le problème du rapprochement franco-allemand.

Comme, à la suite du premier banquet, je venais de porter un toast aux dames qui étaient venues prendre part à nos séances, l'une d'elles, avec une grâce exquise, me remettait, « au nom des femmes allemandes, pour leurs sœurs françaises », un admirable bouquet de roses « France ». Trois jours plus tard, à la fin de notre séance plénière, le président de la plus importante des commissions, M. le sénateur belge Houzeau de Lehaie, qui avait dirigé pendant deux jours, avec un tact incomparable, une discussion des plus délicates, demandait l'adoption, d'urgence et par acclamation, d'un texte arrêté de concert par les délégués français et les délégués allemands ; texte dans lequel, sans que le plus ombrageux patriotisme des uns ou des autres pût y trouver rien à reprendre, étaient reconnu, d'un commun accord, le droit inaliénable des peuples à disposer seuls d'eux-mêmes, et constatée la faillite de l'ancien droit de la force. M. le professeur Quidde, après avoir traduit en allemand ce texte honorable pour tous, et prononcé à l'adresse de ses collègues français quelques paroles d'une haute courtoisie, demanda à ses collègues allemands d'émettre, comme ils venaient d'en être priés, un vote unanime, en ajoutant avec une généreuse émotion que, si ce vote pouvait à quelques-uns coûter un effort, il fallait savoir souffrir pour la justice. J'insistai à mon tour pour un vote sans discussion. Ce fut un élan universel : l'assemblée en-

tière, debout, applaudissait à cette première étape d'un rapprochement depuis longtemps vainement poursuivi ; et bien rares étaient ceux ou celles dont les yeux étaient demeurés secs.

Le lendemain, nous nous rendions en pèlerinage au Rutli, au lieu célèbre où fut, dit-on, prêté, il y a plus de six cents ans, le serment d'union contre la tyrannie, qui a fait de trois petits cantons de paysans le noyau de la libre Confédération Helvétique, et le modèle enviable du monde. D'admirables discours furent prononcés. Puis, sur l'initiative de M. Houzeau de Lehaie encore, nous emportions en souvenir quelques brins des rudes et vigoureux pins qui poussent sur ce coin de terre. Ils devaient nous rappeler ce lointain et instructif exemple de la possibilité de grouper dans la paix des populations précédemment divisées et hostiles.

L'influence de ces réunions internationales s'accroissait, d'ailleurs, d'année en année ; et de plus en plus il devenait évident qu'on les prenait au sérieux dans les plus hautes régions. Quelques traits pris parmi ceux qui ont marqué l'importance de nos manifestations suffirent pour faire apprécier la puissance de ce mouvement.

Au Congrès d'Anvers, en 1894, sur le simple désir qui lui en avait été exprimé, le Roi Léopold était revenu exprès d'Ostende à Bruxelles pour recevoir une députation. À Monaco, en 1902, le Prince souverain tenait à honneur d'être notre hôte et d'affirmer de mille façons l'intérêt qu'il prenait aux séances. À Nîmes, à Aigues-Mortes, à Valence, à Lille, à Rouen, au Havre, à Toulouse et dans toutes

les villes où, individuellement ou en corps, nous eûmes l'occasion de plaider la cause de la paix et de l'arbitrage, l'empressement des populations et la bienveillance des autorités locales ou gouvernementales encouragèrent nos efforts. En 1900, à Paris, tandis qu'au Luxembourg le Président du Sénat, aujourd'hui Président de la République, prononçait, en ouvrant la Conférence interparlementaire, des paroles significatives, un ministre du Commerce, M. Millerand, comme son successeur au même ministère, M. Trouillot, en 1903, au Havre, venait nous témoigner l'intérêt officiel du gouvernement.

Le président du Conseil, Waldeck-Rousseau, en m'autorisant à offrir la présidence à l'un de ses collègues, m'avait spontanément exprimé son regret d'avoir un engagement qui le privait de la prendre lui-même. Et M. Combes — avec qui je n'étais peut-être pas d'accord sur tous les points — devait me dire plus tard : « Sur ce terrain, monsieur Passy, vous me trouverez toujours à côté de vous ».

Le Conseil municipal de Paris, d'autre part, nous offrait, à l'Hôtel de Ville, des réceptions dans lesquelles nous entendîmes des paroles qui n'étaient point de pure courtoisie. Et c'est dans une des excursions organisées en l'honneur de nos hôtes étrangers que m'arriva la petite aventure que l'on me permettra de rappeler.

Je causais, sur un de nos bateaux-mouches, avec un étranger, dont la conversation m'intéressait vivement. Son français ne trahissant aucunement son

origine, je me permis de lui demander quelle était sa nationalité.

— Je suis Hongrois, me répondit-il.

— Ah ! monsieur, dis-je aussitôt, nous conserverons tous de notre réception à Budapest le plus vivant souvenir. Et, pour mon compte, j'ai toujours présent à la mémoire un incident assez original. À la fête magnifique qui nous fut donnée dans votre splendide Cercle, ayant été invité à prendre place à l'une des tables où l'on servait des soupers exquis, je vis s'asseoir auprès de moi et s'occuper de la façon la plus aimable, en même temps que la plus discrète, de prévenir tous mes désirs, un homme de l'extérieur le plus distingué et dont la conversation était des plus intéressantes. Et comme, en le quittant pour remonter dans les salons, je lui demandai de bien vouloir me dire à qui je devais tant d'attention, il me présenta une carte sur laquelle se lisait, après son nom — que j'ai le regret d'avoir oublié — lieutenant-maréchal, le plus haut grade, si je ne me trompe, après celui de feld-maréchal. C'était un général de division, un commandant de corps d'armée peut-être, qui venait de s'occuper, pendant une demi-heure, comme Louis XIV pour Molière, de faire souper l'un des chefs de l'armée de la Paix.

— C'était moi, monsieur ! me dit aussitôt mon interlocuteur. Et je suis heureux de voir que vous n'avez pas plus que moi oublié cette soirée.

Et le même empressement se renouvelait partout : à Bruxelles, à Milan, à Munich, à Christiania, à Vienne, où le Président du Conseil, au banquet final, en nous appelant « les vrais conservateurs de

l'ordre social et international », ajoutait que l'obligation de l'arbitrage serait le couronnement de nos efforts. À Chicago, en 1893, à Boston et à Saint-Louis en 1904, l'accueil du gouvernement et de la population dépassait tout ce qu'il avait été jusqu'alors en Europe. On sait que le Président Roosevelt a mérité, à plus d'une reprise, par des actes significatifs, la gratitude universelle. À Londres, enfin, en 1908, le roi en personne tenait à recevoir une députation du Congrès de la Paix. Et à Berlin, un peu plus tard, le Chancelier de l'Empire, revenu exprès, pour ouvrir, en français, la Conférence, à laquelle se pressaient plus de huit cents membres des parlements d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Australie, prononçait des déclarations qui étaient à la fois la condamnation de l'ancienne barbarie internationale et la constatation de l'avènement d'un esprit nouveau. Déclarations que bientôt après, à la suite de l'heureuse solution du ridicule, mais dangereux différend des déserteurs de Casablanca et de ce que l'on a appelé l'accord franco-allemand, il accentuait, en saluant « les victoires de la raison » grâce auxquelles « la soi-disant politique de prestige a vécu ».

N'étais-je pas en droit de dire, dans le plus important des banquets offerts à cette occasion : « Nous étions deux, il y a vingt ans, puis dix, puis vingt, puis cent ; nous sommes mille, nous sommes l'élite de la partie dirigeante de l'univers ; et si nous ne sommes pas, si nous ne prétendons pas à être un Parlement supérieur, intervenant indiscretement dans les affaires intérieures des diverses nations,

nous sommes tout au moins, de l'aveu de tous, un corps moral, autorisé à s'occuper des intérêts généraux de l'humanité et avec lequel on ne peut plus se dispenser de compter » ?

Deux mots encore puisque je viens de reparler de Budapest. À l'un des nombreux banquets qui nous étaient successivement offerts, je me trouvais, je ne sais par quel hasard, à côté d'un personnage important, ou se croyant tel, qui, après m'avoir parlé avec quelque ironie des Congrès de la paix, me demanda assez cavalièrement ce que c'était que les femmes qui suivaient ces congrès et ce qu'elles y pouvaient bien faire de bon.

— Qu'est-ce que c'est notamment, me dit-il, que cette baronne de Suttner, qu'on appelle la *Furie de la Paix* ? Quelque folle en rupture de ménage.

— Madame de Suttner, répondis-je, est une femme de grand cœur, d'une haute intelligence et d'un sens pratique des plus sûrs. Elle est mariée à un homme des plus distingués, tout à fait digne d'elle. Et comme ils n'ont pas d'enfants, ils emploient sagement et honorablement leur temps à cultiver leur esprit et à améliorer, si possible, l'esprit des autres.

— Ah ! bah, reprit mon homme, les femmes feraient mieux de se tenir tranquilles et de se borner à raccommo-der leurs bas et ceux de leurs maris. Du reste, j'ai pour elles le plus parfait mépris. J'ai beaucoup aimé la femelle, mais la femme je ne peux pas la sentir.

— Monsieur, repris-je simplement, c'est peut-être parce que vous avez trop aimé la femelle que vous n'êtes pas capable de comprendre la femme.

Et la conversation en resta là.

Cette sottise sortie contre les femmes m'avait d'autant plus choqué que je venais, quelques heures plus tôt, d'entendre une cloche bien différente et d'un meilleur son. Nous avons été, quelques-uns d'entre nous, invités à passer l'après-midi au château de l'un des plus grands et plus éclairés représentants de l'aristocratie hongroise, le comte Caroliy, qui, après nous avoir fait visiter ses immenses domaines, montré sa merveilleuse bibliothèque et donné d'intéressants renseignements sur la vie hongroise et sur la politique générale, nous avait offert une collation et m'avait particulièrement recommandé aux soins de sa nièce, jeune personne charmante qui, tout en me faisant apprécier le Tokaï de son oncle, m'interrogeait de la façon la plus sérieuse sur toutes les questions qu'elle pouvait supposer de ma compétence : paix, assistance, liberté commerciale, etc. Comme, en prenant congé, je disais à notre hôte combien j'avais été frappé de la haute culture et des sentiments généreux de sa nièce : « Oui, me dit-il gravement, c'est une personne supérieure. Je l'aime et *je la respecte*. » Quelle distance entre cette expression dans la bouche d'un homme d'âge mûr et de grande situation et la boutade ridicule de mon voisin !

Un autre fait, de très mince importance, mais qui montre bien le peu de valeur de nos jugements et de nos conventions habituelles.

À deux ou trois de nos banquets, Yves Guyot, ancien ministre des Travaux publics, et d'ailleurs savant de bon aloi, avait été placé à côté du ministre hongrois qui présidait. Le banquet final du Congrès d'agriculture étant sur le point d'avoir lieu, il lui sembla, et il le dit au ministre, que ce n'était pas à lui, si qualifié qu'il pût être, mais à notre maître à tous, au savant universellement connu et honoré dans les deux mondes, Levasseur, que devait revenir la première place et le soin de parler au nom du Congrès. Le ministre, en effet, ne prit pas Yves Guyot à côté de lui ; mais, entre Levasseur et lui, il y avait un fonctionnaire étranger, homme de grand mérite peut-être, mais sans aucune notoriété internationale. Et comme Guyot s'en étonnait : « Que voulez-vous », lui répondit le président, « ce monsieur a dans son pays la qualité d'Excellence, comme vous, qui avez été ministre. M. Levasseur ne l'a pas ; je ne pouvais pas le faire passer avant mon voisin. »

Titres, décorations, hochets de la vanité privée ou publique, quand apprendrons-nous à vous rabaisser à votre réel niveau et à mettre le talent et le caractère à leur vraie place ?

VIII

RECONNAISSANCE DU DROIT DES NATIONS

Je ne puis, je le répète, songer à faire ici la chronique de la longue série d'efforts, de succès et aussi, hélas ! d'insuccès et de défaites passagères ou apparentes par lesquels a été poursuivie, en France sans doute, où il m'a été donné de la suivre de plus près, mais hors de France aussi, et peu à peu dans les deux mondes, en Amérique comme en Europe, en Asie comme en Afrique, en Australie, en Chine, au Japon ou en Indo-Chine, cette campagne en faveur du droit, du travail et de la paix. Ce serait, quelque soin que je prisse pour en dissimuler la monotonie et l'aridité, la perpétuelle répétition, avec plus ou moins d'énergie et de bonheur, suivant les temps et les lieux, des mêmes affirmations, des mêmes plaintes et des mêmes vœux. J'en détacherai seulement quelques traits ou quelques épisodes propres à marquer les étapes et à faire apprécier, avec la difficulté de la tâche et la persévérance du travail, la réalité et la grandeur des résultats obtenus.

C'était, d'abord, une éducation à faire : celle des peuples, et aussi, qu'il nous soit permis de le dire, celle des gouvernements. Il s'agissait, en leur faisant comprendre, aux uns et aux autres, l'illusion de la gloire militaire et des triomphes meurtriers de la guerre, en leur démontrant les répercussions inévitables de la solidarité matérielle et morale qui les lie, de les amener à reconnaître la vérité du mot

paradoxal de Franklin : « Il n'y a jamais eu ni bonne guerre ni mauvaise paix » ; et, ceci obtenu, de leur faire admettre, avec le même Franklin, qu'« un mauvais accommodement vaut mieux qu'un bon procès » ; puis, chose plus difficile encore, qu'il y a toujours, en fin de compte, si on le veut sincèrement, moyen d'arriver à un accommodement, non pas mauvais, mais acceptable et honorable. Ce n'est pas assez dire, car, d'instinct, et par la force des choses, ils pratiquaient, la plupart du temps, cette politique de bon sens et de raison. Et les solutions violentes et précaires de la force, qui n'ont jamais rien terminé et n'ont fait que préparer de nouvelles difficultés et de nouveaux malheurs, n'étaient, en somme, que des cas extrêmes, les transactions exemptes de sang se trouvant, quand on étudie sincèrement l'histoire, plus nombreuses, et de plus en plus, à mesure que l'on se rapproche de l'époque actuelle, que les solutions brutales du fer et du feu.

C'est à cela, naturellement, que, dans tous les pays, nous nous sommes d'abord appliqués, faisant, comme mon ami le sénateur belge La Fontaine, aujourd'hui président de la Commission du bureau de Berne, le relevé des difficultés terminées sans recours aux armes : cent soixante-dix-sept, de 1794 à 1900, avec une progression rapide de période en période, plus de moitié dans les vingt dernières années, et faisant observer que jamais, dans aucun cas, une fois l'accord intervenu ou l'arbitrage accepté, ni l'une ni l'autre des parties n'avait songé à refuser de s'exécuter. La retentissante af-

faire de l'*Alabama*, qui avait failli mettre aux prises les deux branches de la grande famille anglo-saxonne, « ce nœud insoluble, dénoué », comme me l'écrivait le comte Sclopis, « en six jours », n'était pas, à beaucoup près, la seule querelle sérieuse qui eût été ainsi arrangée par de sages et honnêtes compositeurs.

Et d'ailleurs, ainsi que l'avait observé Henry Richard, ce n'est pas la gravité des sujets de dissentiment qui fait la gravité des guerres. La guerre de Crimée, qui a coûté tant de centaines de millions et tant de centaines de mille existences humaines, pour ne produire aucun résultat, avait eu pour origine une querelle de moines grecs et de moines latins se disputant le privilège de réparer la coupole d'un temple de Jérusalem.

Partout, donc, où une difficulté surgissait, partout où une étincelle, une fumée, moins encore, pouvait faire pressentir un feu qui couvait, nous arrivions avec notre arbitrage, ne nous rebutant pas des refus, des moqueries et des rebuffades, et opposant, à l'ironie des sceptiques, le témoignage de l'expérience et l'autorité des faits accomplis. Et peu à peu l'accueil fait à nos appels se modifiait. Il fut un temps (je ne l'ai point oublié) où, lorsque nous nous permettions de suggérer respectueusement aux chancelleries, à propos de telle ou telle affaire, qu'elles avaient, par le vingt-troisième protocole de 1856, ou par la Conférence de 1884-1885, relative au Congo, pris des engagements qui les obligeaient à recourir d'abord aux bons offices, à la médiation ou à l'arbitrage, on ne daignait pas nous répondre,

ou l'on nous priaît de nous mêler de ce qui nous regardait, la vie des autres, la nôtre même ou celle de nos familles ne nous regardant pas, à ce qu'il paraît. Puis le ton changea. Un jour (c'était, je crois, à l'occasion d'un conflit entre la Russie et l'Angleterre, au sujet de l'Afghanistan), nous avons, comme d'habitude, correctement déposé notre requête chez les ambassadeurs, en l'accompagnant d'une lettre pour chacun de ceux-ci. Le représentant de l'Italie à Paris (c'était un militaire, le général marquis de Menabrea) m'écrivit que les règlements, qu'il avait le devoir d'observer, lui interdisaient de transmettre aucune requête directement à son ministre ; mais que, en raison de l'objet de ma démarche (et il voulait bien ajouter par considération pour ma personne), il passait par-dessus les règlements et envoyait notre mémoire à son gouvernement. Huit jours plus tard, il m'avisait qu'il était chargé, par ce même gouvernement, de nous remercier et de nous faire savoir l'intérêt avec lequel il suivait nos efforts. Ce gouvernement devait être, plus tard, comme je l'ai dit, en 1898, le premier à conclure, avec un autre, celui de la République Argentine, non pas un arrangement passager, mais un traité, un véritable traité d'arbitrage, visant tous les cas, n'admettant aucune exception et réglant d'avance la procédure, auprès duquel tous ceux qui, depuis, ont été conclus demeurent imparfaits.

Car il y a maintenant (nous avons bien quelque droit de nous en glorifier) des traités d'arbitrage. C'est même la règle, et je vais y arriver. Mais aupa-

ravant, puisque je mêle aux récits des faits les plus graves quelques détails qui ne le paraissent pas toujours, quelques souvenirs encore.

C'était, cette fois, entre la même Grande-Bretagne et le Portugal que, pour je ne sais plus quelle question intéressant le Congo, la paix menaçait d'être troublée. Nous avions, comme précédemment, adressé à chacun des premiers ministres des 14 puissances signataires de la Conférence de Berlin, avec les titres et les formules protocolaires, une circulaire invoquant l'accord conclu par leurs gouvernements respectifs qui imposait à tous les intervenants l'obligation de recourir aux bons offices d'une puissance amie, avec appel facultatif à l'arbitrage. Et, comme précédemment aussi, j'avais déposé un exemplaire de ce document, avec une lettre spéciale, pour ce personnage, chez le représentant de chacune des nations intéressées. Je reçus de Son Excellence l'ambassadeur d'Allemagne un mot des plus polis, dans lequel il s'excusait de ne pouvoir transmettre notre requête à Berlin, craignant, s'il le faisait, de paraître empiéter sur les prérogatives de l'ambassadeur de France.

Je me retournai vers notre ministre des Affaires étrangères (c'était Spuller), le priant de faire parvenir notre document par l'ambassade de France à Berlin. Le lendemain, un secrétaire d'ambassade venait me trouver, me rapportant la pièce en suspens, et me disant que M. le ministre des Affaires étrangères, par un scrupule semblable à celui de l'ambassadeur d'Allemagne, craignait paraître empiéter sur les attributions de celui-ci.

— Que dois-je faire alors, monsieur ? dis-je au jeune diplomate.

— Monsieur, M. le ministre vous engage à mettre tout simplement votre requête à la poste, à l'adresse de Son Altesse le prince de Bismarck.

Ce qui fut fait. J'ignore ce qui suivit ; je sais tout au moins que le conflit n'eut pas de suites sérieuses.

J'ai dû, depuis, me permettre de recourir au même procédé et d'agir avec le même sans-gêne, à l'égard de Sa Majesté l'Empereur de Russie ; de Sa Majesté la Reine de Hollande, et de Sa Majesté l'Empereur du Japon, d'abord pour remercier les deux premiers de l'ouverture de la première Conférence de La Haye, et, ensuite, pour faire, en même temps que mon ami Ducommun, par la poste et par le télégraphe, appel à la sagesse et à l'humanité des deux puissants souverains qui allaient, en s'engageant dans la plus épouvantable des luttes modernes, donner ainsi un éclatant démenti aux espérances qu'ils nous avaient fait concevoir. ¹

Pas n'est besoin d'ajouter que ces interventions, heureuses ou malheureuses, ne sont pas les seules que se soient permises les Sociétés de la paix et leur Bureau central, et qu'à l'occasion de la Guerre hispano-américaine, de la Guerre anglo-boër² comme des conflits entre la République Argentine et le Chili, leur action n'a pas été moins énergique. Je crois avoir le droit de dire que, dans le dernier cas au moins, elle n'a pas été sans efficacité. Ce sont

¹ Voir à l'Appendice la lettre adressée aux deux empereurs.

² Voir la lettre : « À une Femme ».

peut-être, je le répète, les suprêmes appels adressés, une première fois, de Turin, au nom des délégations des Sociétés de la Paix, une seconde fois, à la dernière heure, de Paris, aux légations des deux Républiques, et, par ces légations, à leurs gouvernements, qui ont achevé de faire pencher la balance du côté de la raison, et déterminé les deux parties à accepter définitivement le jugement du Roi d'Angleterre, qui préluait ainsi à son glorieux rôle de pacificateur.

On sait qu'à la suite de ce règlement définitif de leurs frontières, et pour bien démontrer qu'il était définitif, les deux gouvernements, donnant un exemple qu'il faudra bien que les autres suivent un jour, ont réduit leurs armements, et qu'au point où a été marqué leur limite, ils ont, d'un commun accord, en grande pompe, au sommet des Andes, dressé une statue colossale de Celui qui est appelé le « Prince de la Paix ».

Et voici que là-bas, au fond des Amériques,
 Deux grands peuples voisins, deux frères Républiques,
 Sur le point d'engager, dans leur rivalité,
 Leur repos, leur richesse, avec leur liberté,
 Écoutant tout à coup la voix de la sagesse,
 Étouffent noblement le courroux qui les presse,
 Et, pour mieux attester que par de vains serments
 La ferme loyauté de leurs renoncements,
 Vendent leurs cuirassés devenus inutiles,
 Et rendent au travail des bras hier stériles.
 Puis les grands monts surpris ont, sur leurs deux versants,
 Vu s'avancer, avec des drapeaux et des chants,
 Jusqu'au dernier plateau marqué pour leur limite,
 Présidents, généraux, hauts clergés et leur suite ;

Et là, sur ce terrain qu'ils s'étaient disputé,
Se donnant le baiser de la fraternité,
Pour marquer ce grand jour par un grand témoignage,
Du Prince de la Paix ils ont dressé image.¹

Et le mouvement, à mesure qu'il se continue, s'accélère. Et les gouvernements qui étaient réfractaires, ou dont les déclarations pacifiques pouvaient trop souvent paraître hypocrites et mensongères, se mettent eux-mêmes, peu à peu, mais de plus en plus franchement, à faire cause commune avec les Sociétés de la Paix et les Conférences interparlementaires. On a raconté qu'un jour, alors qu'il n'était encore que le Prince de Galles, mais le Prince de Galles déjà tourmenté du désir de voir mettre un terme à cette Guerre de l'Afrique du Sud qu'il devait bientôt réussir à éteindre, le futur Roi d'Angleterre, causait, à l'Élysée, avec le Président de la République, M. Loubet, de ce problème de l'amélioration des relations internationales, à laquelle ils devaient bientôt donner l'exemple de travailler ensemble.

— Utopie ! dit-on, soupira l'un d'eux. Serait-il vrai que le bien soit toujours une utopie ?

— Monseigneur, aurait répondu l'autre, si l'on avait prédit à votre grand-père que son petit-fils viendrait un jour rendre visite au fils d'un petit paysan de la Drôme, il eut, assurément, trouvé la prédiction plus que bouffonne. Et cependant, j'ai le grand honneur de vous recevoir dans ce Palais de l'Élysée...

¹ Extrait du *Noël du XX^e siècle*.

Les deux interlocuteurs n'ont pas tardé à démontrer eux-mêmes, en la réalisant en partie, que l'utopie n'était pas aussi irréalisable que persistaient à le soutenir les hommes pratiques.

Et, dans les premiers jours de septembre 1903, dans ce même Palais de l'Élysée où il m'avait admis à aller lui parler du Congrès international de la Paix qui allait se tenir à Rouen, et pour lequel nous sollicitons sa présidence d'honneur, M. Loubet (il me pardonnera cette indiscretion posthume) me disait en souriant :

— Notre situation extérieure, M. Passy, est excellente. Vous en aurez bientôt la preuve par des traités et des arrangements dont vous aurez lieu d'être satisfait...

Six semaines après, le 14 octobre, était conclus entre la Grande-Bretagne et la République française ce traité d'arbitrage que nous trouvons insuffisant encore, quand nous regardons vers l'avenir ; mais que nous bénissons comme l'un des grands événements qui ont marqué l'aurore de ce siècle, quand nous songeons au passé. Et ce n'était qu'un commencement. Le reste du monde, peu à peu, a suivi ; et c'est, pour ainsi dire, une procession de gouvernements de toutes dénominations, de toutes langues et de toutes couleurs qui sont venus, les uns après les autres, et les uns à l'envi des autres, s'enrôler sous la bannière qu'ils repoussaient.

Un très intéressant et très significatif graphique, que j'ai sous les yeux, publié pour l'Exposition franco-anglaise de Londres, par les soins du ministère des Affaires étrangères de France, fournit la

constatation officielle de cet état nouveau du monde. On y voit que, depuis l'année 1903, dans laquelle il n'y en a eu que deux, jusqu'à l'année 1908, qui n'était point terminée, soixante traités d'arbitrage obligatoire, par une progression ininterrompue, ont mis la plupart des nations dans un état de volontaire, bienfaisante et honorable dépendance, qui les condamne, à l'envers de l'ancienne notion de l'honneur national, à mettre leur dignité à s'incliner devant la justice et la raison. On y voit que, par suite de ces soixante traités, un réseau de liens d'intérêts et de sympathies rattache les unes aux autres, à travers l'espace, comme une télégraphie sans fil de la bienveillance et de la justice, les diverses parties de ce monde hier encore inconnues ou opposées les unes aux autres, et qu'ainsi commence à se former cette unité du genre humain, cette société des nations, comme le disait, après Cicéron et Sénèque, l'un des plus glorieux représentants de la France, M. Léon Bourgeois, qui n'était jusqu'à présent que l'idéal lointain et inaccessible de quelques rêveurs ou de quelques clairvoyants.

IX

1899 et 1907

LES CONFÉRENCES DE LA HAYE

Il me reste, pour terminer cette rapide revue, à parler d'un événement considérable, le plus considérable peut-être, par ses conséquences actuelles et par ses conséquences futures, des dix dernières années, et, malgré tout le bruit qui s'est fait autour de lui, l'un des plus mal connus et des plus mal appréciés, la Conférence improprement appelée (bien qu'elle tendit évidemment à la paix) Conférence de la Paix.

Je dis *la* ; car, ainsi que le démontre l'un de ses principaux membres, M. Louis Renault, dans sa belle étude *L'œuvre de La Haye*, les deux grandes réunions internationales et intergouvernementales qui, en 1899 et en 1907, se sont tenues dans la capitale des Pays-Bas, ne sont, en réalité, que deux sessions des États généraux de la « naissante société du genre humain ». Ce ne sont point des accidents plus ou moins retentissants qui ont passagèrement occupé l'attention du monde ; c'est un organe durable et définitif du droit international qui a été créé. « Il y a, entre ses deux sessions », dit formellement M. Renault, « continuité, lien. » Et dès maintenant la troisième session se prépare.

Et pourtant on ne s'est pas fait faute de proclamer la faillite de la Conférence de La Haye, comme

on avait proclamé, il est vrai, la faillite de la science. L'une est aussi réelle que l'autre. Mais il faut bien reconnaître que, par l'exagération des espérances qu'elle avait fait naître, comme par les présomptueuses prétentions de certains savants ou prétendus tels, bien des illusions s'étaient fatalement produites et bien des prévisions devaient être déçues. Mais avant tout dégageons de ces erreurs et de leur responsabilité les véritables artisans de la paix, de la paix graduelle et raisonnable, de la paix laborieusement méritée et obtenue par l'amélioration lente des institutions et des mœurs, et qui n'a rien de commun avec les improvisations irréflechies, prônées ou tentées par quelques-uns de ces maldroits amis dont il faut, suivant le proverbe italien, prier Dieu de nous préserver.

D'abord, il importe de le dire, ce n'est ni aux Sociétés de la Paix et à leurs Congrès, ni à l'Union interparlementaire qu'il faut attribuer, directement au moins, le mérite, quel qu'il soit, de l'appel adressé, par l'un des plus puissants souverains du monde, à l'ensemble des nations civilisées. Nul, peut-être, plus que ceux que l'on a appelés les apôtres de la paix n'a été surpris en lisant, au mois d'août 1898, dans les journaux de toutes nuances, la fameuse circulaire du Tzar Nicolas II. Et, bien qu'ils eussent pu, dans cette circulaire, retrouver, presque textuellement parfois, les arguments et les idées par lesquels, depuis longtemps, ils essayaient de convaincre les gouvernements et les peuples, ils n'avaient aucunement la prétention d'avoir coopéré, de si loin que ce fut, à la rédaction de cet histo-

rique document. La chose était dans l'air. Il y a plus. Au milieu de l'enthousiasme que suscitait, chez la plupart, ce beau geste, les plus réservés et les plus prompts à mettre l'opinion en garde contre ces premières impressions, furent ceux-là mêmes que l'on était tenté de considérer comme les inspireurs, indirects au moins, du manifeste impérial. « C'est la Conférence de la Paix », disait-on partout ; « la Conférence du désarmement » ; et déjà de toutes parts on voyait, du jour au lendemain, les armées licenciées, les fortifications rasées et les canons et les fusils mis au rebut, dans les musées d'artillerie, ou changés, selon la prédiction du prophète, en faux et en charrues.

« Prenez garde », disions-nous à l'envi partout où nous pouvions parler et écrire ; « méfiez-vous des illusions et des déceptions qui les suivent. La paix ne s'établit pas en un jour et par une proclamation impériale ou nationale ; elle se prépare par le développement graduel d'un esprit de paix, c'est-à-dire, d'abord, d'un esprit de justice et de respect réciproque ; et elle se réalise par l'amélioration progressive de l'opinion et du droit international. Si les représentants des diverses puissances, pénétrés de cet esprit, veulent bien chercher loyalement les moyens d'écarter les causes de conflit, ou d'en faciliter l'arrangement, ils pourront rendre à l'humanité de notables services ; et ce sera un grand fait déjà, un très grand, que cet échange d'observations et de vœux par lesquels ils auront appris à se mieux connaître. Mais si, dès leur première rencontre, ils avaient l'imprudence de toucher seulement à la

question brûlante de la limitation des armements, ils mettraient eux-mêmes le feu aux poudres et rendraient pour longtemps impossible toute amélioration dans les relations internationales. La réduction des forces militaires, jusqu'au point où elles ne seraient plus qu'une police générale des nations, est, assurément, l'idéal vers lequel nous devons tendre ; mais c'est un idéal lointain, duquel on doit s'approcher graduellement. C'est un résultat, non un moyen. La justice d'abord, la reconnaissance et la consécration des règles que doivent observer les uns à l'égard des autres les membres de la société des nations ; l'établissement d'un droit international et de moyens d'en assurer l'observation, la création d'un état habituel de sécurité et de confiance ; et alors, alors seulement, parce qu'il sera devenu de plus en plus inutile et de plus en plus gênant, la répudiation de l'outillage militaire, encore, malheureusement, impossible à supprimer. Ce n'est pas », disais-je en résumant ces réflexions en une formule, « le désarmement qu'il faut réclamer, c'est l'esprit de désarmement qu'il faut répandre. »

La première Conférence de La Haye a eu la sagesse de se conformer à ce programme ; et c'est pour cela qu'elle a été accusée de n'avoir rien fait. Elle a fait ce qu'elle pouvait faire. Elle a, sans rien prescrire encore (il était trop tôt), indiqué et recommandé d'utiles réformes, et, pour ne parler que du principal de ses actes, assuré, par la constitution d'une Cour permanente d'arbitrage, un recours toujours ouvert aux puissances assez sages pour soumettre, dans un esprit commun d'équité, leurs

dissentiments à une juridiction supérieure. On sait que, bien qu'un peu tardivement, cette juridiction a rendu de grands services en permettant de mettre fin, sans appel aux armes, à quelques différends qui n'étaient pas sans gravité. Le dernier qui a troublé pendant l'automne de 1908 la sécurité de l'Europe entière, et dont j'ai rappelé plus haut l'heureuse solution, est encore présent à toutes les mémoires. On sait aussi avec quelle facilité, grâce à l'une des procédures prévues par cette première Conférence de La Haye, un incident qui, à toute autre époque, aurait mis immédiatement aux prises deux des plus grandes nations du monde, l'incident de Hull, a pu être rapidement et définitivement arrangé.

« Et après ? dit-on. On s'est réuni une seconde fois à La Haye. Pendant quatre mois et demi trois cents délégués, représentant quarante-quatre nations, ont discuté, jour après jour, en commissions, en sous-commissions et en séances plénières. Et qu'ont-ils fait ? Pas grand'chose de nouveau. Ils n'ont pas même pu décréter l'arbitrage obligatoire ; et ce n'est guère, au fond, que des questions militaires, de protection des blessés, de mines sous-marines, de bombardement, de règlement des prises, et des obligations des neutres pendant les hostilités qu'ils se sont occupés. Nous voilà bien avancés ! »

Est-on bien sûr que tout cela ne soit rien, au point de vue de la paix, et que, par le seul fait d'être demeurés ensemble pendant quatre mois et demi, discutant librement et courtoisement sur les plus graves sujets, ces délégués de la presque totalité des nations n'aient pas contracté, les uns à l'égard des

autres, des sentiments de considération, d'estime, d'amitié, qui, en rejaillissant sur leurs gouvernements, sont déjà un commencement d'apaisement et de bienveillance internationale ? Trouve-t-on, d'autre part, aussi longtemps que les conflits armés restent possibles, qu'il soit sans intérêt d'en atténuer les conséquences ; et que ce ne soit rien, par exemple, comme le remarque M. Renault, à l'étude duquel je renvoie, d'avoir décidé pour la première fois, au nom du monde entier, que jamais, ni les habitants d'un pays attaqué, ni leurs nationaux se trouvant dans un autre pays, et même engagés au service de la nation attaquante, ne pourraient être contraints de servir contre leur pays, non plus que de fournir contre lui des renseignements aux envahisseurs : coutume abominable qui, jusqu'alors, avait fait partie de ce que l'on appelait les droits de la guerre ?

Que ceux qui seraient tentés d'en douter veuillent bien lire dans la revue *La Paix par le Droit*, de janvier 1908, l'important travail dans lequel l'un des hommes les mieux informés et les plus compétents, l'un de nos plénipotentiaires à la Conférence de La Haye, le baron d'Estournelles de Constant, a résumé et apprécié l'œuvre de cette Conférence. Ils verront si c'est une œuvre vaine et ce que valent les doutes et les railleries des sceptiques. Et, puisque je me trouve amené à citer l'honorable sénateur, qu'il me soit permis, sans me laisser influencer par le charme de nos relations personnelles, de dire que ce n'est point seulement en sa qualité de délégué de la République Française, et par devoir en quelque

sorte professionnel, mais à titre privé, par conviction personnelle et par dévouement, que M. d'Estournelles de Constant s'est placé, depuis longtemps, et de plus en plus, au premier rang parmi les apôtres de la cause de la justice internationale.

Déjà dévoué à cette cause lorsqu'il la servait de son mieux comme diplomate, il n'a cessé, depuis qu'il est entré au Parlement, de travailler pour elle, en groupant autour de lui un faisceau chaque jour plus nombreux de ses collègues, en fondant ensuite, sous le nom de *Conciliation internationale*, une sorte de fédération des deux mondes, et en portant sur les divers points non seulement de la France, de l'Allemagne ou de l'Angleterre, mais en Amérique, sa parole ardente et persuasive, et en profitant de toutes les occasions que pouvaient lui fournir de nombreuses et parfois très hautes relations.

Il est un autre nom qu'il n'est que juste de mentionner à côté du sien. C'est celui de son émule Sir Thomas Barclay, le principal auteur, peut-être, de ce rapprochement opéré entre la France et l'Angleterre que l'on a appelé l'*entente cordiale*, dont il émettait la première idée dans un sous-sol d'une mairie de Paris, en présence d'une quinzaine de personnes membres de la Société française pour l'Arbitrage, que n'avait point arrêtées une abominable tempête de neige. On sait quelle impression produisit, dès le lendemain, la lecture de ce document dans la plupart des journaux, et comment, depuis, avec une activité, une persévérance et un zèle incomparables, orateur et écrivain également familier avec sa langue et avec la langue française,

jurisconsulte et homme d'affaires, l'ancien président de la Chambre de commerce anglaise à Paris, membre de l'Institut de Droit international, a poursuivi partout, en Amérique comme en Europe, et jusque dans l'Orient balkanique et ottoman, la campagne de propagande privée et publique qui lui a valu, avec l'attention de son souverain, une popularité du meilleur aloi.

Est-ce là, avant de quitter la Conférence, tout ce que nous avons à opposer à ses détracteurs ? Non, certes. Et, pour ne parler que d'une question, celle à laquelle, je dois l'avouer, nous attachons, quant à présent, la plus grande importance, la généralisation de l'arbitrage et la signature d'un traité général par lequel ce procédé deviendrait obligatoire pour toutes les nations, il ne s'en est fallu que de bien peu que ce résultat ne fut obtenu. Sur les quarante-quatre nations représentées, trente-deux se sont trouvées d'accord pour le voter, et quatre seulement ont réellement voté contre. Or, comme le dit finement M. Renault, la possibilité seule d'une demande d'arbitrage et la crainte qu'elle inspire est le commencement de la sagesse. Moralement, si non encore officiellement (sans parler des traités particuliers dont on a vu plus haut la liste), l'obligation universelle de l'arbitrage est, pour ainsi dire, passée dans le droit des gens. « Il y a maintenant », observe très justement l'éminent rapporteur général, « une volonté supérieure aux intentions individuelles... »

Que l'on me permette, si petite que soit mon autorité à côté de la sienne, en cette matière, de

résumer l'impression que laisse une étude attentive des travaux de la seconde Conférence de La Haye, en reproduisant ici quelques-unes des paroles par lesquelles, le 22 février 1908, au banquet annuel des Sociétés de la Paix, en présence et avec l'approbation de Son Excellence M. de Nélidow, ambassadeur de Russie, et président de la seconde Conférence de La Haye, j'essayais de prendre acte des principaux résultats de cette seconde Conférence.

« L'interdiction d'engager les hostilités sans une déclaration de guerre ou un ultimatum motivé », faisais-je remarquer, « est à elle seule un fait d'une grande portée ; car, si court que soit le délai qu'elle entraîne (ce délai, sans nul doute, sera bientôt d'une certaine étendue), il suffira, dans bien des cas, pour permettre des représentations qui ne seront pas toujours sans effet ». « Vous n'avez pas », continuais-je, « définitivement affirmé l'égalité morale des États. Vous l'avez discutée et, je crois pouvoir dire, admise en principe. C'est bien quelque chose. Vous avez également ébauché de façon à en rendre la création prochainement probable l'institution d'une juridiction non plus seulement éventuelle, mais constamment ouverte ; et, dès maintenant, par l'une de vos principales résolutions, l'article 48, vous avez reconnu à toute puissance en désaccord avec une autre, le droit de faire seule, par une citation directe au Bureau de La Haye, appel à la Cour organisée par la première Conférence. Innovation des plus heureuses, et dont il est difficile d'exagérer les conséquences. Il fallait, jusqu'à présent, pour saisir cette Cour, que les deux parties se missent

d'accord pour se soumettre à son jugement, et qu'elles précisassent par un compromis la nature et l'étendue de leur engagement. Une seule d'entre elles pourra désormais réclamer l'arbitrage. Quelle serait devant le monde la situation de celle qui oserait répondre qu'elle se refuse à laisser examiner ses prétentions ? »

La seconde Conférence de La Haye, on le voit donc, n'a fait que continuer la première et préparer la troisième. « Cette continuité est la manifestation », dit justement M. Renault, « de la vie juridique internationale. Cette vie juridique internationale est née en 1899. On a beau s'en moquer, on a beau la critiquer, dans tous les cas on ne saurait contester son existence. Il y a là une tentative sans précédent pour soumettre les rapports internationaux à l'empire du droit. »

Et M. Léon Bourgeois, dans l'éloquente allocution dont il a fait suivre, à l'École libre des sciences politiques, la magistrale étude de son éminent collaborateur M. Renault, a condensé en quelques paroles décisives les enseignements qui ressortent de toute la suite des travaux du passé, et indiqué ce qu'il est permis d'attendre des travaux de l'avenir. « La paix », a-t-il dit, « est le but vers lequel les peuples s'achèment, et vers lequel, à La Haye, nous avons aussi voulu marcher. Mais on ne décrète pas la paix universelle. Et, pour nous rapprocher de la paix, nous savions bien que la route véritable n'était pas celle du désarmement, qui semble courte, mais que barrent d'infranchissables obstacles ; mais celle du droit, longue, aride et rude,

mais qui seule peut conduire au but » ... « Le désarmement progressif sera la conséquence d'un état de paix de plus en plus stable. Mais le seul moyen d'arriver à cet état de stabilité dans la paix, c'est l'établissement du droit et le respect assuré de ce droit entre les États. »

Et un peu plus loin, constatant que déjà une responsabilité effective, qui va du plus haut au plus bas de l'échelle, peut atteindre les infracteurs de la loi des nations : « La société des nations existe », dit-il. « Elle est bien vivante » ... « Le principe de la Justice internationale supérieure appliquant sa propre loi n'a pas été seulement proclamé, mais il est entré dans la pratique des nations. »

CONCLUSION

Telle est, réduite à ses traits essentiels, et débarrassée de la brouille indécise et vague des faits secondaires, l'histoire de ce mouvement qui, depuis une quarantaine d'années, comme une marée irrégulière et troublée parfois par de violentes vagues de recul, soulève le monde et le porte, avec une puissance et une rapidité croissantes, vers des rivages inconnus ou à peine soupçonnés des âges précédents. Histoire douloureuse souvent, pénible presque toujours, et qui a eu ses déboires et ses martyrs, mais histoire glorieuse et encourageante, car elle montre comment, avec de la modération et de la persévérance, un petit noyau d'hommes convaincus peut arriver, en un court espace de temps,

en une génération, à modifier, en dépit de toutes les puissances contraires, l'orientation générale de l'humanité.

Quelques braves gens, sans autre mandat que leur bonne volonté, sans autre ambition que celle de remplir un devoir, en poussant un cri d'alarme, osent, un beau jour, à l'étonnement, au scandale, mais aussi à la satisfaction de beaucoup, se dresser devant le Minotaure prêt à dévorer sa proie. Et le Minotaure recule, mais pour revenir, plus terrible et plus affamé, et, chassé d'un continent ou d'un hémisphère, reparaître sur un autre. Mais partout, éveillées par de premiers et insuffisants succès, l'indignation, la terreur et la malédiction le poursuivent, et, peu à peu, après avoir en vain cherché à se dissimuler sous des déguisements menteurs, il est réduit à capituler. C'est la fin d'une religion : la religion de la force, et l'avènement d'une autre : la religion du droit.

« Un culte nouveau », s'écriait à La Haye, en posant la première pierre de son temple, le président même de la seconde Conférence de la Paix, S. E. M. de Nélidow, « a été institué dans le monde » ... « Souhaitons que ce culte se propage de plus en plus, tant parmi les gouvernements qu'au milieu des peuples ; que les bénédictions qu'il assure aux uns et aux autres lui attirent toujours de nouveaux adeptes ; et que la tour monumentale qui couronnera cet édifice, qu'il était justifié d'appeler un temple, soit comme un phare qui indique aux nations la voie du droit et de la justice, soutiens immuables de la paix... »

Ce culte, combien, hélas ! parmi ceux à qui est dû son triomphe commencé, ont pu voir de leurs yeux les résultats de leurs efforts ? Où sont et Henry Richard, et Beausire, et Couvreur, et Marion, et le baron de Suttoer, et Charles Brunet, dont la jeunesse généreuse et grave avait déjà rendu tant de services ; et vous surtout, mon cher Marillier, le meilleur de nous tous, si tragiquement enlevé à notre affection, au moment où nous nous promettons de vous voir prendre bientôt, à la tête de notre phalange, la place dont vous étiez digne ? Que l'on pardonne à l'un de leurs disciples et de leurs compagnons de lutte, au terme d'une vie dont la longueur exceptionnelle lui a permis de saluer les premières lueurs du jour qu'ils n'avaient osé que pressentir, de reporter vers ces ouvriers de la première heure la pensée des générations pour lesquelles ils ont travaillé, et de dire, en élargissant pour eux la formule de notre Panthéon national : « *Aux précurseurs de la religion de l'humanité, l'humanité reconnaissante !* »

APPENDICE

NOTES ET DOCUMENTS

AVERTISSEMENT

Je crois devoir donner ici, comme pièces justificatives ou explicatives, un certain nombre de documents qui ne pouvaient guère, sans allonger et alourdir le récit, trouver place dans un exposé sommaire et déjà plus chargé que je ne l'aurais voulu. Quelques mots seulement pour en indiquer le caractère et l'intérêt.

C'est d'abord la *Circulaire* respectueusement adressée, au nom de la Ligue qui venait de se former, aux hauts dignitaires du Clergé de France, et à laquelle nous eûmes le regret de ne recevoir que trop peu de réponses, et trop peu décisives. C'est ensuite, comme preuve de ce que j'ai dit de l'importance du mouvement de sympathie manifestée, dès la première heure, par des adhésions dont on aurait pu attendre un plus efficace concours, la *Lettre de l'Ambassadeur du Roi de Prusse*, nous transmettant les félicitations et les vœux de la reine Augusta, dont les sentiments, il faut le dire, n'avaient jamais été pour nous douteux. La reine de Hollande et le roi de Saxe, pour ne citer, parmi les grands personnages, que ces deux là, nous avaient également envoyé les plus chaleureux encouragements.

J'ai parlé, dans la première partie de mon historique, du peu de bienveillance que nous rencontrâmes dans les régions supérieures de l'administration française de l'époque, et notamment du refus opposé à notre demande de tenir un Congrès de la Paix, à Paris, pendant l'Exposition de 1867. On trouvera, à la suite de la lettre de l'ambassadeur du roi Guillaume (on remarquera peut-être le contraste) la correspondance échangée, à cette occasion, entre M. de La Valette, alors ministre de l'Intérieur, et le pasteur Martin-Paschoud, écrivant en notre nom.

Vers la même époque (j'ai omis de le mentionner dans mon texte), la gendarmerie saisissait, entre les mains d'habitants du département de Seine-et-Oise, où j'avais mon domicile, des pétitions que nous avions mises en circulation pour les faire déposer au Corps législatif, et elle n'épargna pas aux malheureux campagnards, qui en étaient détenteurs, de sévères avertissements. Je dois dire que M. le Préfet, mis en demeure par moi de faire ou de laisser respecter le droit de pétition, garanti, comme je le lui faisais observer, par la Constitution de l'Empire, envoya les mêmes gendarmes (probablement un peu surpris de ces contre-ordres) me rapporter les documents saisis.

Franchissant la période intermédiaire, pendant laquelle les progrès de notre propagande avaient pu faire à quelques-uns des illusions, qu'au fond de nos cœurs nous ne partagions qu'à demi, j'arrive à l'époque critique, et je donne le texte de la *Circu-*

laire de juillet 1870, à laquelle j'ai renvoyé au cours de mon historique.

Vient ensuite la *demande d'audience* vainement adressée au roi de Prusse : commentaire naturel de nos démarches et de nos sentiments, à cette époque ; *quelques extraits des lettres* de Martin-Paschoud, à côté desquelles on sera heureux de lire, plus complètement que l'on n'a pu le faire plus haut, *les plus importants passages de la correspondance du comte Sclopis*, le principal et glorieux artisan de l'arbitrage de l'*Alabama*.

La reproduction de la *Pétition* signée, entre autres, de cent douze députés, en faveur d'un traité d'arbitrage avec les États-Unis, et de la *Proposition* présentée, dans le même sens, par moi d'abord, par M. Barodet ensuite, s'imposait ; ce sont des documents officiels. Elle est faite d'après le texte même imprimé pour le service de la Chambre des députés.

À plus forte raison était-il nécessaire de donner le *procès-verbal authentique de la séance du 31 octobre 1888*, puisqu'il a circulé des récits inexacts ou incomplets de cette journée dite « historique ». Je le donne donc tout entier, tel qu'il a été dressé, je le rappelle, le jour même, par un secrétaire-rédacteur de la Chambre des députés, appelé exprès pour lui assurer un caractère d'absolue impartialité et de rigoureuse certitude.

On appréciera, je le crois, l'importance des deux *extraits de lettres d'Auguste Couvreur* ; Couvreur, l'un des principaux rédacteurs de *L'Indépendance Belge*, dont l'influence était alors considérable ; membre,

puis vice-président de la Chambre des représentants de Belgique, en relations personnelles avec les hautes notabilités parlementaires et gouvernementales de la plupart des États européens, était l'un des hommes les mieux informés et peut-être les plus écoutés de l'époque. On verra par le peu qu'il en dit combien étaient sérieux, avant et après 1888, les efforts tentés, non pas, il est vrai, pour organiser de toutes pièces un parlement international, mais pour créer, avec une mesure et une discrétion qui étaient encore nécessaires, une action interparlementaire, faisant, à côté de la diplomatie officielle, de la diplomatie à demi privée, comme en avait fait Cobden, et agissant, par l'importance de ses représentants, sur la diplomatie officielle elle-même.

J'ai dû, bien malgré moi, parler des susceptibilités qu'avaient provoquées, en 1896, l'accueil dont j'avais été honoré, à Budapest, et le discours trop bienveillant du comte Albert Apponyi ; et j'ai annoncé que, pour ne laisser subsister aucun doute sur la signification de cette manifestation sympathique, j'en donnerais le texte exact. On y verra que pas un mot, dans ce discours (dont je n'ai eu connaissance qu'en l'entendant prononcer, et contre l'exagération duquel j'aurais protesté si mon émotion m'en avait laissé la force), ne pouvait motiver, de la part de qui que ce fût, le reproche d'avoir cherché à me faire attribuer les mérites d'autrui.

L'extrait du compte rendu d'une *Fête de la Paix*, à la suite de la réunion des Déléguations des Sociétés de la Paix, à Turin, en 1898, est à la fois un juste témoignage de gratitude pour nos amis ita-

liens, et un intéressant exemple de ce que peuvent faire, quand ils sont animés d'un zèle sincère, jusque dans les régions les plus reculées du monde en apparence, les efforts désintéressés des hommes de bien les plus modestes et les moins ambitieux de succès personnel.

La *Lettre à une Femme*, dans laquelle j'ose croire que l'on n'a vu et ne verra que l'expression de la haute opinion que nous nous étions formée de l'intelligence, du cœur et du prestige de la reine d'Angleterre, et les *Lettres aux Empereurs de Russie et du Japon* n'ont point besoin d'explication ; c'étaient, hélas ! de suprêmes et impuissantes protestations contre le fatal déchaînement des rivalités politiques.

La *Notice sur Jean Dollfus*, par laquelle j'avais été prié de rendre un public et solennel hommage à la mémoire de ce grand patriote alsacien, demeuré un grand patriote français, et toujours un grand patriote de l'humanité, ne saurait être déplacée dans un volume consacré à l'élaboration de ce noble avenir de justice et de respect réciproque pour lequel, dans la guerre comme dans la paix, de sa parole et de sa bourse, et au risque de sa vie quand il l'a fallu, il avait si généreusement travaillé.

La contribution donnée, en 1872, à *l'Offrande à l'Alsace*, atteste la sincérité et l'énergie des sentiments d'inconsolables regrets et d'indomptable espérance dont, pour emprunter les expressions du Père Gratry, nous étions et nous sommes restés pénétrés. Et si la solution que j'osais alors laisser entrevoir semble être devenue, par le cours du temps, peu réalisable sous la forme sous laquelle

j'essayais de l'indiquer, il demeure permis de prévoir, de constater peut-être, dans l'état général des esprits et dans ce que l'on a appelé la conscience universelle, des indices d'une politique plus conforme aux véritables intérêts, comme aux véritables droits et devoirs de l'humanité. C'est ce que, dans un travail dans lequel j'ai essayé de marquer où nous en sommes dans cette marche en avant vers la lumière et la vérité, j'ai appelé, en m'emparant d'une formule officielle, *Les Victoires de la raison*.

Puissent ces victoires de la raison devenir bientôt assez définitives pour que nous n'ayons plus, comme je le faisais, dans de précédentes protestations, à faire rougir le monde de sa persistance à ajouter, aux maux naturels, qu'il lui faudra toujours plus ou moins subir, des maux artificiels cent fois pires, et qui sont des crimes contre lui-même !

I

Circulaire aux hauts dignitaires du Clergé de France

Monseigneur,

Le suffrage de Votre Grandeur est un des premiers qu'au début de la Ligue de la Paix j'aie cru devoir solliciter pour cette œuvre ; et il est aussi l'un des premiers qui soient venus encourager les efforts de ses fondateurs. Vous avez bien voulu me faire répondre alors que vos sympathies étaient acquises au noble but qu'ils se proposaient, et que vous suivriez avec un vif intérêt leurs travaux. Nous avons, en conséquence, pris soin de vous

adresser, aussi exactement que possible, tous nos documents et toutes nos publications.

Ces bonnes paroles, Monseigneur, ne sont pas les seules, il s'en faut de beaucoup, qu'il nous ait été donné de recueillir dans le Clergé, et jusque dans les rangs les plus élevés du Clergé. La plupart des Ecclésiastiques auxquels nous avons pu nous adresser nous ont répondu en termes à peu près semblables. Ils nous ont dit que « *tous les vœux de l'Église sont pour la Paix* » et que « *ce serait être infidèle au caractère de Prêtre et de Chrétien que de ne pas souhaiter du fond du cœur l'apaisement de toutes les discordes et la venue du règne de la Justice.* » Mais, presque tous, en même temps, ont cru devoir ajouter que « les sentiments de l'Église et de ses membres, à cet égard, sont *trop connus, trop incontes-*tables » pour avoir besoin d'être affirmés spécialement aujourd'hui plus qu'hier ; et ils nous ont fait remarquer de plus que « *certaines traditions de convenance, de hiérarchie et de discipline imposent au Clergé, à l'égard de toute déclaration publique, une réserve dont ils nous priaient de vouloir bien tenir compte.* » Des Prélats même nous ont tenu ce langage ; et un Évêque, il y a peu de jours encore, en écrivant qu'il « *approuve dans les termes les plus explicites l'admirable projet dont nous nous efforçons d'amener la réalisation* », en déclarant qu'il « *serait heureux de lui donner une adhésion publique* », ajoutait qu'il ne pensait pas, quoiqu'il lui en coûtât, devoir « *devancer le Jugement de son Métropolitain* » ou tout au moins se prononcer sans être en droit de

compter sur l'assentiment d'un certain nombre de ses frères dans l'Épiscopat.

Nous n'avons garde, Monseigneur, de méconnaître tout ce qu'il y a de respectable dans ces habitudes de sagesse et de mutuelle déférence ; mais nous croyons pouvoir demander respectueusement à ceux dont la bienveillance nous est connue, s'ils ne sauraient, actuellement, sans y manquer, proclamer au grand jour avec nous leurs espérances et leurs désirs. Nous ne leur dirons pas seulement que ce silence et cette abstention apparente — dont la cause n'est pas suffisamment comprise — sont pour nous un embarras et une difficulté de tous les jours ; car ils signifient, pour beaucoup de personnes, que notre œuvre est de celles dont il est bon de se tenir à l'écart. Nous prendrons la liberté d'ajouter que le tort n'est pas moindre peut-être pour l'Église ; car il n'est pas vrai, malheureusement, qu'il lui suffise d'affirmer en termes généraux son amour de la Paix ; il n'est que trop facile, au contraire, à ceux qui se plaisent à représenter l'esprit chrétien comme hostile à tout progrès de justice et d'humanité, de se prévaloir contre elle d'une indifférence d'autant moins explicable que jamais, par ses actes ni par ses paroles, notre œuvre n'a fourni à aucune croyance respectable de prétexte avouable de répulsion ou de méfiance. Nous avons eu, nous ne le cachons pas, et plus d'une fois, la douleur de constater cette impression, d'autant plus pénible, pour certains d'entre nous, qu'ils sentaient eux-mêmes tous les premiers combien il était difficile qu'elle ne se produisît pas. Une seule réponse eût été décisive : la

production de noms et d'adhésions formelles ; et cette réponse, la discrétion ne nous permettait pas de la faire.

Nous avons attendu toutefois, Monseigneur, pour exposer dans toute leur franchise ces réflexions à Votre Grandeur et à ses Collègues. Notre œuvre était nouvelle ; nous ne pouvions trouver mauvais qu'on voulût la mieux connaître avant de se prononcer à son égard. Aujourd'hui, elle a fait ses preuves ; elle a vécu, agi et parlé en pleine lumière ; et qui veut la juger est en mesure de le faire. Aujourd'hui, aussi, les aspirations dont la Ligue de la Paix pouvait paraître d'abord une expression passagère et irréfléchie peut-être, ont pris, en se généralisant, une consistance qui ne permet plus de douter qu'elles ne répondent à ce qu'il y a de plus profond, de plus durable, de plus irrésistible dans la conscience publique. Aujourd'hui, enfin, les témoignages de sympathie dont nous pouvons nous recommander sont nombreux ; et il ne s'agit plus, évidemment, pour que de toutes parts les adhésions les plus précieuses viennent fortifier et réjouir nos cœurs, que d'obtenir de quelques-uns de ceux qui élèvent devant Dieu les mains pour notre succès l'autorisation de répéter tout haut ce qu'ils nous disent tout bas.

C'est, Monseigneur, cette autorisation que nous venons, au nom de l'humanité et de ses intérêts les plus chers, vous demander avec une respectueuse confiance, à Vous et à Vos frères dans l'Épiscopat. « *Il faut* », disait, il y a quelques années, le Chef actuel de l'Église catholique, « *que la Guerre dispa-*

raisse et soit chassée de la Terre. » Ah ! s'écriait plus récemment, du haut de la chaire d'une cathédrale, un éloquent prédicateur, rappelant cette Trêve de Dieu qui fut la grande merveille du Moyen-âge : « *Ah ! pourquoi nous tous, Ministres de l'Évangile, ne crions-nous pas à tous les peuples : « LA PAIX ! LA PAIX !* » et pourquoi ce cri ne serait-il pas entendu ? »

Il le sera, nous n'en doutons pas, s'il est poussé avec ensemble par tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, sont en position d'élever la voix devant les hommes. La civilisation moderne répudie la guerre ; l'industrie et le commerce la déclarent incompatible avec leurs développements inévitables ; les philosophes, les savants, les penseurs la maudissent au nom de la raison, de l'humanité et de l'expérience ; et les ouvriers enfin, mieux éclairés sur leurs véritables intérêts, se refusent avec éclat à fournir plus longtemps la matière de ses épouvantables holocaustes.

Que l'Église, à son tour, se lève contre la grande pourvoyeuse de l'homicide et de la haine ! Qu'elle réclame, au nom des promesses dont elle a le dépôt, cette transformation prophétique « des glaives en socs de charrue », sans laquelle l'humanité n'aura jamais ce *Pain quotidien* qu'elle demande en vain à ses champs ravagés et à ses bras meurtris ! Et un grand pas sera fait vers ce règne de la justice sur la terre dont la réalisation graduelle est la tâche de l'humanité. Et nous serons moins loin de cette *Glorification* de la Majesté Divine *dans le Ciel*, qui ne fait, d'après l'Évangile lui-même, qu'une seule et même chose avec *la Paix des hommes sur la terre*.

Veillez agréer, Monseigneur, avec l'hommage de la haute considération du comité dont j'ai l'honneur d'être l'organe auprès de Votre Grandeur, l'expression de mes sentiments de sincère et profond respect.

FREDÉRIC PASSY, secrétaire général.

II

Lettre adressée par l'ambassade de Prusse en France, le 10 août 1867, au secrétariat de la Ligue internationale et permanente de la Paix, à Paris.

« Sa Majesté la Reine a pris connaissance de l'intéressante communication qu'a bien voulu lui faire le comité de la Ligue internationale de la Paix.

Sa Majesté a chargé l'ambassadeur d'exprimer au comité tous ses remerciements et de lui donner l'assurance qu'elle s'associe de cœur aux sentiments d'humanité comme aux idées de justice et de progrès qui ont inspiré les membres de cette association fraternelle. »

III

Lettre de M. le marquis de Lavalette, ministre de l'Intérieur, à M. Martin-Paschoud.

3 septembre 1867.

« Comme membre du comité provisoire de la Ligue internationale de la Paix, vous m'avez fait

l'honneur de m'adresser, le 28 avril, tant en votre nom qu'en celui de vos honorables collègues qui se sont joints à vous, une demande tendant à obtenir l'autorisation de convoquer ici, et de tous les points de l'Europe, les membres du Congrès en assemblée générale.

Je rends justice aux intentions dont les organisateurs du Congrès international sont animés, mais en présence des commentaires et de la polémique auxquels la constitution de la Ligue de paix a déjà donné lieu, j'ai le regret de ne pouvoir accueillir la demande du comité.

LAVALETTE. »

IV

*Réponse de M. Martin-Paschoud ;
communiquée à M. Passy*

Paris 18 septembre 1867.

« Cher collègue,

À peine vous avais-je écrit hier, que j'ai jugé indispensable d'adresser ces quelques mots au ministre :

« Depuis quarante ans, exclusivement consacré aux fonctions du ministère évangélique, et resté toujours entièrement étranger aux débats politiques, je n'ai donné mon nom et promis mon concours à la Ligue internationale et permanente de la Paix, que parce qu'elle m'a paru, sans aucun mélange, une œuvre éminemment humaine, religieuse, chrétienne.

J'ignore à quelle *polémique* sa constitution a déjà donné lieu (à moins qu'il ne s'agisse du *Congrès* actuellement convoqué à Genève, dont ni moi, ni mes collègues ne sommes *organiseurs*, ni adhérents). Mais je crois devoir, M. le ministre, en respectant votre décision, repousser les *commentaires*, quels qu'ils soient, qui tiendraient à représenter Notre Œuvre, sainte et pure, sous quelque autre couleur que celle de la paix.

Je prie Votre Excellence, etc.

MARTIN-PASCHOUD, pasteur. »

Ces lignes, que vous approuverez, j'espère, cher collègue, et dont vous comprendrez, je n'en doute pas, l'opportunité, vu ma position officielle, ne m'empêcheront pas de me joindre, au besoin, à une démarche collective, si vous la jugiez convenable.

Mille amitiés dévouées.

MARTIN-PASCHOUD. »

V

Réponse du ministre à M. Martin-Paschoud, pasteur.

24 septembre 1867.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 11 septembre courant, pour réclamer contre mon refus d'autoriser la réunion à Paris des membres de la Ligue internationale de la Paix.

Je regrette de ne pouvoir rapporter ma décision.

Je crois que la meilleure manière de servir les intérêts pacifiques, dans notre pays, n'est pas d'ouvrir un champ clos où les questions de paix et de guerre seraient discutées avec passion, peut-être même avec violence. Malgré les sentiments de modération qui animent les organisateurs de la Ligue internationale, la controverse ne tarderait pas à s'égarer, dans le nouveau Congrès de la Paix, sur un terrain où le gouvernement, dans un but d'ordre et d'apaisement, ne peut permettre la discussion. Les événements qui se sont passés récemment à Genève me confirment dans la pensée qu'il est inopportun d'autoriser des discussions tout au moins stériles, quand elles ne sont pas dangereuses.

Telles sont, monsieur, les raisons qui me font persister dans mes résolutions premières, et qui seront, je n'en doute pas, appréciées par vous et vos honorables collègues.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : le ministre de l'Intérieur, LAVALETTE. »

VI

Appel à l'opinion adressé, dès le 9 juillet 1870, au nom de la Ligue internationale et permanente de la Paix, à tous les amis de la paix, et recommandé à la presse française et étrangère.

Pornic, 9 juillet 1870.

Il y a trois ans, pour la possession d'une place forte qu'elles ont, depuis, démolie d'un commun

accord, deux grandes nations étaient sur le point de se ruer l'une contre l'autre, et de précipiter l'Europe dans les plus effroyables conflagrations. Des deux parts la vanité nationale était en jeu, et la discussion, de plus en plus envenimée, paraissait ne laisser aucune issue à un accommodement. Déjà même, disait-on, des ordres d'entrée en campagne avaient été donnés ; et chaque jour (vous vous le rappelez) le monde s'attendait à apprendre que le premier coup de canon venait de donner le signal du carnage.

Quelques hommes, de ceux qui pensent qu'il n'est jamais permis de désespérer de la raison et de la justice, et que le silence (même en présence des meilleurs motifs de croire à l'impuissance de la parole) est une complicité, osèrent, en ce moment suprême, essayer un dernier appel à la conscience et au bon sens de leurs concitoyens. Grâce à vous, grâce à d'autres, qui, en Allemagne, en même temps qu'en France, prêtèrent à ces voix, trop faibles par elles-mêmes, le porte-voix de la presse, cet appel fut entendu.

De toutes parts, à l'étonnement de tous et de ceux-là mêmes qui l'avaient poussé, une opinion publique, inconnue la veille et irrésistible le lendemain, s'en fit l'écho. Et quelques semaines après, grâce à l'intervention d'une puissance neutre, qui ne fit en réalité que fournir aux deux parties les termes honorables d'un arrangement qu'elles désiraient également, l'orage avait passé ; et les nations pouvaient, sans crainte, se rencontrer dans le magnifique champ clos où s'étaient donné rendez-vous tous les arts de la paix.

Depuis lors, cette opinion n'a fait que grandir. Partout, à toute occasion, sous toutes les formes, elle n'a cessé de se manifester. Et il n'y a pas longtemps qu'à ceux qui, pour le développer et lui donner un centre, ont cru devoir fonder et maintenir en action une association spéciale d'amis de la paix, on disait, non sans ironie, et presque avec le même sourire qui accueillit jadis leurs premiers efforts, que leur tâche était finie et que « le monde n'était que trop converti à la paix. »

Voici cependant qu'au milieu de ce ciel si serein un coup de tonnerre éclate soudainement. Voici que le monde (qui ne se savait pas de motifs de songer à la possibilité d'une guerre, et qui n'en a que faire) apprend, à l'improviste, qu'il existe quelque part, en Allemagne, un prince quelconque, possédé du besoin de se mettre sur la tête un de ces jougs pesants et dangereux qu'on appelle des couronnes, et que, si le peuple au nom duquel on lui fait des avances, ne lui ferme la porte au nez, ou si le gouvernement du pays qu'il habite ne se hâte de l'interner pour le mettre hors d'état de courir à la recherche de son futur royaume, il faut absolument que cinq cent mille hommes se coupent la gorge, et que toutes les *merveilles* essayées et non essayées de la charcuterie humaine soient mises en jeu.

Soit : puisqu'il y a des gens qui le disent, c'est qu'il y a des gens qui le pensent ; et chacun est libre d'entendre comme il le veut l'intérêt et l'honneur de son pays. Mais chacun aussi, sans doute, s'il trouve qu'on l'entend mal, doit pouvoir le dire, et est tenu en conscience de le faire.

Il est impossible, à notre avis au moins, que ceux qui, il y a trois ans, ont protesté contre une guerre presque engagée, ne protestent pas de nouveau, et plus énergiquement, contre des déclarations qui tendent, avec une si étrange légèreté, à en provoquer une autre. Et il ne paraît pas moins impossible que l'opinion publique, qui alors s'ignorait, et qui aujourd'hui connaît sa force, ne les soutienne pas, avec plus d'ensemble et de spontanéité encore, dans leurs protestations. On a fini par reconnaître, bien qu'on eût déjà la main sur l'épée, qu'un tas de pierres, même hérissé de canons, ne valait pas de mettre l'Europe en feu. Il serait par trop étrange qu'il fallut absolument en venir là pour savoir si, dans l'étang au-delà des Pyrénées, les grenouilles, lasses de l'état démocratique, feront choix d'un soliveau ou d'une grue.

En tout cas, il faut que l'opinion soit mise en demeure de se prononcer. Et puisque je me trouve, à la suite de la part que j'ai et l'honneur de prendre, depuis trois années, aux efforts des amis de la Paix, investi des fonctions de secrétaire de l'une des sociétés vouées à son maintien et à sa défense, je vous demande instamment, Monsieur le rédacteur, à vous et à tous vos confrères, pour qui la publicité n'est pas un vain mot, de vouloir bien, cette fois encore, ouvrir vos colonnes à notre appel.

Veillez agréer, etc.

FRÉDÉRIC PASSY,
Secrétaire général de la Ligue internationale
et permanente de la Paix.

VII

Lettre de M. Martin-Paschoud à M. Frédéric Passy, pour l'informer de ce qu'il a fait en vue de la démarche projetée au quartier général allemand.

Paris, le 8 septembre 1870.

« Nous avons couru hier, 95, avenue de l'Impératrice. (Lafayette a bien été jadis aux États-Unis, mais les États-Unis ne sont pas comme vous disiez rue Lafayette.)

M. le Ministre avait délogé — rue Chaillot 29 — et là, bernicle encore. Enfin, avenue Montaigne, nous le trouvons. On entre dans son cabinet, comme au café, sans annonce. — Il nous reçoit à merveille, il fait immédiatement partir notre missive pour son collègue de Bruxelles, qui la fera parvenir avec ses propres dépêches.

Que le bon Dieu accompagne la nôtre !

Envoyez-m'en copie promise. »

VIII

Demande d'audience au roi de Prusse

8 octobre 1870.

Sire,

Au nom des plus grands intérêts de notre peuple et du vôtre ;

Au nom du sang répandu et des larmes qui coulent des deux côtés du Rhin ;

Au nom du Dieu de miséricorde, que nous adorons en commun,

Nous prions Votre Majesté de vouloir bien nous accorder l'honneur d'une audience et de nous faire parvenir le sauf-conduit nécessaire.

Suivaient les signatures :

De Monseigneur l'Archevêque de Paris ;

Du Président du Consistoire de la Confession d'Augsbourg ;

Du Grand-Rabbin de France ;

De MM. Martin-Paschoud, pasteur de l'Église réformée ; Frédéric Passy, secrétaire général de la Ligue internationale et permanente de la Paix ; Joseph Garnier.

IX

Lettres du comte Sclopis

1

Genève, 30 juin 1872.

« Monsieur,

Il n'y a en moi que de la bonne volonté sincèrement avouée et franchement suivie. Si elle n'a pas une grande portée d'action, elle a du moins une persévérance inébranlable.

L'idée que la Société des amis de la Paix, dont vous êtes sans doute le plus digne et le plus actif représentant, a conçue de créer un Comité international du droit des gens est sans doute grande et belle ; mais pour la mettre à exécution il faudrait,

à ce qu'il me paraît, attendre que l'expérience pratique du Tribunal Arbitral soit achevée. Il y en a qui croient qu'à la suite du jugement de ce Tribunal plusieurs puissances s'accorderont entre elles pour fixer des maximes générales du droit des gens maritime. Ce serait là encore un grand pas de fait pour hâter l'avènement des institutions tutélaires de la paix : ce but que vous poursuivez avec tant de zèle.

Quand on se décidera à former le Comité, il faut que ce soit chose très sérieuse ; il faut que les esprits des gouvernants et des gouvernés aient été préparés à le recevoir comme l'organe officieux d'une idée passée à l'état de résolution définitive et concrète.

Voilà, cher Monsieur, le fond de ma pensée. Je vous en fais juge, et je recevrai avec reconnaissance les observations qu'il vous plaira de me faire à ce sujet.

J'espère que vous ne serez pas mécontent de ce que vient de prononcer le Tribunal arbitral. En six jours, nous sommes parvenus à défaire un nœud qui tenait depuis six mois l'Europe et l'Amérique en suspens. Il me paraît que ce que nous avons fait là devrait mettre sous un jour favorable aux yeux du monde le système de l'Arbitrage. Notre tâche n'est point encore finie, même il en reste la partie la plus substantielle ; mais ce ne sera plus un travail politique ; ce sera une œuvre qui demandera une attention scrupuleuse et une grande application de bon sens. J'espère que Dieu aidant, nous nous tire-rions assez bien d'affaire....

F. SCLOPIS. »

2

Turin, 19 février 1873.

« Cher Monsieur,

Personne plus que moi n'est convaincu de l'importance, de l'avantage, de l'opportunité de la formation d'un code de droit public international ; ce serait autant d'acquis à la justice et à la paix. Tous les publicistes sages et éclairés, tous les gens de bien *at large* (comme on dit en Angleterre) sont de cet avis. Les difficultés de cette codification sont grandes, mais je ne les crois pas insurmontables. Le point essentiel auquel il y aura plus de peine à parvenir c'est celui de rendre cette œuvre efficace ; c'est de faire quelque chose qui produise un effet prompt et pratique dans les rapports internationaux des différents gouvernements. Vous me dites que *si l'on s'adresse directement aux gouvernements pour entreprendre cette tâche, ils feront la sourde oreille*. Je suis assez disposé à croire que telle serait leur volonté, et il me paraît que le nœud de la difficulté est précisément dans la manière de vaincre cette surdité volontaire. Il faut faire résonner à l'oreille des gouvernements la voix de l'opinion ; créer ce que Montesquieu appelait un esprit général. Cela finira par les décider à faire quelque chose de positif.

Cette grande agitation, pour me servir d'une expression anglaise, que M. Miles¹ voudrait produire,

¹ Américain très dévoué à la cause de la paix, venu plusieurs fois en Europe dans le but d'obtenir des manifestations internationales, et auteur d'un projet de Tribunal international.

serait-elle assez forte, assez concluante pour atteindre ce but ? J'en doute. N'y aurait-il pas quelque danger que, dans cette énorme proportion que devrait prendre, selon le projet de M. Miles, une manifestation de ce genre, ces gouvernements n'y vissent qu'un péril ou une utopie ? Je le crains.

Ce qui me semblerait le plus convenable dans ce moment, c'est que quelques voix des plus autorisées se fissent entendre au sein du Parlement britannique, du Congrès des États-Unis et de l'Assemblée nationale française, pour proposer la réunion d'un Congrès à cet effet. La discussion qui s'ensuivrait nous donnerait la mesure des forces vraiment actives sur lesquelles on pourrait compter.

D'après les stipulations du traité de Washington, on va communiquer aux grandes puissances maritimes l'article VI du dit traité, contenant les trois règles qui ont servi de base à l'*Award* de Genève, pour demander leur adhésion à ces principes. Le moment serait bien choisi de proposer la convocation d'une conférence diplomatique pour statuer sur ces questions et sur d'autres desiderata du droit des gens.

Si on croit utile de faire intervenir la science dans son noble isolement, on pourrait se borner à prendre l'initiative au moyen d'une consultation signée par un certain nombre de publicistes distingués ; ce serait aux Sociétés des amis de la Paix qui existent en France, en Angleterre à provoquer cette consultation. La réunion que vous allez tenir à Paris pour le retour de M. Miles pourrait déjà servir en partie à cela. Permettez-moi cependant d'insister

sur l'idée de faire avant tout des ouvertures dans les Assemblées politiques. Je suis intimement persuadé qu'il n'y a pas de meilleure voie pour arriver à quelque chose de réel et de positif. À en juger par certaines apparences, la plupart des gouvernements ne se rendront qu'avec peine à suivre ces avis. Mais si la majorité dans les Parlements se prononce en faveur de nos idées, nous aurons gain de cause, et les gouvernements finiront par se trouver bien de ces résolutions dictées par l'amour de la tranquillité publique et du progrès social.

La réunion, au contraire, d'une assemblée extralégale de 1 800 à 2 000 personnes m'effraie. Qu'y aurait-il à espérer de cette confusion des langues et de l'incohérence d'idées qui ne manquerait pas d'éclater dès le premier jour ? — Je me résume.

Par suite du traité de Washington, la Grande-Bretagne et les États-Unis doivent interpeler les grandes puissances maritimes sur l'adoption des trois règles concernant les devoirs de neutralité. — Qu'on fasse un pas de plus, et qu'on propose la réunion d'un Congrès pour fixer certaines règles de droit international en vue du maintien de la paix et du progrès de la civilisation. La convocation de ce congrès constituerait à elle seule la reconnaissance de la nécessité d'aviser à ces matières ; de là une sorte d'engagement de les traiter à fond...

F. SCLOPIS. »

3

Turin, 13 octobre 1873.

« Que pensez-vous, monsieur, des résultats probables des réunions de publicistes à Gand et à Bruxelles ? Il me paraît que le mouvement de l'opinion en faveur d'un système amélioré de droit international continue avec une certaine activité. Le point essentiel serait de convaincre et de persuader les gouvernements de l'importance qu'il y a pour eux, comme pour les peuples, de s'attacher aux idées pacifiques, de *to teach mankind how to live*, pour me servir de la citation de Bastiat. Je ne m'attends point à de prompts succès ; mais j'ai confiance dans l'avenir. Nous semons, d'autres recueilleront.

F. SCLOPIS. »

4

Turin, 28 janvier 1875.

« Monsieur,

... Je me réjouis avec vous de l'adoption de la motion de M. Couvreur par la Chambre des représentants de Belgique. C'est un pas de plus fait sur cette route qui doit nous mener à une grande amélioration des rapports des peuples entre eux. Ce sera par la puissance de l'opinion publique que les gouvernements seront enfin forcés d'entendre raison sur ce qui touche autant à leur solidité qu'au

bonheur des peuples. Je ne me fais point d'illusion : il faudra encore beaucoup de temps avant qu'on arrive à quelque résultat positif et général ; mais le germe est éclos, et il se développera....

F. SCLOPIS. »

X

Lettres de M. Couvreur

1

8 novembre 1869.

« Monsieur et cher collègue,

Le courrier qui vous apportera cette lettre vous remettra en même temps votre lettre adressée à M. Virchow publiée par *L'Indépendance*...

Votre lettre à M. Virchow fait pressentir une manifestation à Paris, analogue à celle produite à la Diète prussienne. Vous êtes-vous chargé de la provoquer ? S'il en est temps encore, pourrez-vous la faire partir non de l'opposition, mais du tiers parti, de M. Olivier par exemple ? Cela est plus important que vous ne le croyez. Il m'est difficile d'être plus explicite en ce moment. Sachez seulement que depuis dix-huit mois je poursuis un projet analogue à celui de M. Richard, que des hommes influents du gouvernement anglais connaissent ce projet, que les uns l'ont approuvé et que les autres l'eussent mis à exécution, de concert avec quelques-uns de nos amis du continent, si la chute des

tories ne les avait appelés aux affaires ; enfin qu'aujourd'hui encore, des lettres et une visite que j'ai reçu depuis celle de M. Richard me donnent la conviction qu'à Londres on ne demande pas mieux que de prendre *officiellement* l'affaire en mains, à condition de se sentir appuyé dans les parlements continentaux par les hommes des partis moyens et de ne pas paraître se donner pour alliés les chefs des oppositions plus avancées. Cela justifie bien un peu de prudence et de temporisation. Si vous partagez à cet égard mon avis, je pourrais *confidentiellement* vous donner plus de détails et peut-être même me rendre à Paris pour en causer tant avec vous qu'avec M. Chevalier. Qu'une motion se passe, rien de mieux, mais, encore une fois, veillez à qui la fera.

Cela est de la plus haute importance.

Votre très dévoué,

AUGUSTE COUVREUR. »

2

Bruxelles, le 16 décembre 1891.

« Mon cher Monsieur Passy.

... J'ai suivi attentivement dans le *Herald of Peace* les débats de la Conférence et du Congrès de Rome. Je ne trouve pas que la conférence ait donné ce qu'elle promettait. Elle fait double emploi avec les Congrès. Ce n'est pas à dire cependant qu'il faille la condamner. Elle sera, pour l'œuvre de la

paix, ce que furent jadis, pour l'unification parlementaire de l'Allemagne, les Congrès annuels du parti national. Mais cela implique un long travail de propagande et beaucoup d'unité de vues. Vous avez trop d'Imbriani dans vos rangs, d'irredenti trop disposés à se servir de la tribune de la conférence pour grandir leurs personnes, leurs partis ou leurs aspirations. Aussi dans le projet que Richard et moi nous avons poursuivi jadis, avions-nous scrupuleusement proscrit toute publicité. Au lieu d'une conférence, nous entendions créer un Cénacle dans lequel nous n'aurions admis qu'une élite de parlementaires, auteurs de propositions concertées à l'avance, et se réunissant une fois par an pour délibérer en secret sur les questions à introduire dans leurs Parlements respectifs. C'est ainsi que la motion relative à l'arbitrage présentée par Richard au Parlement anglais n'y a été introduite qu'après une entente entre Richard, Mancini, Van Eyck et moi sur les modifications qu'il fallait lui faire subir pour l'appropriier au tempérament de nos Parlements.

Ce besoin d'un rapprochement entre les hommes les plus éminents des Parlements européens, pour préparer l'avènement d'une représentation commune de l'Europe fédéralisée, n'existe pas seulement pour l'œuvre de la paix, il existe pour beaucoup d'autres intérêts et il se réalisera d'autant plus facilement que la France en s'isolant commercialement et politiquement va laisser le champ libre à l'Allemagne. On se méfiait de son initiative révolutionnaire, on ne se méfiera pas de l'initiative con-

servatrice de son jeune Empereur, qui, soit dit entre nous, n'est pas le premier venu. C'est pour préparer ce rapprochement sans en exclure la France que j'ai fondé la Société d'études. Elle n'est qu'un centre d'informations. J'espère qu'avec le temps elle deviendra, pour les parlementaires, un centre de réunions et d'échanges de vues. À ce point de vue, elle pourra rendre des services d'autant meilleurs à votre secrétariat général qu'aucun lien apparent ne les rattachera l'un à l'autre.

Votre dévoué,

Aug. COUVREUR. »

XI

N° 2649

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Annexe au Procès-verbal de la séance du 21 avril 1888.

Proposition de Résolution tendant à l'amélioration du droit international et à la conclusion d'un traité d'arbitrage avec les États-Unis,

PRÉSENTÉE

Par MM. Frédéric Passy, J. Gaillard (Vaucluse), Lalande, Montaut (Seine-et-Marne), Fernand Faure, Lyonnais, Yves Guyot, Jacquemart, Sigismond Lacroix, Blatin, Jourdan, Guillaumou, A. de la Forge, Henry Maret, Turigny, Rivière, Hubbard, Frébault, Barodel, Gagneur, Beauquier, Achard,

G. Gaillard (Puy-de-Dôme), Lafont (Seine), Lefèvre-Pontalis, Camille Sabatier, Lefebvre (Seine-et-Marne), Louis Million (Rhône), Legludic (Allier), Michou, Matté (Seine), Gustave Rivet, Bovier-Lapierre, Salis, Sarlat, Camille Cousset, Dellestable, Maillard, Lacote, Cemesson, Antide Boyer, Vacher, Roret, de Thou.

Messieurs,

L'an dernier, dans la séance du 21 janvier¹, vous étiez saisis, au nom d'un certain nombre d'entre nous, d'une proposition tendant à inviter le gouvernement, comme y ont été invités, en diverses circonstances, par leurs parlements respectifs, plusieurs des gouvernements de l'Europe et de l'Amérique ;

À profiter de toutes les occasions favorables pour entrer en négociations avec les autres gouvernements à l'effet d'améliorer, par de nouvelles conventions relatives à l'emploi des procédés amiables de médiation et d'arbitrage, l'état encore imparfait des relations internationales et du droit qui les régit, et de développer, dans l'intérêt commun de toutes les nations, les garanties déjà contenues dans les déclarations et les actes des cabinets, des parlements et de la diplomatie.

La Commission d'initiative, tout en rendant pleine justice aux sentiments qui avaient inspiré cette proposition, en s'y associant même quant au

¹ Document 1421.

fond, et en ne cachant pas qu'elle eût aimé à la voir adopter par tous les parlements du monde civilisé, crut devoir conclure provisoirement (et jusqu'à ce que les circonstances fussent plus propices), à un ajournement que des raisons de prudence lui paraissaient alors conseiller.

Les signataires, bien que d'un avis absolument opposé, bien que convaincus que les circonstances même qu'on leur objectait, et qui avaient été pour eux l'une des raisons déterminantes de leur initiative, fussent de nature à commander l'adoption unanime de la résolution qu'ils sollicitaient, ne crurent pas devoir insister. Et dans la crainte de paraître susciter au gouvernement des embarras qui lui auraient été reprochés, ils firent, à l'esprit de paix et de conciliation qui les animait, le sacrifice de ne point réclamer, comme ils l'auraient pu, la mise immédiate de la prise en considération à l'ordre du jour. Mais, ce fut à la condition que leur droit demeurerait entier, et qu'ils resteraient libres, lorsqu'ils le jugeraient à propos, de revenir devant la Chambre.

Le moment de le faire leur paraît arrivé, et il ne leur serait pas possible, sans manquer à ce qu'ils considèrent comme leur devoir envers la patrie et envers l'humanité, de prolonger davantage un silence qu'ils seraient bientôt seuls à garder. Depuis un an, en effet, les réclamations que soulèvent l'état des relations internationales et la perspective des dangers qui en résultent n'ont fait que s'accroître, dans tous les pays et sous toutes les formes, avec une énergie et une intensité qui ne permettent

plus l'inaction. Le vénérable doyen d'âge de cette chambre, comme celui dont le Sénat et la France déplorent la perte, s'en sont faits, à l'ouverture de cette session même, avec l'approbation de tous, les organes autorisés. La grande voix d'Emilio Castelar, en les formulant devant les Cortès espagnoles, en a fait retentir l'écho dans toute l'Europe.

Et l'un des membres de cette Chambre, l'honorable M. Freppel, après en avoir porté, lui aussi, l'expression à la tribune, a, dans une lettre qui n'a pas eu moins de retentissement, fait appel, en vue de « faire prévaloir les solutions pacifiques, à cette opinion générale avec laquelle les gouvernements seront bien obligés de compter ».

D'autre part, des démarches dont la signification et le caractère éminemment pratiques ne sauraient échapper à personne, sont faites simultanément — dans le but de donner à ces solutions pacifiques, par un accord formel et durable, une sanction immédiate et une consécration définitive — en Amérique, en Angleterre et en France. Non seulement des bills nombreux ont été déposés, dans les deux Chambres du congrès des États-Unis, à l'effet de provoquer, entre tous les États des deux Amériques du Nord et du Sud, la conclusion d'un traité permanent et universel d'arbitrage, leur assurant à tous, dans tous leurs différends, le bienfait d'une haute juridiction commune ; mais une députation du Parlement britannique, chargée d'un message signé par plus de 230 membres de ce Parlement, est allée inviter en leur nom le Président des États-Unis à s'occuper de la conclusion d'un pareil traité

entre la République qu'il dirige et la Grande-Bretagne. Des invitations analogues partaient à la même heure du Congrès même des États-Unis. Et il y a quelques jours, un membre du Sénat, M. Allison, vient d'étendre, par une proposition formelle, cette ouverture à notre pays en demandant qu'un crédit de 80 000 dollars fût voté pour les frais de négociation d'un traité permanent d'arbitrage entre les États-Unis, la Grande-Bretagne *et la France*. Bien que toute spontanée de sa part, on peut dire que cette proposition de l'honorable sénateur ne fait que répondre à une initiative analogue de la part de cette Chambre ; car plus de cent de ses membres avaient, il y a plusieurs semaines déjà, appuyé de leurs signatures une pétition adressée à M. le Ministre des Affaires étrangères, pour le prier de négocier avec les États-Unis, en attendant qu'il fût possible de s'entendre pour le même objet avec d'autres puissances, un traité général d'arbitrage entre les deux Républiques. ¹

En conséquence nous croyons devoir renouveler, de la façon la plus pressante, l'invitation que nous adressions l'an dernier au gouvernement de ne rien négliger pour améliorer, par des négociations avec les autres gouvernements, l'état du droit international, en y introduisant de plus en plus, par des stipulations formelles, le recours déjà maintes fois éprouvé et sanctionné aux procédés de médiation et d'arbitrage.

¹ Voir ci-après le texte de cette pétition et les signatures.

Nous insistons tout particulièrement sur la nécessité pour le gouvernement français de se mettre à cet effet, dès maintenant, en rapport avec le gouvernement de Washington, de façon à conclure entre les États-Unis et la France un traité qui, en resserrant les liens d'amitié de ces deux grandes Républiques, serait à la fois pour elles un inappréciable bienfait, et pour l'humanité entière un progrès et un exemple.

PÉTITION

invitant le Gouvernement Français à négocier un traité d'arbitrage permanent entre la République Française et les États-Unis d'Amérique.

À Monsieur le Ministre des Affaires étrangères.

Décembre 1887.

Monsieur le Ministre,

Les soussignés viennent respectueusement demander au Gouvernement de la République de se mettre en mesure de négocier, entre la France et les États-Unis d'Amérique, la conclusion d'un traité d'arbitrage permanent.

C'est une vérité vulgaire que l'état de trêve armée dans lequel vivent les peuples de l'Europe les contraint tous à faire des dépenses militaires dont l'excès toujours croissant les conduit à la banqueroute.

Militairement, la France doit à tout prix entretenir un état de défense dont il n'est point en son

pouvoir de fixer la limite ; économiquement et financièrement, elle doit assurer au travail national la sécurité indispensable pour que les forces productives du commerce, de l'agriculture et de l'industrie fassent équilibre aux charges écrasantes impérieusement imposées par la nécessité de la défense. Son devoir et son intérêt lui commandent donc de multiplier le plus possible ses relations pacifiques.

Il est un grand peuple auquel sa position géographique, la Constitution qu'il s'est donnée et surtout l'énergie avec laquelle il persévère dans le travail et dans la liberté, assurent depuis un siècle le bienfait de la paix, c'est le peuple des États-Unis d'Amérique.

La France a eu le bonheur et la gloire d'aider ce peuple à se faire libre : c'est à lui qu'elle doit naturellement s'adresser d'abord pour lui demander d'ouvrir, sous la forme d'un traité d'arbitrage permanent, l'alliance pacifique que la République est disposée à conclure avec toutes les nations.

Un traité d'arbitrage permanent n'est point une alliance offensive ni même défensive ; il n'entraîne pour les peuples qui se liguent aucune obligation de prendre part, en aucun cas, aux hostilités dans lesquelles l'un ou l'autre peuvent se trouver engagés.

C'est une convention purement pacifique.

Nous ne doutons pas, Monsieur le Ministre, que notre demande ne soit favorablement accueillie par le Gouvernement ; car nous avons eu, en la présentant, la conviction profonde de servir à la fois les intérêts de la France et ceux de l'humanité.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre profond dévouement.

Comité de Paris de la Fédération internationale de la Paix et de l'Arbitrage :

Le Président,

Signé : HIPPOLYTE DESTREM.

Le Secrétaire général,

Signé : A. DESMOULINS.

Comité de Paris de la Ligue internationale de la Paix et de la Liberté :

Signé : L. GUÉBIN, J. TOUSSAINT.

Délégués.

Signé : CH. LEMONNIER.

Société française des Amis de la Paix :

Le Président,

Signé : FRÉDÉRIC PASSY.

Le Secrétaire général,

Signé : JULES LEVALLOIS.

Société de la Paix du Familistère de Guise :

Signé : HENRY MARET.

Société d'Aide fraternelle et d'Études sociales

Signé : FALLOT.

Suivent les signatures des cent douze Députés ci-après :

Abeille	E. Delattre
Achard	Dellestable
Barodet	Deproge
Basly	Desmont
Beauquier	Dethou
Blatin	C. Dreyfus
Bourneville	Ducoudray
Borie	Duguyol
Bourgeois (Jura)	Franconie
Bovier-Lapierre	Frébault
Boyer	Gagneur
E. Brelay	J. Gaillard
Brialou	Gastellier
E. Brousse	Gilly (Numa)
Brugeilles	Guillemant
Calvinhac	Hérisson
Camélinat	Hervieux
Jules Carret	Hurard
Germain Casse	Labordère
Ceccaldi	Labrousse
Chamberland	De Lacretelle
Chantagrel	De Lanessan
Chevillon	Sigismond Lacroix
Clemenceau	Lafont (Seine)
Clovis Hugues	Anatole de La Forge
Colfavru	G. Laguerre
C. Cousset	Laisant
Crémieux	Daniel Lamazière
Daumas	G. Laporte

Lasbaysses	Peytral
F. Laur	Pichon
Ernest Lefèvre (Seine)	Planteau
Charles Lefebvre (Seine-et-Marne)	Victor Poupin
Victor Leydet	Pradon
C. Lesage	Pressat
Lyonnais	Préveraud
Magnien	Prudon
Maillard	G. Raspail
Henri Mathé	B. Raspail
Félix Mathé	G. Rivet
Henry Maret	A. Rivière
Maurel (Var)	Reybert
Mellot	Salis
Mesureur	Sarlat
Michel	Simyan
Michelin	De Susini
Michou	Saint-Ferréol
Millerand	Saint-Martin
Montaut	Tony Révillon
De Mortillet	Theron
Martin Nadaud	Thiessé
Pajot	Turigny
Frédéric Passy	Vacher
C. Pelletan	Vernière
G. Perin	Wickersheimer
Périllier	Yves Guyot

XII

*Procès-verbal de la séance préparatoire de l'Union
interparlementaire du 31 octobre 1888,
au Grand-Hôtel, à Paris.*

M. Frédéric PASSY, prié d'ouvrir la séance, prend place au fauteuil. Il fait connaître qu'avec M. CREMER et quelques-uns de ses collègues français, il a cru devoir, pour gagner du temps, préparer un ordre du jour qu'il va soumettre à la réunion, maîtresse absolue, bien entendu, de le suivre ou de le modifier.

Mais avant toute chose, il tient à remercier, au nom de ses collègues français et au sien, ses honorables collègues du Parlement britannique qui ont pris la peine de traverser la mer en cette saison pour se rendre à leur convocation. Bien qu'ils soient peu nombreux en apparence, il faut considérer que c'est déjà un grand résultat que d'avoir obtenu la présence et la participation effective de neuf d'entre eux. Ils ne comptent pas, d'ailleurs, pour eux seuls, mais aussi pour ceux qu'ils représentent, c'est-à-dire 233 membres de la Chambre des Communes, signataires d'un document dont il va être parlé, et les autres personnages considérables qui ont appuyé de leurs réflexions ce document. La même observation s'applique aux membres du Parlement français, qui ont derrière eux de nombreux absents, parmi lesquels il cite comme s'étant spécialement excusés et l'ayant chargé de renouveler l'expression de leur adhésion : MM. CLEMENCEAU, DE LA-CRETELLE, SABATIER, VACHER, BLATIN, JOUR-

DAN, etc... On est, en somme, ce que l'on représente.

M. PASSY se croit autorisé à remercier les assistants de leur concours, au nom de l'humanité. (Très bien ! très bien !)

L'Assemblée adopte ensuite l'ordre du jour qui lui est proposé. Elle aura, en conséquence, à constituer son bureau. Elle entendra ensuite de la bouche de M. PASSY, pour la France, de celle de MM. CREMER et CAMPBELL, pour la Grande-Bretagne et l'Amérique, l'exposé des principaux faits qui se rattachent à l'objet de la réunion, c'est-à-dire à la préparation d'un traité d'arbitrage entre ces trois puissances, toute autre question devant rester en dehors des débats. Puis elle aura à voter sur les résolutions qui lui seront soumises.

Enfin, pour que ces résolutions ne restent pas vaines, pour qu'elles soient portées à la connaissance des Parlements et du public, et en vue de préparer, pour 1889, une réunion plus étendue, il y aura lieu de nommer un comité de cinq ou sept membres, par exemple, chargés de veiller à l'exécution des résolutions de l'assemblée. (Assentiment.)

M. CAMELINAT dit qu'il y a un président tout indiqué : c'est l'honorable M. Frédéric PASSY lui-même. On pourrait lui adjoindre M. CREMER comme vice-président.

M. SIEGFRIED propose de nommer deux vice-présidents, qui seraient MM. CREMER et CAMPBELL.

L'assemblée, consultée, nomme à l'unanimité :
Président : M. Frédéric PASSY.

Vice-présidents : MM. CREMER, CAMPBELL.

MM. Jules GAILLARD et BURT sont ensuite désignés à l'unanimité comme secrétaires.

M. Frédéric PASSY remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne, en l'appelant à l'honneur de la présidence, et invite MM. les vice-présidents et secrétaires élus à prendre place au bureau.

Le bureau est constitué.

M. le Président annonce qu'il a désigné, pour prendre note des délibérations de l'assemblée, un secrétaire-rédacteur de la Chambre des députés, afin de conserver à la Conférence son caractère exclusivement parlementaire.

M. le Président ajoute que MM. CLEMENCEAU, SABATTER, DE LACRETELLE et plusieurs autres membres du Parlement français lui ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la Conférence. Un grand nombre des membres du Parlement anglais ont également écrit, pour s'excuser, des lettres empreintes de la plus vive sympathie pour l'objet de la réunion.

Ces lettres seront mentionnées au procès-verbal de la Conférence.

M. le Président rappelle que, l'objet de la Conférence étant de provoquer une action parlementaire en faveur de l'arbitrage international, il n'a pas à parler ici des efforts méritoires cependant des Sociétés de la paix qui travaillent dans le même esprit.

Ce qui est surtout à retenir, c'est l'adresse signée par 233 membres de la Chambre des Communes, appuyée par 36 membres de la Chambre des Lords,

et portée au Congrès des États-Unis par une députation de 12 membres du Parlement britannique, dont M. CREMER et d'autres parmi les assistants faisaient partie. En même temps, de nombreuses motions, tendant à la conclusion d'un traité d'arbitrage permanent entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, ont été formulées dans ces deux pays.

Le 14 juin dernier, sur le rapport de M. SHERMAN, président du Comité des relations extérieures, le Sénat américain a adopté sans discussion une motion qu'il a renvoyée à la Chambre des députés, la matière comportant ce qu'on appelle une *joint resolution*, c'est-à-dire votée par les deux Chambres. Cette motion, plus étendue même que celle dont les membres du Parlement britannique avaient pris l'initiative, porte que le gouvernement est invité (*requested*) à entrer en négociations, non pas seulement avec tel ou tel gouvernement, mais avec tout gouvernement (*any government*) ayant ou pouvant avoir de bonnes relations avec les États-Unis qui seraient dans des dispositions semblables, en vue de conclure un traité d'arbitrage.

D'autre part, un nombre important de membres de la Chambre des députés de France ont signé une proposition qui a été accueillie favorablement par la commission d'initiative, et renvoyée à l'examen d'une commission qui est également favorable. C'est M. Passy lui-même qui a été chargé de faire le rapport. Cette proposition a pour objet d'inviter le gouvernement à saisir toutes les occasions de conclure des traités d'arbitrage, notamment avec les États-Unis. Précédemment des pétitions tendant au même but avaient reçu la signature de 112 députés.

Il a donc semblé qu'il y avait lieu de provoquer une réunion des membres des deux Parlements, pour affirmer leur accord sur cette question et pour prendre des résolutions en vue de préparer un mouvement plus énergique et plus efficace. Le temps a manqué pour obtenir le concours des membres du Parlement américain, mais on peut espérer que l'année prochaine ce concours ne fera pas défaut.

Ce n'est pas le moment de s'étendre sur les horreurs de la guerre, sur le prix ruineux de la paix armée ; il n'est pas un membre de la conférence qui n'ait dans l'esprit et dans le cœur tout ce que l'on pourrait dire à ce sujet. Il faut prendre les choses au point où elles sont, faire converger tous les efforts sur l'établissement de l'arbitrage entre deux et peut-être trois nations, sauf à en étendre ensuite l'application de proche en proche. (Applaudissements.)

La parole est ensuite donnée à M. Campbell. Cet honorable membre dit qu'il n'a jamais autant regretté qu'aujourd'hui de ne pas être en état d'employer la langue française. Ce n'est pas faute de sympathie pour la France, mais il a passé sa vie à servir son pays dans des contrées lointaines, en Asie et ailleurs, où il n'a jamais eu beaucoup le loisir de la pratiquer. Un de ses collègues aurait été mieux en état de prendre la parole et n'en est empêché que par sa modestie. L'orateur, sur la prière qui lui en est adressée, croit donc devoir s'exécuter malgré l'obligation où il est de s'exprimer en anglais. (Parlez ! Parlez !)

Il a peu de chose à ajouter à ce qu'a si bien dit M. PASSY ; mais il tient à s'expliquer sur l'accueil

qu'a reçu la députation envoyée en Amérique. D'abord, il ne faut pas juger des sympathies du Parlement britannique par le nombre insuffisant des membres qui sont venus à la Conférence. Beaucoup ont été retenus en Angleterre par l'imminence de la discussion de l'Adresse et par les travaux préparatoires de la session. De même, si douze membres seulement sont allés en Amérique, en réalité, ces douze membres représentaient les opinions les plus autorisées et les hommes les plus influents de l'Angleterre, comme les membres présents aujourd'hui représentent une part considérable du Parlement et de la nation. Il convient aussi d'y ajouter les nombreuses adhésions qui ont été recueillies en Amérique.

Malgré le bon résultat qu'a obtenu la députation, il ne faut pas croire qu'elle n'ait pas rencontré au début des difficultés très sérieuses. Les Américains ne sont pas tous préoccupés comme ils devraient l'être de la nécessité de constituer l'arbitrage international. Beaucoup se plaisent à dire que, n'étant pas malades, ils n'ont pas besoin de médecins. Leur nationalité ne court aucun danger. Ils ne sont pas écrasés par l'excès des armements et ils ont de l'argent à ne savoir qu'en faire. Il y a en France des sentiments tout à fait différents et qui pourraient conduire cependant à la même conclusion. On y semble disposé à croire que le moment n'est pas propice pour parler d'arbitrage quand tous les esprits sont préoccupés de dangers qui peuvent éclater d'un jour à l'autre ; quand un courant général entraîne le pays à développer presque sans limites

les dépenses d'armement. La vérité est qu'on a également besoin de médecin pour prévenir les maladies, quand on ne les a pas, et pour les guérir, quand on les a.

Il est donc aussi nécessaire et aussi urgent partout de répandre les idées de paix dans le monde, aussi bien d'un côté que de l'autre. (Applaudissements.) Mais il serait peut-être sage de ne pas se montrer trop ambitieux et de ne pas prêter le flanc aux mauvais propos d'une presse qui n'est pas toujours favorable aux idées d'arbitrage et qui a une fâcheuse propension à les tourner en ridicule.

Les membres de la Conférence ne s'imaginent pas qu'ils vont, à une cinquantaine, faire arriver le millenium de la paix universelle, et que, grâce à eux, il n'y aura plus de place sur la terre que pour les hommes de paix. Il y aura longtemps encore, sinon toujours, des difficultés internationales au sujet desquelles les bons sentiments ne suffiront pas pour empêcher des ruptures. Mais dix-neuf fois sur vingt ce sont de petites questions qui amènent de grandes guerres : le dissentiment ne porte, au début, que sur une véritable bagatelle, et c'est faute d'un juge convenable que le débat s'envenime peu à peu et aboutit à une terminaison fatale. Si l'on se mettait d'accord pour renvoyer à une juridiction convenable les difficultés internationales dès leur début ; si l'on entraient enfin dans la pratique de l'arbitrage, dix-neuf guerres sur vingt pourraient être évitées.

On ne peut avoir la prétention de supprimer du jour au lendemain toutes les causes de conflit ;

mais on pourrait, pas à pas, faire prendre aux nations l'habitude de régler par l'arbitrage des affaires de plus en plus importantes ; et l'on arriverait ainsi à rendre les conflits de plus en plus rares. Il est trop affligeant de penser que des guerres ont été allumées par la querelle de moines latins et de moines grecs se disputant le droit de réparer une coupole d'église à Jérusalem. Et c'est pour des causes aussi futiles que des milliards ont été dépensés, des centaines de mille hommes ont été sacrifiés et des conflits se sont perpétués entre de grandes nations d'Europe.

Les membres du Parlement britannique qui se sont rendus en Amérique, ceux qui assistent aujourd'hui à la Conférence, ne sont pas les représentants exclusifs d'une catégorie d'amis de la paix, très nombreuse et très influente, qui est connue sous le nom de Quakers, et qui condamne la guerre, même défensive. C'est contre cette confusion que la députation a eu d'abord à réagir en Amérique ; elle a eu à lutter contre le préjugé qui la rendait solidaire de cette doctrine. L'orateur et ses amis estiment profondément les Quakers. Ils sont des hommes politiques, amis de l'humanité, cherchant à réaliser un sérieux progrès ; ils n'estiment pas que l'on doive se laisser écraser sans résistance et qu'il faille tendre la joue à l'outrage, et ils se préoccupent autant que personne de la dignité de leur pays, comme de l'intérêt de l'humanité. Mais ils croient que cette dignité n'a qu'à gagner à l'observation d'une justice plus impartiale et à l'abandon des anciennes habitudes de violence et d'animosité.

Après les attaques dont ils avaient été l'objet, ils ont été agréablement surpris de l'accueil cordial qu'ils ont reçu quand ils se sont trouvés en présence des véritables hommes politiques des États-Unis, à la Maison-Blanche, à la Chambre des députés, surtout au Sénat, et notamment au Comité des relations extérieures, dont M. Sherman est président.

À la suite de ces entrevues, une résolution favorable au principe de l'arbitrage a été, comme vient de le rappeler M. Passy, présentée par M. Sherman, au Sénat, qui l'a adoptée. Elle a été transmise ensuite à la Chambre des députés.

Après être allés en Amérique, l'orateur et ses collègues croient remplir, envers leur nation et envers l'humanité, un devoir plus important encore en venant en France, où le principe de l'arbitrage est, à leur avis, le plus susceptible d'une application immédiate. En effet il n'est pas probable qu'il y ait jamais entre la France et l'Amérique beaucoup de points de contact qui puissent s'envenimer. Il y aurait peut-être plus d'occasions de conflit entre la Grande-Bretagne et les États-Unis ; et l'on pourrait citer en ce moment même certaines questions en apparence d'ordre tout à fait intérieur qui peuvent faire momentanément obstacle aux bonnes dispositions du gouvernement américain et de la partie la plus éclairée de la nation. La situation pour la France est tout autre. (Applaudissements.)

M. le comte de DOUVILLE-MAILLEFEU insiste sur l'observation qu'a présentée l'honorable préopinant au sujet de l'attitude de la presse. Il est malheureusement trop vrai que la presse cherche sur-

tout à déverser le ridicule sur les hommes qui se jettent entre les peuples prêts à se battre. Elle est animée d'un fâcheux esprit en cette matière ; et c'est elle surtout qui est responsable de ce que la guerre naît des causes les plus futiles.

M. CREMER, qui, avec une modestie excessive, s'efface devant ses collègues, se borne à confirmer ce qui vient d'être dit par sir Georges Campbell et à renouveler les excuses d'un très grand nombre de membres du Parlement, dont plusieurs, après s'être proposé fermement de venir à Paris, ont été empêchés au dernier moment. Ne pouvant citer toutes les lettres dont on trouvera ci-dessous la nomenclature, il croit devoir du moins lire celle qu'il a reçue de M. Herbert Gladstone, fils du grand homme d'État anglais, et qui est ainsi conçue. ¹

Espérons, dit M. Cremer, que le vœu contenu dans cette lettre sera réalisé et que la date du 31 octobre 1888 deviendra en effet une date historique.

M. LE PRÉSIDENT communique ensuite à l'assemblée le texte des résolutions qui vont être soumises à son vote. Voici ce texte tel qu'il a été définitivement adopté à l'unanimité, après un court échange d'observations sur un ou deux points de détail. Pour que tous les membres de la Conférence en aient une connaissance exacte, il en est donné

¹ Cette lettre, malheureusement, n'a pas été reproduite ; mais comme l'ont dit presque tous les journaux de l'époque, et comme le constate le vœu de M. Cremer, elle qualifiait la journée du 31 octobre 1888, de « journée peut-être historique » (*perhaps historical*).

lecture successivement en français par M. SIEGFRIED, et en anglais par M. BURT :

« Les membres du Parlement britannique et du Parlement français, réunis en conférence préliminaire à Paris, le 31 octobre 1888, à l'effet d'assurer le maintien des relations pacifiques entre la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France, en travaillant à la préparation de traités d'arbitrage entre ces trois nations pour la solution amiable des difficultés qui pourraient survenir entre elles, ont pris connaissance des documents parlementaires et autres relatifs à la question de l'arbitrage dans les trois pays, à savoir notamment :

1° L'adresse envoyée au Président et au Congrès des États-Unis, par 233 membres de la Chambre des Communes d'Angleterre et des opinions qui y sont jointes de 36 membres de la Chambre des Lords et de personnages tels que MM. Gladstone, Bright, Spurgeon, le cardinal Manning, le révérend Newmann Hall et le lord-maire de Londres ;

2° Les motions présentées aux deux Chambres du Congrès des États-Unis par un grand nombre de leurs membres et plus spécialement par les sénateurs, en vue d'un traité général et permanent d'arbitrage entre la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France, ainsi qu'avec toutes les autres nations disposées à se joindre à elles ;

3° Les rapports du Comité des Affaires étrangères et les votes du Sénat dans les séances des 14 et 15 juin 1888 ;

4° Les propositions de résolutions en date des 21 janvier 1887 et 21 avril 1888, présentées à la

Chambre des députés de France par un grand nombre de ses membres, et tendant à l'amélioration du droit international par le recours plus habituel à l'arbitrage, pour le règlement des conflits entre les nations ; et plus particulièrement à la conclusion d'un traité général et permanent d'arbitrage entre la République française et la République des États-Unis ;

5° Les pétitions adressées dans ce but au Gouvernement français, et dont la dernière est revêtue, entre autres, de la signature de 112 membres de la Chambre des députés ;

Ils constatent, d'une part, que l'état actuel du monde constitue, pour toutes les nations, une cause de dangers et de ruine, à laquelle il importe de mettre fin ; d'autre part, que le recours à l'arbitrage pour la solution des différends internationaux, dont l'efficacité a déjà été éprouvée dans de nombreuses occasions, est à la fois l'un des procédés les plus sûrs pour terminer les difficultés soulevées et l'un des meilleurs moyens de prévenir ces difficultés par l'esprit de modération et d'équité qu'il tend à répandre ;

Ils considèrent que les faits ci-dessus rapportés et les manifestations diverses de l'opinion dans les différents pays civilisés, démontrent de la façon la plus évidente le besoin de paix et de sécurité dont sont animées les sociétés civilisées ;

Ils observent que, pour ce qui concerne les trois nations ci-dessus visées notamment, l'initiative prise par un nombre important des membres de leurs Parlements autorise à espérer de la part de ces

Parlements l'approbation de conventions de nature à assurer, dans des conditions de parfaite dignité pour chacune des parties, le recours à l'arbitrage ;

Que, de la simultanéité, comme de l'importance de ces manifestations, il résulte que le même mouvement s'est produit, avec la même intensité et à l'égal honneur de chacune des trois nations, dans les trois pays ; de telle sorte que l'on ne saurait dire qu'il appartient plutôt à l'une qu'à l'autre, et qu'aucun des gouvernements, en en tenant compte, puisse être considéré comme faisant aux autres des avances, qui seraient, d'ailleurs, toutes à son honneur ;

Ils se félicitent de cette situation, en prennent acte et, d'un commun accord, adoptent les résolutions suivantes :

Première Résolution

Une copie de la présente délibération sera transmise simultanément aux gouvernements des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France.

Deuxième Résolution

Un appel sera fait à la presse et à l'opinion à l'effet de seconder ce mouvement.

Troisième Résolution

Tous les membres présents et ceux dont les adhésions ont été données aux propositions ci-dessus

rappelées, sont invités à ne négliger aucune occasion de ramener sur la question l'attention des Parlements dont ils font partie, et semblable invitation sera adressée aux membres du Congrès américain qui ont présenté ou soutenu des motions analogues.

Quatrième Résolution

Une réunion ultérieure, à laquelle seront admis à prendre part non seulement les membres des trois Parlements ci-dessus visés, mais aussi les membres des autres Parlements qui se sont faits connaître par leur dévouement aux mêmes idées, aura lieu l'année prochaine pour compléter l'œuvre commencée dans cette première Conférence.

Cinquième Résolution

Un Comité sera chargé de préparer cette réunion et d'exécuter les présentes résolutions. »

Cette lecture est accueillie par de vifs applaudissements.

M. WICKERSHEIMER insiste sur l'espoir de voir, à la réunion de l'année prochaine, non seulement des représentants du Parlement des États-Unis, mais aussi d'autres parlementaires. Il espère du reste qu'avant cette importante réunion à Paris une nouvelle entrevue aura lieu entre les membres des deux Parlements aujourd'hui représentés. Les membres du Parlement britannique ont fait à leurs collègues de France la politesse de venir les voir.

Ceux-ci seraient heureux de leur rendre cette visite à Londres et de compléter ainsi l'entente si bien commencée. (Très bien ! très bien !)

M. LE PRÉSIDENT dit que ce serait, en effet, pour ses collègues, non seulement un devoir de gratitude, mais un grand plaisir. Il entrera dans les attributions du comité qui sera chargé de préparer, pour 1889, une nouvelle réunion se rattachant au mouvement général de l'Exposition, de provoquer aussi une entente au sujet de cette visite. (Très bien ! très bien !)

M. CAMPBELL remercie les membres du Parlement français de l'intention qu'ils manifestent, et les assure par avance du bon accueil qu'ils trouveront en Angleterre.

L'orateur ajoute que, pour éviter les critiques et les attaques de ceux qui tendraient à représenter la Conférence comme voulant former une triple alliance, il propose de modifier le texte des résolutions de façon à y comprendre toutes les autres nations qui se joindraient à la France, aux États-Unis et à l'Angleterre. Ce serait élargir les termes de l'action collective, comme l'a fait le Comité des relations extérieures des États-Unis en prévoyant l'accession de « any government ».

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il sera tenu note de cette observation et qu'il y sera donné satisfaction par le Comité dans la rédaction définitive. (C'est ce qui a été fait dans le texte ci-dessus de la 4^e résolution.)

Les résolutions sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

M. CREMER dit que parmi les trois nations dont il a été parlé sans exclure les autres, il y a plus de probabilité pour l'établissement de l'arbitrage d'abord entre la France et les États-Unis qu'entre la France et l'Angleterre ou entre l'Angleterre et les États-Unis. Différentes questions comme celles de l'Irlande, du Canada et des pêcheries peuvent rendre plus difficile l'accord entre ces dernières nations, tandis qu'entre les États-Unis et la France rien ne paraît s'opposer à l'adoption de l'arbitrage, si l'opinion publique veut y aider. (Très bien ! très bien !)

M. LE PRÉSIDENT ajoute que ses renseignements personnels l'autorisent à considérer cette opinion comme très fondée, et qu'il serait, en effet, facile de réaliser l'arbitrage entre les États-Unis et la France. (Nouvelles approbations.)

M. PROVAND confirme cette opinion. D'après ce que l'honorable membre a vu en Amérique, c'est surtout entre la France et les États-Unis qu'on peut faire l'arbitrage, parce qu'il n'y a aucune cause permanente de dissentiment entre ces deux nations, tandis que plusieurs questions peuvent encore faire obstacle à un traité avec l'Angleterre : la question des pêcheries, par exemple, et aussi la question irlandaise. Les Irlandais, en Amérique, témoignent peu de bienveillance pour l'Angleterre ; et tout récemment une lettre du ministre anglais a provoqué quelques manifestations hostiles. Jusqu'à ce que ces différends soient aplanis, l'arbitrage rencontrera des difficultés de ce côté. Rien de pareil n'existe entre la France et les États-Unis. Un rapprochement semblable à celui d'aujourd'hui pourrait se

produire entre les membres des Parlements français et américain, soit que ceux-ci vissent en France, soit que les délégués français se rendissent à Washington ; et l'on aurait presque la certitude d'arriver à une entente. (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT prend acte de cette communication, et ajoute que le Comité s'en inspirera.

M. le comte de DOUVILLE-MAILLEREU est d'avis qu'entre l'Angleterre et la France il n'y a pas non plus de causes sérieuses de dissentiment : ce n'est pas pour quelques rochers déserts que l'on peut en venir aux mains. Il y a à l'Occident de l'Europe deux grandes nations civilisées qui doivent se donner la main. Tous ceux qui ont souffert pour la politique savent quel accueil bienveillant nos voisins ont toujours fait aux proscrits ; et l'on peut dire qu'il n'y a pas un homme ami de la liberté qui ne soit ami de l'Angleterre. (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT invite l'assemblée à procéder à la nomination du Comité exécutif.

M. CAMÉLINAT propose de désigner pour le Comité exécutif les cinq membres du bureau.

M. CREMER dit que les deux membres du Parlement anglais qui représentent Manchester et Glasgow devraient être adjoints au Comité.

M. LYONNAIS propose d'augmenter aussi le nombre des membres du Comité pour la France.

M. ANTIDE BOYER appuie cette motion : il ne faut pas laisser supposer que les Français s'intéressent moins que les Anglais à cette grande question.

M. CAMÉLINAT ajoute que si, en Angleterre, on voyait dans le Comité moins de noms français que

de noms anglais on croirait que les Français n'y attachent pas d'importance.

M. ANTIDE BOYER dit qu'il serait préférable de désigner pour le Comité des Français sachant l'anglais.

Plusieurs membres proposent de nommer messieurs JULES SIMON, SIEGFRIED et YVES GUYOT.

L'assemblée est appelée à voter pour la nomination du Comité, qui est composé comme il suit :

Président :

MM. FRÉDÉRIC PASSY.

Vice-présidents :

CAMPBELL,

CREMER.

Secrétaires :

JULES GAILLARD,

BURT,

PROVAND,

SCHWANN,

JULES SIMON,

SIEGFRIED,

YVES GUYOT.

M. CREMER voudrait savoir quels seront les droits et les devoirs du Comité quant à la réunion à préparer pour l'année prochaine. Pourra-t-il convoquer des membres du Parlement italien, ou devra-t-il se restreindre aux Parlements américain, français et anglais ?

M. LE PRÉSIDENT répond que, d'après l'addition proposée par M. CAMPBELL et acceptée par l'assemblée, le mandat du Comité n'est pas limité. C'est à dessein qu'on a évité de faire de telle ou telle nation une mention spéciale qui aurait pu paraître limitative ; mais on sera heureux d'accueillir le concours des représentants de toute nationalité qui serait disposée à entrer dans la voie de l'arbitrage. Le Comité restera juge de ce que permettront de faire les dispositions des Parlements étrangers. (Assentiment.)

M. CAMPBELL propose d'attribuer au Comité, ainsi que cela se fait souvent en Angleterre, la faculté de s'adjoindre d'autres membres dont le concours peut lui être utile.

Cette motion est adoptée.

M. JULES GAILLARD propose la résolution suivante :

« L'assemblée, avant de se séparer, croit devoir adresser des remerciements aux diverses sociétés de la Paix d'Europe et d'Amérique qui, non seulement en Angleterre, aux États-Unis et en France, mais aussi dans les autres pays, n'ont cessé de travailler à la propagation des idées de paix et de justice entre les nations.

Elle exprime également ses regrets de la perte récente de M. HENRY RICHARD, dont les services à la cause de la paix et de l'arbitrage ne sauraient être trop hautement honorés. » (Applaudissements.)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à onze heures et demie.

XIII

*Liste des parlementaires anglais et français présents
à la séance du 31 octobre 1888.*

MM. ACHARD, membre de la Chambre des députés de France ;

BARODET, membre de la Chambre des députés de France ;

BOURGEOIS (Jura), membre de la Chambre des députés de France ;

ANTIDE BOYER, membre de la Chambre des députés de France ;

BRIALOU, membre de la Chambre des députés de France ;

BURT, membre du Parlement anglais ;

CALVINHAC, membre de la Chambre des députés de France ;

CAMÉLINAT, membre de la Chambre des députés de France ;

G. CAMPBELL, membre du Parlement anglais ;

CREMER, membre du Parlement anglais ;

DETHOU, membre de la Chambre des députés de France ;

Comte de DOUVILLE-MAILLEREU, membre de la Chambre des députés de France ;

FERNAND FAURE, membre de la Chambre des députés de France ;

FENNICK, membre du Parlement anglais ;

GILBERT GAILLARD, membre de la Chambre des députés de France ;

JULES GAILLARD, membre de la Chambre des députés de France ;

GARDNER, membre du Parlement anglais ;
JACQUEMART, membre de la Chambre des députés de France ;

DANIEL LAMAZIÈRE, membre de la Chambre des députés de France ;

LYONNAIS, membre de la Chambre des députés de France ;

MICHOU, membre de la Chambre des députés de France ;

MONTAUT, membre de la Chambre des députés de France ;

FRÉDÉRIC PASSY, membre de la Chambre des députés de France ;

GEORGES PERRIN, membre de la Chambre des députés de France ;

PLANTEAU, membre de la Chambre des députés de France ;

PROVAND, membre du Parlement anglais ;

RORET, membre de la Chambre des députés de France ;

CHARLES E. SCHWANN, membre du Parlement anglais ;

SIEGFRIED, membre de la Chambre des députés de France ;

JULES SIMON, membre du Sénat de France ;

WALTER S. B. MAC LAREN, membre du Parlement anglais ;

WICKERSHEIMER, membre de la Chambre des députés de France ;

WONDEL, membre du Parlement anglais ;

YVES GUYOT, membre de la Chambre des députés de France.

XIV

Échos de Budapest

Le Congrès de la Paix de Budapest, et la 7^e Conférence interparlementaire qui l'a suivi, ont donné lieu, pendant une dizaine de jours, dans cette ville, à des manifestations éclatantes et significatives. Ils ont été pour moi, en particulier, en ma double qualité de doyen de ces deux assemblées et de vétéran de la pacifique milice internationale, l'occasion de démonstrations dont l'excessive bienveillance m'a confondu et me confond encore. Mes amis, les amis de ma personne et les amis de la cause dont le service m'a valu ces témoignages, m'ont pressé, à leur point de vue respectif, de ne point laisser le silence se faire sur ces démonstrations auxquelles ils attribuent une sérieuse importance.

Je n'aurais point cédé aux instances des premiers. Je ne crois pas, bien qu'il m'en coûte, devoir résister à celles des seconds. Ce n'est pas de moi seul qu'il s'agit, en effet. C'est aussi, c'est avant tout des idées dont on m'a fait l'honneur de me considérer comme le représentant le plus ancien et le plus accusé. Quelque part que l'on veuille attribuer, dans le développement du mouvement pacifique, à mes modestes mérites, ce ne sont pas ces mérites seuls, ce sont les progrès incontestables de la propagande générale, à laquelle tant d'autres ont pris part ; c'est l'influence croissante des Congrès et des Conférences interparlementaires ; c'est le flot montant, et bientôt irrésistible, de l'opinion européenne, que l'on a salués et acclamés sous mon

nom. On a fait ce que, dans un autre milieu, on fait quand on veut décorer un régiment : on attache la croix au drapeau.

Je reporte donc, en faisant l'effort de publier ces trop flatteurs témoignages, tout l'honneur qui m'en est revenu à la glorieuse campagne dont je n'ai été et ne suis que l'un des soldats ; à ce triste privilège de l'âge, qui bientôt peut-être réduira ma voix au silence ; aux excellents compagnons de toute langue et de tous pays qui ont combattu avec moi, parfois plus et mieux que moi. Et, puisque je ne puis étouffer, après qu'il a été entendu par le régiment tout entier et répété par lui, le cri par lequel le comte Apponyi a terminé son beau discours, je demande à lui donner son vrai sens et à traduire le français de Budapest — si réellement français d'ailleurs — en français international, en criant à mon tour, de toutes mes forces et avec une émotion reconnaissante :

Vive la Paix !

Vivent les ouvriers de la Paix, quelle que soit l'heure à laquelle ils sont venus travailler pour elle !

FRÉDÉRIC PASSY.

Voici, sous le bénéfice des observations qui précèdent, la scène à laquelle elles font allusion.

Le 25 septembre 1896, à la suite du Congrès de la Paix, présidé par le général Türr, et auquel j'avais pris une part active, à l'issue de la dernière séance de la septième Conférence interparlemen-

taire, présidée par Son Excellence M. Szcilagy, président de la Chambre des députés, et pour laquelle des députés français m'avaient désigné comme leur délégué et leur porte-parole, un dernier banquet, offert par la municipalité de Budapest, réunissait, dans la grande salle des fêtes de l'Exposition, les membres des quatorze ou quinze Parlements représentés, leurs familles et de nombreux invités ; sept à huit cents personnes en tout, d'après les comptes rendus de la presse locale. Je me vis placé au centre même de la table d'honneur, entre Son Excellence M. Szcilagy et Son Excellence M. Coloman de Széll, conseiller intime de Sa Majesté impériale et royale François-Joseph, président du Comité d'organisation du Congrès de la Paix et président du groupe parlementaire hongrois. Prié de porter, après que le bourgmestre aurait bu à l'Empereur-Roi de Hongrie, et qu'on lui aurait répondu en buvant à la ville de Budapest, le toast au gouvernement hongrois, je venais de me rasseoir après m'être acquitté de cette tâche agréable, lorsque l'on m'avertit qu'on allait boire aussi à ma santé. C'est alors que le comte Apponyi, aussi éloquent dans les langues étrangères que dans la sienne, prononça en français les paroles suivantes, dont il voulut bien, à la requête d'un des assistants, donner lui-même le texte exact, tel qu'il est reproduit ici :

« L'accueil si bienveillant que vous avez bien voulu me faire, Mesdames et Messieurs, me rappelle une parabole évangélique. Cette parabole nous parle du propriétaire d'une vigne, lequel, ayant engagé des ouvriers à différentes heures de la journée,

accorda le même salaire aux ouvriers de la dernière heure et à ceux de la première heure ; parmi ces derniers, il s'en trouva qui murmurèrent et qui furent sévèrement repris par le maître pour leur envieuse mesquinerie. Voilà, certes, un enseignement salutaire à l'usage du mérite jaloux et égoïste. Mais la parabole ne nous dit rien des impressions des ouvriers de la dernière heure. Si j'avais été parmi eux, j'aurais réuni mes camarades et je les aurais engagés à remettre la meilleure part d'un salaire trop facilement gagné à ceux qui, sans nous jalouser, auraient travaillé avant nous et plus que nous. Voilà, Mesdames et chers collègues, ce que je me propose de faire aujourd'hui. Ouvrier de la dernière heure, au service de la Paix et de la Justice internationale, je viens saluer les travailleurs des durs commencements ; initié, j'acclame les initiateurs ; voyageur sur la route frayée et commode, je rends hommage à ces hardis ingénieurs de la pensée, dont la foi a déplacé des montagnes, dont le labeur a jeté des ponts à travers les précipices, et dont l'énergie a brisé le roc humain, la plus résistante de toutes les substances. Est-il besoin d'un nom ? Celui que je vous dirai n'est-il pas déjà sur toutes les lèvres, comme il est gravé dans tous les cœurs ? C'est de Frédéric Passy que je veux vous parler, de ce vénérable apôtre parmi les disciples. Ah ! il n'est pas difficile de se ranger sous la bannière de la Paix aujourd'hui où, grâce à de courageux efforts, cette cause a acquis droit de cité, même parmi les hommes soi-disant sérieux ; mais il fut un temps où le sourire du scepticisme et d'une bienveillante

commisération était le seul tribut que l'opinion lui vouait. Eh bien ! c'est à pareille heure, c'est en bravant le plus formidable de tous les ennemis, le ridicule ; c'est dans l'isolement partagé par un petit groupe d'amis que Frédéric Passy osa lever l'étendard de la plus noble des causes ; et il sut persister, et persister encore, jusqu'à ce que le chemin frayé par lui fut devenu assez large et assez sûr pour engager à le suivre même des âmes moins fortement trempées.

Un auteur latin nous dit : *Quid turpius quam grandis natu senex qui nil aliua habet quo se diu vixisse probet praeter aetatem.* Quoi de plus pitoyable qu'un vieillard avancé en âge qui n'a, pour prouver sa longévité, que le nombre de ses années ? Mais, au contraire, quoi de plus beau qu'un vieillard dont la vie accumule plus de bonnes œuvres que de jours, dont les années sont autant de cadeaux à l'Humanité, et dont la biographie se résume en ce mot immense, que tout commentaire ne pourrait qu'affaiblir : « Il a fait le Bien » ?

Tarir la source des larmes, faire jaillir celle du bonheur, éteindre les incendies de la haine, allumer les flammes du fraternel amour : voilà, Frédéric Passy, à quoi vous avez employé chaque instant de votre noble existence. Et c'est ainsi que les années pendant lesquelles vous avez vécu et travaillé sont devenues autant de pierres de taille d'un monument qui ne périra pas.

Je vous contemple, illustre et cher vieillard, au sommet de ce monument, les yeux fixés sur cette région de l'horizon où doit se lever le soleil d'une

ère nouvelle. Réjouissez-vous ; car ne voyez-vous pas déjà l'aurore de ce jour impatientement attendu ?

Ne sentez-vous pas la brise matinale qui disperse les brouillards de la nuit ? Réjouissez-vous donc ; mais que Dieu vous accorde un bonheur plus complet encore : qu'il vous permette de voir le soleil levant lui-même et de vous réchauffer aux premiers rayons de la fraternité conquise qui tomberont sur notre pauvre humanité. — Vive Frédéric Passy ! »

Ayant cru devoir, à mon retour en France, adresser au comte Apponyi des remerciements que mon émotion ne m'avait pas permis de lui exprimer immédiatement, et que son départ pour l'inauguration de la libre navigation des Portes de Fer m'avait empêché de lui porter le lendemain, j'ai reçu de lui, par le retour du courrier, la lettre ci-après, que j'ai cru devoir joindre à son admirable discours :

« Monsieur et très honoré collègue,

Je suis heureux d'avoir pu être la bouche par laquelle la reconnaissance de plusieurs millions de nos frères s'est manifestée envers vous. Nous n'avons pas encore vaincu la guerre ; mais aujourd'hui il ne se produit pas un seul conflit international sans que l'idée d'arbitrage ne surgisse aussitôt.

Voilà la mesure du progrès accompli. Si les idées dont vous avez été l'un des premiers apôtres empêchent deux guerres sur cinq, quelle masse de souffrances et de malheurs n'ont-elles pas écartée, même par ce résultat partiel ? C'est le bonheur que nous avons voulu vous faire sentir ; car il vous est dû plus qu'à tout autre. Si mes simples paroles vous

ont causé une douce émotion, c'est à vous-même, c'est à vos luttes et à vos travaux que vous la devez : car je n'ai fait qu'indiquer ce que vous êtes pour la sainte cause de la Paix. Je vous remercie, très cher et honoré collègue, de vos bonnes paroles pour moi-même, et j'espère vous retrouver en pleine vigueur l'année prochaine.

Votre bien dévoué,

ALBERT APONYI.

Budapest, 2 octobre 1896. »

Cette lettre montre bien, en confirmant les paroles prononcées au banquet de la municipalité, que ce n'était pas un acte exagéré de courtoisie personnelle ou internationale que l'illustre député hongrois a entendu faire ; c'était un acte politique dans la plus haute acception du mot. C'était une adhésion solennelle et je serais tenté de dire, officiellement concertée, à la grande croisade qui se poursuit d'année en année à travers l'Europe, et à laquelle la Hongrie venait de faire, avec une magnificence qui n'avait d'égale que sa cordialité, un accueil incomparable et inoubliable.

Je répète donc, en y associant la Hongrie, et lui renvoyant un des *Elgen* ! qu'elle nous a prodigués :

Vive la paix.

Vivent les ouvriers de la Paix !

Et puissent, comme dans la parabole si heureusement rappelée, ceux de la dernière heure avoir la même part de récompense que ceux de la première.

F. P.

XV

Une Fête de la Paix

Extrait du compte rendu de la session des Délégations des Sociétés de la Paix, à Turin, en 1898.

... Nous avons reçu, dès le lundi ou le mardi, sous forme d'élégantes cartes ornées de dessins, d'une jolie photographie et de devises, heureusement choisies, en quatre langues, une invitation de la Société de la paix de Torre-Pellice. Le programme comportait : une excursion en chemin de fer, un déjeuner à l'Hôtel de l'Ours, une réunion à la maison Vaudoise, un thé ou collation, et le retour.

Torre-Pellice ! ce nom ne dira peut-être rien à la plupart de ceux qui liront ces lignes. Il ne nous était pas tout à fait inconnu, à nous autres, membres des Sociétés de la paix, puisque nous savions qu'il existait dans cette localité une Société sœur, et que nous avions reçu de temps à autre, de cette Société, des communications bienveillantes. Mais, pour la plupart, nous n'en savions guère davantage. Nous sommes plus instruits maintenant ; et il est bon que nous ne gardions pas pour nous ce que nous avons appris.

Torre-Pellice, ou la Tour, est le centre d'une charmante vallée piémontaise, arrosée par la Pellice, dont les truites — nous en avons pu juger — sont excellentes ; et c'est le foyer principal d'une colonie de Vaudois qui, après avoir été, pendant des siècles, l'objet des persécutions de la France et du Piémont, sont enfin parvenus, à force de persé-

vérance, de patience et d'énergie, à conquérir, avec la plénitude des droits civils et politiques, le respect universel et la libre pratique de leur culte — qui n'a rien, d'ailleurs, d'étrange ou d'exceptionnel — ainsi que la paisible administration de leurs intérêts matériels et religieux. La vallée, charmante et fertile, est couverte de mûriers et de vignes. Les filatures et les moulins y sont nombreux. Une industrielle activité règne partout. Et la petite ville, qui ne compte environ que 3 000 habitants, le double avec ses dépendances extérieures, possède un collège de très ancienne date, un hôpital, une imprimerie, des journaux, et tout cet ensemble de ressources intellectuelles que nous regrettons parfois, en France, de ne pas trouver dans des villes plus populeuses, et que se vantent de posséder les moindres citées de Suisse ou des États-Unis. C'est de ce milieu sympathique qu'était partie l'invitation à laquelle, groupés dans un wagon spécial, nous nous rendions, dans la matinée du jeudi 29 septembre.

À notre arrivée, une foule nombreuse, à la tête de laquelle s'avancait le maire ou syndic, nous attendait à la gare. On nous conduisait, au milieu des rues pavoisées, à la municipalité, où la bienvenue nous était souhaitée en quelques paroles pleines de cœur, et sous la forme d'un vin ou vermouth d'honneur.

Nous redescendions ensuite à l'Hôtel de l'Ours, à la porte duquel, entre les drapeaux mêlés de toutes les nations, flottait, comme pacifique emblème international, un drapeau blanc, non pas

celui de l'ancienne monarchie, auquel je ne voudrais rien dire de désagréable — il a eu ses heures de gloire — mais le drapeau blanc des parlementaires, qui signifie la cessation des hostilités.

Autour des tables, où se groupaient 120 convives, se répétait cette heureuse confusion de diverses couleurs nationales. Et c'est sous leur abri, qu'en face d'un menu qui n'avait d'autre défaut que d'être trop choisi et de nous tenir trop longtemps à table, s'échangeaient les conversations les plus amicales.

Mais nous avons un ordre du jour, et il fallait s'y conformer.

À trois heures donc, après une trop courte promenade et un insuffisant coup d'œil jeté à la hâte sur les montagnes environnantes (ces montagnes qu'il suffirait de percer d'un coup de sonde comme en donnent aujourd'hui les ingénieurs pour réunir ce coin du Piémont au coin de la France où se dresse Briançon), nous entrons dans la salle de la Maison vaudoise.

La Maison vaudoise, construite avec le produit d'un legs fait à la ville par un Anglais qui s'y était retiré, est un bel édifice, composé principalement de deux grandes pièces, une bibliothèque et une salle de réunion, dans laquelle se tiennent les assemblées de la communauté vaudoise. Six cents personnes, hommes et femmes, celles-ci d'un côté, et ceux-là de l'autre — séparation que l'un de nous, M. Moscheles, se permit de critiquer agréablement — nous attendaient, et, de 3 heures à 6

heures, selon l'inflexible ordre du jour, devaient nous écouter.

L'ordre du jour fut suivi, en effet. Et, pendant trois heures, appelés par le président de la Société de la paix de Torre-Pellice, le très intelligent et très aimable Edoardo Giretti, quinze orateurs, parlant alternativement français, anglais ou italien, se succédèrent devant la table qui servait de tribune. J'eus l'honneur d'ouvrir ce feu de discours et de recueillir le premier les applaudissements et les acclamations qui, jusqu'à la fin, saluèrent tous les représentants de la cause de la paix. Je voudrais les citer tous, et surtout donner une idée de l'esprit, de la bonne humeur, du bon sens et de l'éloquence tour à tour dépensés, non pas en pure perte, mais avec grand profit, par cette pléiade de généreux et sympathiques missionnaires de la bonne nouvelle. C'étaient Miss Ellen Robinson, l'aimable et dévouée ouvrière de toutes les bonnes causes, qui, par une attention délicate, s'abstint de parler sa langue, pensant être mieux comprise en français ; Ducommun, l'infatigable et incomparable secrétaire du Bureau international de la paix, si fin et si élevé, en même temps que si pratique ; Gaston Moch, l'ancien officier d'artillerie, qui dirige aujourd'hui ses batteries contre la guerre, et sait les pointer comme il convient ; Novicow, ce Russe international qui parle et écrit toutes les langues, et qui, pour se reposer des livres savants qu'il produit chaque année, anime toutes les réunions où il se trouve de sa gaîté et de son entrain ; Moscheles, un Anglais, qui, lui aussi, parle toutes les langues, aussi bien que l'Alsacien

Tachard, et dont les causeries, toujours pleines d'imprévu en même temps que d'à-propos, restent un régal pour les oreilles les plus accoutumées à l'entendre ; l'Italien Agnelli, représentant des amis de la paix de son pays ; Evans Darby, secrétaire général de la Peace Society de Londres ; Arnaud, président de la Ligue internationale de la Paix et de la Liberté ; Madame Padoa, dont le petit discours, que sa modestie lui avait fait écrire, et que j'ai eu la hardiesse de lui demander, est un chef-d'œuvre du genre ; Capper, un autre Anglais, dont tous les Congrès connaissent la fouguese parole, et qui, lui aussi, manie toutes les langues ; Wright, Anglais également ; Ruysen, le dévoué président de la Société de la Paix par le Droit, qui était arrivé en touriste par-dessus la montagne, et ne s'était aperçu nulle part que la terre eut changé de nationalité ; Luzzati, qui parla le dernier, en sa qualité de président de la Société de Turin, comme Giretti avait parlé le premier en sa qualité de président de la Société de Torre-Pellice ; enfin, et comme organe de nos hôtes, le pasteur, M. Pons, qui, en quelques phrases d'un italien que tout le monde comprenait, résuma, au milieu d'enthousiastes acclamations, cette longue et intéressante séance, en en dégagant l'idée essentielle : celle de la fraternité humaine, consacrée par la paternité divine.

Il paraît qu'après une telle dépense de paroles ou d'attention, nous avons besoin de nous refaire (j'avoue que je ne m'en doutais pas, pour mon compte), car on nous reconduisit à l'Hôtel de l'Ours, où, sous prétexte de thé, une collation des

plus variées nous attendait encore ; puis, le même cortège nous reconduisit à la gare. Les compliments, les remerciements mutuels s'échangèrent, et la vapeur nous emporta pendant que de toutes parts éclataient des vivats et des appels à la paix. Mais la vapeur elle-même était évidemment du complot. À la station de Bricherasio, où la famille de notre ami Giretti a sa filature, le retard d'un train de marchandises nous retint pendant dix ou douze minutes. Et, pendant ce temps, nous admirions, d'un côté, une illumination très réussie, tandis que, de l'autre, nous entendions la fanfare de l'endroit mêler son harmonie aux cris de : *Vive la paix !* que poussait avec entrain la population amassée sur le quai.

Une heure plus tard, nous nous séparions à Turin ; mais nous ne nous séparions que de corps : les esprits et les cœurs avaient été trop profondément unis pendant cette journée pour ne pas emporter avec eux au loin quelque chose de cette mystérieuse et puissante communication à distance que la science est parvenue à obtenir de la matière elle-même, et dont l'âme et l'intelligence possèdent, à un bien autre degré, le secret.

Constater cette union, cette fusion des bonnes volontés et des pensées généreuses, garder et transmettre, s'il est possible, quelque chose des émotions et de l'enthousiasme provoqués par une journée comme cette fête de la paix, c'est peut-être la meilleure façon d'en donner un résumé, autrement impossible. Et c'est — que l'intention me fasse par-

donner, si j'en y ai qu'imparfaitement réussi — ce que j'ai voulu essayer de faire.

Dans mon discours, où je me suis moins attaché à combattre la guerre et à recommander la paix — puisque je parlais à des convertis — qu'à leur prêcher l'action, l'effort et la confiance, insistant surtout sur la puissance de l'union et sur le devoir imposé aux moindres comme aux plus grands, j'avais dit, entre autres choses, que deux grands faits, deux événements, mémorables, nous consolaient, en nous encourageant, des mécomptes et des douleurs de cette année, de la Guerre hispano-américaine et des autres conflits ou menaces de conflits qui étaient venus nous affliger : l'un, c'était le manifeste de l'Empereur de Russie ; et l'autre, c'était la réception de Torre-Pellice. Et, comme quelques sourires paraissaient accueillir cette déclaration : « Ne riez pas trop, avais-je ajouté, et ne prenez pas cela pour une hyperbole. Les manifestations populaires n'ont pas moins de valeur que les déclarations officielles. Le tout est qu'elles soient suffisamment démonstratives et énergiques. Si, sur beaucoup de points de l'Europe, un accueil comme celui qui nous a été fait ici nous attendait ; si les populations, qui, au fond, sont avec nous, mais doutent encore trop d'elles-mêmes, se portaient comme vous l'avez fait à notre rencontre ; si elles venaient en masse nous écouter et nous applaudir ; si, comme vous, elles étendaient au-dessus de nos têtes ce mélange de drapeaux, parmi lesquels, tout à l'heure, un d'entre nous, un ancien militaire, confondait dans la pénombre le drapeau français avec le drapeau italien,

croyez bien que le triomphe que nous souhaitons, et que vous appelez avec nous, le triomphe du droit sur la force, de l'amour sur la haine, de la paix sur la guerre, du travail qui produit sur la violence qui détruit, de la politique de la vie sur la politique de la mort, enfin, ne se ferait pas longtemps attendre, et que les gouvernements se sentiraient pressés d'ouvrir à l'envi cette ère nouvelle, à laquelle l'un d'entre eux les convie, et qui les ferait bénir tous. »

Ai-je eu tort d'insister, comme je l'ai fait dans ces pages, sur cette excursion dans un coin à peine connu d'une vallée du Piémont, et n'était-ce pas là véritablement, comme je l'ai dit, une fête de la paix ?

Quand donc les grandes villes, quand les capitales, quand Paris, qui veut offrir l'hospitalité au monde et au travail du monde, sauront-ils nous donner à leur tour, et définitive enfin, la grande et universelle fête de la paix ?

F. P.

XVI

Avant la Guerre du Transvaal. Suprême effort

À une Femme

La reine d'Angleterre a signé la convocation du Parlement et l'appel des réserves. Il semble que tout soit fini. Dans quelques jours, des crédits, en majeure partie dépensés d'avance, seront demandés à la Chambre des communes. Et les millions péniblement arrachés à la sueur des travailleurs anglais

achèveront de se transformer en mitrailleuses et en balles dum-dum, pour permettre à des soldats anglais d'aller se faire tuer à l'extrémité du globe, en massacrant d'autres hommes qui ne leur ont rien fait et qu'ils ne connaissent pas.

Tout est-il réellement bien fini ? Et ne reste-t-il plus à ceux qui voient avec terreur ce nouveau déchaînement de l'esprit de violence aucun espoir et aucune ressource ? Nous voulons, tant que le canon n'aura pas parlé, nous refuser à le croire.

La Reine a signé ; mais elle n'a pas signé de bon gré. Jusqu'à la dernière minute, assure-t-on, et nous aimons à le croire, elle a, avec une généreuse insistance, fait entendre des paroles de conciliation et de paix. Elle a, à maintes reprises, conjuré ses ministres d'épargner à ses derniers jours la douleur de voir encore couler le sang. Et si, malgré ce qu'il lui en a coûté, elle a, comme Marie Thérèse subissant en pleurant sa participation au partage de la Pologne, mis enfin son nom au bas de la fatale proclamation, c'est que la Constitution de son pays, dont elle est la gardienne, ne lui permettrait pas d'aller au-delà et d'opposer aux résolutions de son cabinet un *veto* formel.

Comme reine, elle a fait tout ce qui lui était possible de faire. Et il serait inutile d'invoquer plus longtemps le secours de son intervention officielle. Mais si l'on ne peut plus rien attendre de la reine, on peut encore s'adresser à la femme. Et si la politique ferme le cœur de l'une, l'humanité, la pitié, la religion ne doivent pas désespérer d'ouvrir le cœur de l'autre.

Qu'elles l'ouvrent donc ! Et qu'à cette heure suprême, avant que l'irrévocable soit consommé, elles lui inspirent un suprême et décisif effort.

Vous avez fait, ô Majesté, comme souveraine, au nom de votre longue expérience, appel à la sagesse et à la prudence de vos ministres. Et vous n'avez point été écoutée. Faites, comme femme et comme mère, appel aux femmes et aux mères. Et vous serez écoutée. Dites à ce peuple, dont les destinées vous ont été confiées ; dites à l'Europe, qui a compté sur vous, et qui ne veut pas se résigner à n'y plus compter : « Comme reine, je suis contrainte, sous peine de faire acte de pouvoir personnel, de contresigner la politique de mes conseillers. Mais je ne suis pas obligée d'être reine. Et si ce titre, que je me suis appliquée à honorer par la façon dont je l'ai porté, me condamne, en dépit de mes efforts, à mentir à ma conscience et à devenir, sur la fin de ma carrière, complice des violences que j'abhorre, j'ai le droit, comme femme, et je sens le devoir d'y renoncer. Je suis vieille ; demain peut-être, au moment où les premières imprécations des combattants appelleront sur mon gouvernement la malédiction du Ciel, j'aurai à rendre compte, devant Celui qui juge les puissances d'ici-bas, de mes quatre-vingts ans de vie et de mes soixante ans de règne. Je ne veux pas paraître devant Lui chargée, pour dernière œuvre, de l'œuvre de Caïn, les mains chaudes encore du sang et des larmes de ceux qu'il m'avait donnés à garder, et responsable de l'abominable boucherie que je les aurais contraints à accomplir. Plutôt que de boire

ce calice, je résigne le pouvoir qui m'y condamnerait. Et je vais dans la retraite pleurer mes dernières larmes sur le mal que je suis impuissante à empêcher. »

Faites cela, Reine de la Grande-Bretagne. Et le peuple anglais, qui vous admire et qui vous aime, vous comprendra et vous soutiendra. Où l'autorité légale de la souveraine n'a rien pu, l'autorité morale de la femme pourra tout. L'Angleterre, en s'inclinant volontairement devant une parole d'amour, s'honorera devant le monde, qui commençait à douter d'elle. Et, plus que tous les Congrès et toutes les Conférences, consacrées, même à l'appel des souverains, à cette tâche sainte, vous aurez contribué, grande Reine, à faire comprendre enfin cette parole, qui n'a pas été moins adressée aux nations qu'aux individus, et qui, seule, contient le secret de la véritable puissance et de la prospérité durable : *Heureux les pacifiques ! Ce sont eux qui posséderont la terre.*

FRÉDÉRIC PASSY,
Président de la Société française
pour l'arbitrage entre nations.

XVII

*À Leurs Majestés l'Empereur de Russie
et l'Empereur du Japon*

Sires,

La plus grande et la plus véritable marque de respect que l'on puisse donner à des Souverains, c'est de leur montrer que l'on a confiance dans leur

générosité et leur grandeur d'âme. Et les plus humbles comme les plus hauts placés, lorsqu'ils ne sont animés que d'intentions honorables et droites, peuvent sans crainte s'adresser à eux.

C'est dans ces sentiments, SIRES, que nous osons aujourd'hui nous approcher de VOS MAJESTÉS.

Des bruits alarmants, que nous nous refusons à croire fondés, circulent, depuis quelque temps, au sujet des relations de l'Empire des Tzars et de l'Empire du Mikado. On prétend, à certaines heures, que la guerre, une guerre à laquelle la puissance des deux nations donnerait d'effroyables proportions, et dont les conséquences seraient, pour le reste du monde, incalculables, pourrait d'un jour à l'autre éclater.

Nous ne pouvons, encore une fois, en admettre l'idée. Ni le Souverain auquel est due l'inoubliable initiative de la grande réunion internationale qui a pris le nom de CONFÉRENCE DE LA PAIX, ni celui, adhérent officiel de cette Conférence, sous le règne duquel le Japon a pris une place si considérable parmi les nations civilisées, ne sauraient vouloir livrer aux dangereux hasards de la guerre les destinées de leurs peuples et l'équilibre du monde.

Ils savent mieux que personne (Ils l'ont montré par des actes non moins que par leurs paroles) que toutes les difficultés qui surgissent entre les nations peuvent être résolues par d'autres voies que par celles des armes, et qu'il y a plus de grandeur, en même temps que plus de profit, à s'incliner devant les arrêts de la raison et de la justice qu'à remporter

les plus retentissantes victoires et à effectuer les plus vastes conquêtes.

Une institution dont le succès leur est dû à tous deux, et dont la puissance bienfaisante sera célébrée d'âge en âge, est à leur disposition. Des nations amies, deux notamment, avec lesquelles vos gouvernements, SIREs, ont contracté des liens plus étroits, la France, alliée de la Russie, et l'Angleterre, alliée du Japon, s'empresseraient, nul ne peut en douter, au premier appel qui leur serait adressé, de prêter à un arrangement équitable leurs bons offices. Que VOS MAJESTÉS ne se refusent pas à user de ces précieuses ressources, et que d'un commun accord, donnant un nouveau et éclatant exemple de leur haute sagesse et de leur humanité, Elles rassurent l'opinion alarmée et méritent à jamais la reconnaissance du genre humain !

Tels sont, SIREs, les vœux que des représentants modestes, mais convaincus, des sentiments de milliers et de millions de familles honnêtes, d'industriels et d'ouvriers préoccupés de la sécurité de leur avenir, de pères et de mères anxieux de la destinée de leurs enfants, se permettent d'exprimer, et qu'ils osent déposer, avec leurs hommages, aux pieds de VOS MAJESTÉS.

Pour la SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ARBITRAGE ENTRE NATIONS, et nous ne craignons pas de dire au nom de tous les amis de la paix, de la justice et de l'humanité :

FRÉDÉRIC PASSY,
Membre de l'Institut ;
Lauréat du prix Nobel de la Paix.

XVIII

Un chef d'industrie alsacien : JEAN DOLLFUS

Notice lue, par M. Frédéric Passy, à la séance annuelle des cinq Académies, le 25 octobre 1888.

Messieurs,

Je présentais, il y a quelques semaines, à l'Académie des sciences morales et politiques, une brochure intitulée : *Un chef d'industrie alsacien, vie de Jean Dollfus*, par Ivan Zuber, secrétaire du Comité d'utilité publique de la Société industrielle de Mulhouse. L'Académie pensa que, pour une telle vie et pour un tel nom, ce n'était pas assez de quelques paroles en passant. Et, se rappelant, dans sa bienveillance, que j'avais été lié avec M. Dollfus, et qu'il m'avait honoré d'une particulière amitié, elle m'encouragea à placer devant elle, dans le demi-jour de ses réunions hebdomadaires d'abord, et devant vous ensuite, messieurs, dans le plein jour de notre commune réunion annuelle, une esquisse au moins de cette attachante et puissante figure.

Une esquisse, messieurs, et bien imparfaite. La carrière de M. Dollfus a été exceptionnellement longue ; né avec ce siècle, il restait encore, au début de l'année dernière, sous son épaisse chevelure blanche, l'image de la plénitude de la force. Elle a été surtout exceptionnellement remplie. À la vouloir parcourir, si rapidement que ce fût, tout entière, cette séance n'eût pas suffi. Je ne pouvais, d'autre part, songer à en apprécier, au point de vue technique, la partie professionnelle ; la compétence

m'eût fait trop visiblement défaut. J'ajoute, et mes confrères de l'Académie des sciences en tomberont d'accord avec moi, que ce n'est pas par ce côté, quelque cas qu'il en faille faire, que cette belle existence s'imposait le plus à notre attention. C'est une partie considérable de sa grandeur ; c'en est, si je puis ainsi parler, la condition première et le solide fondement : ce n'en est pas la forme la plus haute et le couronnement suprême.

Jean Dollfus a été un industriel de premier ordre. Il a, par un ensemble de qualités bien rarement réunies, donné à la filature et surtout à la belle et difficile fabrication des toiles peintes, objet principal de ses prédilections et de sa légitime fierté, un essor avant lui sans exemple. Il a fait de ses établissements de Dornach une principauté modèle dont il était le souverain indiscuté, et il a réalisé, en la méritant, une fortune considérable.

Il a fait et il a été plus et mieux que tout cela. Il a été, dans toute la forte simplicité du mot, un brave homme, ce qui ne l'a pas empêché d'être, à l'occasion, un homme brave. Riche, influent, écouté comme il était digne de l'être, il a fait de sa richesse, de son influence, de son autorité, le plus noble, le plus généreux et le plus intelligent emploi. Et non seulement il a, suivant une formule consacrée, passé en faisant le bien, mais il a, ce qui est plus rare, laissé derrière lui, avec un imposant ensemble de fondations durables, un long héritage de précieux exemples, d'utiles indications et de féconds ensemencements.

C'est cette œuvre morale, sociale, économique, humanitaire, pour l'appeler de son vrai nom, qui est à mes yeux le titre principal de Jean Dollfus. C'est elle, avec ce qu'y ajoute de mélancolique sympathie sa qualité d'enfant de la terre d'Alsace, qui appelait de la part de l'Académie des sciences morales et politiques l'hommage dont elle a voulu que je fusse l'interprète.

Tout le monde a entendu parler des cités ouvrières ; je n'en dirai qu'un mot. Pour la légende (chacun a la sienne), Jean Dollfus n'est guère que l'homme des cités ouvrières : celui qui, pour procurer à ses ouvriers l'indépendance et la dignité du foyer domestique, disent les uns, pour les tenir sous sa dépendance, disent les autres, et, sous couleur de bienfait, les enchaîner à la fortune de sa maison, a groupé autour des hautes cheminées de la fabrique les alvéoles de la ruche laborieuse dont il était l'âme.

Pour l'histoire, messieurs, et pour nous, chez qui l'on fait l'impartiale histoire, il est l'homme que tourmente une incessante sollicitude pour l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale du sort de ses semblables, et la création des cités ouvrières n'est qu'une des formes de cette sollicitude. C'est un centre autour duquel rayonnent toute une série d'institutions, inspirées du même esprit et tendant au même but.

La maison ouvrière procure à un certain nombre et elle fait entrevoir à d'autres, par le chemin de la prévoyance et de l'économie, la bienfaisante sécurité d'une existence assise. Elle enseigne ces qualités,

ces vertus d'ordre, de soin, d'union, qui sont comme l'atmosphère naturelle de ce que les Anglais appellent d'un mot intraduisible : le *home*. Mais elle n'est pas le lot de tous ; et à ceux qui y atteignent elle ne saurait tout donner. Il faut, avec elle et à côté d'elle, des moyens de pourvoir à l'hygiène de l'esprit et à l'hygiène du corps, des éléments de distraction et d'instruction, des précautions contre les excès et les imprudences auxquels les exigences du pain quotidien peuvent entraîner les plus sages eux-mêmes, des adoucissements à la cruelle nécessité qui relâche et compromet trop souvent les liens de la famille.

Jean Dollfus, qui est un esprit pratique, ne rêve point comme certains réformateurs toujours prêts à refondre la société, pour peu qu'elle consente à se laisser mettre dans leur chaudière, de remédier à tout et de pourvoir à tout en un jour et d'un coup.

Mais, par une suite de mesures heureusement appropriées, il corrige peu à peu ce qui peut être corrigé, atténue ce qui ne peut être qu'atténué, et améliore ce qui doit être amélioré. Et de même que, sans interrompre le travail, on substitue graduellement dans les ateliers, à un outillage défectueux, un outillage perfectionné ; de même que, sans un moment d'arrêt nous voyons reconstruire pièce à pièce, sous nos yeux, les gares les plus considérables et les plus fréquentées, il ne se lasse pas d'introduire dans le personnel de ses établissements et dans la cité, dont, à certaines heures, il est le premier magistrat, des modifications qui, de proche

en proche, transforment et renouvellent ce qu'on pourrait appeler l'outillage humain.

Je ne mentionnerai encore que pour mémoire les bibliothèques populaires, pour lesquelles Jean Macé, que je me souviens d'avoir rencontré chez lui, en 1868, n'eut pas de collaborateur plus utile ; les boulangeries modèles donnant, à la seule condition de payer comptant, le pain à meilleur marché et enseignant ainsi de la façon la plus efficace à éviter les illusions et les facilités dangereuses du crédit ; les bains et les lavoirs qui, pour une somme minime, mettent à la disposition de tous une installation perfectionnée et cependant sont administrés de telle sorte qu'ils suffisent, et au-delà, à leurs frais et n'ont rien de commun avec l'aumône.

Jean Dollfus a donné à toutes ces institutions son empreinte personnelle ; mais elles sont assez répandues pour qu'il suffise de les noter en passant.

Il n'en est pas de même de son essai, trop restreint encore, de distribution à domicile de la force motrice afin de permettre à la femme, partagée entre le souci du ménage à surveiller et celui du salaire à gagner, de concilier jusqu'à un certain point ces exigences contradictoires et d'être en même temps à son métier et à sa famille. C'est une idée ingénieuse qui n'a pas dit son dernier mot, et dont, grâce aux moteurs à gaz, à l'électricité, et aux formes nouvelles du phénomène merveilleux du transport de l'énergie, il est réservé à un avenir peut-être prochain de voir des applications plus générales et plus décisives.

Il obéissait à une préoccupation du même ordre et plus touchante encore (car elle s'adresse à la fois à l'enfant qui reçoit la vie et à la mère qui la lui donne), et il faisait en même temps un de ces heureux calculs que font seuls les esprits capables de voir par-delà les conséquences trompeuses de la première heure, lorsque, par une innovation hardie, il assurait aux nouvelles accouchées le salaire des premières semaines, à la condition de s'abstenir de le gagner. On sait le résultat : la mortalité des nouveau-nés se trouva, dès le premier jour, réduite de plus d'un quart, et la valeur moyenne du travail féminin sauvegardée dans une non moindre proportion.

On parle beaucoup aujourd'hui, si crier peut s'appeler parler, de la diminution des heures de travail et de l'élévation du salaire. Et l'on fait croire aux malheureux dont on exploite la simplicité qu'il n'y a d'autre moyen d'alléger le poids de leur labeur quotidien et d'en augmenter le produit que de décréter pour tous indistinctement, et sans tenir compte des différences de force, d'adresse, d'intelligence, ou de probité professionnelle, une égalité brutale, injuste et menteuse des tâches et des rétributions. On en parlait moins il y a un demi-siècle. Vers cette époque, pourtant, dans une brochure datée d'une région voisine de Mulhouse, de ce Ban de la Roche qui a donné à la France le fondateur des salles d'asile, le vénérable Oberlin, on pouvait lire cette phrase étrange : « On disait autrefois que c'était la dernière heure qui faisait le bénéfice du fabricant ; nous disons aujourd'hui que c'est la der-

nière heure qui mange le bénéfice du fabricant. » Jean Dollfus fut des premiers à comprendre ce qu'il y avait de vérité dans ce paradoxe. Il réduisit la durée de la journée dans ses ateliers et il obtint une augmentation de production. J'ai expliqué vingt fois les raisons pour lesquelles, dans des proportions non pas uniformes, mais à étudier pour chaque cas, et dans des limites qui ne sauraient être dépassées sans absurdité, il en doit être ainsi.

On avait commencé à s'émouvoir, en Angleterre d'abord, où le mal avait été le plus excessif, puis sur le continent, de l'imprudente insouciance avec laquelle, obéissant au cynique conseil de Pitt, on jetait en pâture au Minotaure industriel les jeunes générations. On se prenait de pitié pour ces pauvres petits dont la cause devait, longtemps plus tard encore, être si éloquemment et si utilement plaidée par l'auteur de *L'Ouvrière* et de *L'Ouvrier de huit ans*. Mais on ne songeait guère qu'au corps, et rares étaient les centres industriels où l'école pût avoir à côté de l'atelier une place qui ne fût pas dérisoire. Jean Dollfus ne recula devant aucun effort, aucun encouragement, aucun sacrifice, pour assurer aux enfants de ses ouvriers, en tant que patron, aux enfants de la ville, en tant que maire de Mulhouse, la fréquentation d'établissements modèles.

Les hommes de mon âge ont conservé d'avant 1870 des cartes spéciales qui indiquaient par des teintes diverses le degré d'instruction ou d'ignorance des diverses régions de la France. L'Alsace y tient le premier rang, elle donnait alors l'exemple et l'impulsion. On peut dire, avec un mélange de gra-

titude et de tristesse, que l'effet en a persisté même après la séparation. Comme le blessé qui a laissé un membre sur le champ de bataille continue à souffrir, dit-on, dans ce membre qu'il a perdu, il semble que la France, après l'amputation cruelle qu'elle a subie, n'ait pu être sevrée de la sève de cette terre qui n'est plus sienne que par la fidélité des souvenirs et des affections.

Je relève encore, parmi les fondations dues à la bienfaisance éclairée de Jean Dollfus, l'auberge de passage pour les voyageurs indigents. Et j'appuie sur ces mots de « bienfaisance éclairée » ; en homme qui « calculait en tout le prix de revient », il savait prendre ses précautions pour éviter ou faire cesser les abus. Il voulait bien être généreux, mais jamais dupe.

En 1882, à l'occasion de ses noces de diamant (car, marié jeune à une femme digne de lui, il eut le rare bonheur de la conserver pendant soixante-et-un ans), il fondait, à Dornach, un asile pour les vieillards. Mais il avait soin d'aviser à ce qu'ils ne fussent point oisifs : tous, sous la surveillance de la sœur à laquelle, dans la large impartialité de son esprit, il en avait confié la direction, devaient, suivant leurs aptitudes, être occupés et jouir de la satisfaction de ne pas se sentir inutiles.

D'autre part, à Cannes, où, depuis un certain nombre d'années, il passait les hivers dans une résidence baptisée du beau nom de « Villa de la Paix », il avait créé, pour les enfants scrofuleux de Mulhouse, un hospice maritime, qui donnait les meilleurs résultats. Il préparait ainsi à l'entrée de la vie

des forces aux jeunes pour le travail ; il ménageait au cours de la vie les forces des adultes dans le travail, et il prolongeait au déclin de la vie les forces des vieux par le travail.

J'insiste, Messieurs, sur cette idée. Si l'on cherche, en effet, en présence de ces œuvres multiples, la pensée dominante qui y préside et soutient, dans tant de directions en apparence différentes, une si étonnante activité, on est conduit à admettre que c'est la pensée supérieure, je dirai la pensée philosophique, de l'inappréciable valeur de la vie, ce don premier qui comprend tous les autres. Jean Dollfus, nous dit M. Zuber, avait l'esprit synthétique : la misère, la maladie, l'infirmité, j'ajoute le crime, la violence et la guerre, se présentaient à lui, non seulement sous un aspect individuel et comme des accidents isolés, auxquels il fallait apporter des remèdes individuels, mais sous un aspect collectif, comme des manifestations de causes profondes, qu'il fallait atteindre en elles-mêmes pour tarir le mal dans ses sources. Et à l'origine, il trouvait partout la même erreur et la même faute : la méconnaissance de la valeur de la vie, se traduisant sous deux formes principales, l'abandon de soi-même et le mépris des autres. De là, Messieurs, la persévérante énergie avec laquelle il n'a cessé de travailler simultanément à la suppression des entraves qui pèsent sur le travail et enchérissent la vie, et à la propagation des idées de respect mutuel, de justice et de solidarité, qui, en diminuant les occasions de conflits entre les hommes et entre les nations, peuvent seules leur permettre de diminuer le poids des

charges qui les accablent. Il estimait, avec notre illustre confrère M. Jules Simon, que la guerre des tarifs est meurtrière aussi bien que la guerre des champs de bataille, l'une fauchant les hommes au grand jour et en masse par les terribles engins de destruction que la science met à sa disposition, l'autre les atteignant individuellement dans l'ombre, par les obstacles qu'elle met à toute heure à l'exercice de leur puissance productive et à l'extension de leur sphère de travail et d'approvisionnement. Et il ne voulait pas plus de l'une que de l'autre.

Je ne redirai point avec quelle décision, avec quel courage, — il en fallait alors (il n'en faut peut-être pas moins aujourd'hui, à un industriel surtout) — il se prononça dès l'époque de la première exposition universelle contre les prohibitions et les droits élevés, dont il devait se croire l'un des principaux bénéficiaires. Je rappellerai seulement cette anecdote, contée par lui-même, de ses vieux métiers datant de 1809, qu'après 1852 il fit remplacer par des métiers *self-acting*, et qu'un industriel du voisinage vint lui acheter pour les remonter chez lui, disant naïvement qu'avec la protection dont on jouissait sur le marché français, c'était encore assez bon pour y gagner de l'argent. Et c'était vrai, observait Jean Dollfus ; mais qu'est-ce que cela prouve ? Que nous fabriquons tous beaucoup trop chèrement. Qui paie la différence ? C'est le consommateur.

C'était alors en faveur de l'industrie alsacienne que paraissaient établies les barrières de douane dont on lui reprochait de répudier le bénéfice. Ce

fut plus tard contre elle qu'elles se trouvèrent dressées. Son ardeur n'en fut que plus grande à les combattre ; le sentiment patriotique était venu, hélas ! s'unir au sens économique pour stimuler son énergie. Il avait désormais, d'ailleurs, à lutter sur un double terrain. Je l'ai vu, à plus de quatre-vingts ans, arrivé à Paris le matin par le rapide qu'il avait pris la veille à Berlin, après y avoir déposé des motions pour l'allègement des charges militaires et des charges douanières, et repartant le soir pour Cannes par un autre rapide, employer la journée à courir de ministère en ministère pour faire valoir les doléances de nos frères séparés, et réclamer contre un régime qui, en repoussant les produits, conduisait fatalement à repousser les mains et, s'il eût été possible, à refroidir les cœurs.

Bien moins encore, quoique j'y ai été plus particulièrement associé, peut-être parce que j'y ai été associé, essaierai-je de redire tout ce qu'il a fait et fait faire, avant et après la terrible explosion de l'année maudite, contre les sinistres progrès de l'esprit de guerre et contre les ferments de division et de ruine qui entretiennent en Europe l'état de malaise dont nous gémissons tous. « Passionné pour la paix, dit son biographe alsacien, il fut l'un des présidents de la Ligue de la Paix. Son rêve était l'arbitrage en cas de conflits internationaux, et le désarmement général, qui permettraient de convertir en dépenses utiles et productives les sommes colossales destinées à l'entretien des armées. Un beau rêve, ajoute M. Zuber, qui, nous voulons l'espérer, deviendra un jour une réalité. »

Un rêve, dirons-nous à notre tour, ou plutôt un calcul d'homme positif, d'homme accoutumé, nous l'avons vu, à se rendre compte en tout du prix de revient : car la guerre, et non seulement la guerre, mais la perspective de la guerre, est devenue, au prix qu'elle coûte, la plus lamentable et la plus ruineuse des folies. L'ogre de la guerre qui, suivant le mot pittoresque de Bastiat, consomme autant pour ses digestions que pour ses repas, a tellement accru dans ces derniers temps l'effroyable capacité de ses appétits, que bientôt, si les ligues de la paix officielles ou privées, désintéressées ou non, ne viennent à bout de le museler, toute la substance de la civilisation y passera. Les deux tiers de ce que toutes les habiletés de la science fiscale parviennent à arracher à la production annuelle sont absorbés pour la préparation ou pour les conséquences des œuvres de mort, avant qu'un seul centime ait pu être effectué aux œuvres de vie, à la justice, à l'administration, aux travaux publics, à l'instruction, à l'assistance, à l'hygiène et au reste. Et l'on s'étonne que l'industrie, l'agriculture et le commerce languissent, et que le vieux monde, avec ces entraves et ces boulets, se sente de plus en plus distancé par le nouveau, qui emploie toutes ses forces à produire et toutes ses ressources à alléger ses charges !

Rêve ou plutôt campagne d'homme courageux, dirons-nous encore, car il a fallu du courage également, et beaucoup, à certaines heures (il commence à en falloir moins), pour rester, comme l'a fait Jean Dollfus, inébranlable dans ses convictions et dans sa foi. Mais c'était une âme intrépide, et il a su le

montrer dans la guerre comme dans la paix. On peut demander à ses compatriotes, dont il fut le soutien et pour ainsi dire le bouclier pendant de longs mois, on peut demander à ceux-là mêmes contre lesquels il eut à les protéger aux dépens de sa bourse et au péril de sa vie, de quelle façon il affrontait, à toute heure, des épreuves plus redoutables et plus cruelles que celles du champ de bataille.

Un jour (je crois pouvoir, sans blesser aucune convenance, et sans me départir en rien de l'esprit de paix dans lequel sont écrites ces pages, rappeler ici ce trait, qui força l'admiration de ceux-là mêmes qui pouvaient s'en trouver le plus offensés), impuissant à faire retirer, malgré toutes ses instances, une contribution de guerre dont l'excès, après d'autres, allait achever d'écraser la ville, il arracha de sa poitrine, avec des paroles de colère et d'indignation, la décoration de l'Aigle de Prusse, que jusqu'alors il avait conservée, comme pouvant lui donner auprès du corps d'occupation plus de chances d'être écouté dans ses réclamations. Et comme l'officier auquel s'adressait sa véhémence apostrophe, dans un premier mouvement, menaçait de le faire fusiller : « Je suis prêt, répliqua-t-il en ôtant son habit : faites, si vous l'osez ! » Je ne veux pas dire que l'on n'osa pas, j'aime mieux croire, et je l'ai dit par avance, qu'on sut comprendre le respect que commandait cette noble attitude.

Rêve, dirai-je enfin, ou plutôt vue lointaine et supérieure d'homme sagace dont la lucidité pénétrante sait discerner, à travers les obscurités de

l'heure présente, ce qui n'apparaîtra qu'à une autre heure à des regards moins perçants ou plus distraits. Car ce désarmement, dont il ne craignait pas, à Berlin même, de rebattre les oreilles de ses collègues du Parlement allemand, et dont il semblait, ailleurs, que quelques fous comme M. Franck, M. Ch. Lucas, ou leur humble confrère qui parle en ce moment, pussent seuls entrevoir jamais la possibilité, il n'est pas accompli, hélas ! et nul ne sait quand et comment il s'accomplira. Mais on en parle tous les jours et partout. Ce n'est plus seulement la presse de tous les pays qui, à la suite des J. Simon, des Castelar et des Freppel, en pose devant l'Europe la nécessité, sous peine de réaliser la sinistre prophétie de Montesquieu : ce sont les gouvernements eux-mêmes qui s'en préoccupent, et les hommes de guerre les moins suspects de sentimentalité qui proclament l'impossibilité de suffire plus longtemps aux exigences de cette rivalité insensée.

Et quant à cet arbitrage si généralement bafoué hier encore comme une utopie irréalisable, bien que cinquante fois déjà il eût fait ses preuves en se réalisant, n'est-il pas en train, depuis quelques années, d'obtenir une consécration officielle et de supplanter, comme recours suprême dans les différends internationaux, l'ancienne et aveugle dernière raison des rois ? Les gouvernements, les plus puissants comme les plus fiers, se sont honorés en s'y soumettant tour à tour. La France, cette année même, l'a inscrit dans une convention avec un État indépendant de l'Amérique. Des résolutions soumises à la plupart des Parlements tendent à l'intro-

duire, par des stipulations formelles, parmi les règles ordinaires du droit international. Le pouvoir scientifique enfin, le vôtre, Messieurs, après le pouvoir politique, s'apprête à lui donner sa sanction. La compagnie au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler, a mis au concours, il y a quelques mois, l'étude des meilleurs moyens d'organiser cette juridiction supérieure et bienfaisante. L'un de vos plus illustres associés, le comte Sclopis, après avoir, comme il me faisait l'honneur de me l'écrire de Genève, dénoué en six jours un nœud qui semblait insoluble, et incliné devant la majesté de la raison impartiale l'orgueil des deux puissantes branches de la famille anglo-saxonne, réclamait la formation de ce que Montesquieu appelait un « esprit général » pour faire passer en habitude ce qui pouvait ne paraître encore qu'un accident heureux. Vous avez pensé, Messieurs, que le moment était venu de renouveler solennellement cet appel ; ce ne sera pas en vain.

Mais je m'arrête. Je m'aperçois que, malgré toutes les précautions que j'avais prises contre moi-même, je me laisse entraîner à exposer ce que je ne voulais qu'indiquer, et qu'une fois de plus je risque de justifier le proverbe : « On tombe toujours du côté où l'on penche. »

Mon excuse sera que c'était le côté où penchait l'homme excellent dont j'avais à parler et que, ne pas me laisser quelque peu entraîner à sa suite, c'eût été en quelque sorte une désertion.

J'ai été honoré de sa correspondance pendant vingt années ; pendant vingt années, qu'on me par-

donne ce souvenir, il n'a peut-être jamais traversé Paris sans tenir à me voir. Je crois l'avoir connu assez pour être en droit de dire que deux choses étaient égales dans son cœur : l'amour de la patrie, de sa patrie française, dont sa petite patrie de Mulhouse était pour lui le joyau, et l'amour de l'humanité. Il croyait n'être infidèle ni à l'une ni à l'autre, il croyait les servir l'une et l'autre, en poursuivant comme il l'a fait jusqu'à sa dernière heure le redressement des iniquités, l'apaisement des animosités et l'allègement des charges qui en sont la triste conséquence. Il pensait, avec notre grand confrère M. Renouard, qu'il ne faut pas sacrifier à ses rancunes, même les plus légitimes, la cause de la civilisation. Il osait dire, avec le doyen actuel de la Faculté protestante de Paris, le pasteur Lichtenberger, chassé de sa chaire de Strasbourg pour y avoir tenu dès 1871 cet admirable langage : « qu'il y aura d'autres moyens pour rétablir dans le monde l'ordre et la justice, mettre fin à l'esprit de conquête, en réviser les actes et en redresser les erreurs, que de convier l'Europe à de nouveaux massacres. » Et volontiers, pour tout dire d'un mot, il eût, dans sa sereine et indomptable foi dans l'avenir, pris pour devise cette phrase tombée un jour d'une bouche qui ne fut pas toujours pacifique¹ : « Ayons confiance, la paix a des ressources que l'on ne soupçonne pas encore. »

Qui sait, Messieurs, si ce n'est pas à la France, si ce n'est pas à l'Alsace qu'il est réservé, pour prix

¹ Gambetta.

de leurs ineffables souffrances et pour prix de leur inébranlable sagesse, de révéler au monde toute la profondeur de ces paroles ? Une chose est certaine tout au moins, c'est que si jamais ce jour doit luire, si jamais, comme le disait encore M. Renouard, le monde en vient à reconnaître enfin la primauté du droit, le nom de Jean Dollfus sera inscrit au premier rang parmi ceux des précurseurs de cette ère nouvelle. Dès aujourd'hui, et quoi que nous réserve l'insondable avenir, cet homme de bien méritait d'être honoré comme l'un de ceux qui ont enseigné le plus haut le devoir du travail, justifié avec le plus d'éclat la richesse, qui en est à la fois le fruit et la semence, et servi avec le plus de bonheur et de dévouement la cause du progrès et de l'humanité.

XIX

À l'Alsace. Un souvenir et une espérance (1872)

On me demande mon offrande pour l'Alsace. On me convie à me joindre, par quelques lignes au moins, à ce long et brillant cortège d'écrivains et d'articles qui, par la prose et par les vers, par le burin et par la plume, par la couleur et par l'harmonie, viennent déposer aux pieds de la noble victime les sentiments, les pensées, les vœux, les sympathies, les colères, les indignations et les encouragements de la France. Cortège de deuil, mais non cortège de désespoir, qui gémit sur le passé, mais qui en appelle à l'avenir ; et comme le Christ au lit de la jeune fille déjà pleurée de son père et de ses amis, s'écrie, en écartant les mains sinistres des

embaumeurs et les psalmodies non moins sinistres des endormeurs : « Arrière ! Celle-ci n'est pas morte. Attendez seulement, et vous la verrez marcher devant vous de nouveau dans sa force et dans sa beauté. » Un moment j'ai hésité à répondre à cet honorable appel. Que peut mon obscure obole, me disais-je, parmi tant d'or et de perles jetées comme à pleines mains par les plus riches ? Que dire qui n'ait été dit, et mieux dit ? Qu'importent quelques soupirs et quelques larmes de plus ?

Car hélas ! en ce temps d'opprobre et de douleurs,
Quelle offrande sied mieux que celle de nos pleurs ?

Mais j'ai songé à ce denier de l'indigence, non moins précieux devant le regard qui voit tout que les abondantes largesses de l'opulence. J'ai songé à cette goutte d'eau qui, impuissante par elle seule, participe, en se mêlant aux autres dans les flots du fleuve, à la puissance féconde du courant. Et, remontant, par le souvenir, dans le passé, m'élançant, par l'espérance, vers l'avenir, j'ai essayé de retracer, comme je le sens, et comme je l'ai senti, ce que j'ai éprouvé jadis en foulant le sol libre alors de l'Alsace heureuse et respectée, ce que je ne renonce pas à éprouver quelque jour en saluant de nouveau le sol redevenu libre de l'Alsace affranchie et glorieuse.

Que l'Alsace accepte donc, pour si peu qu'elles vaillent, l'offrande de ce souvenir et l'offrande de cette espérance.

I

Le souvenir est simple, et il est triste, à cette heure au moins, et grâce à ce qui a suivi.

C'était, il y a quatre ans à peine, vers les derniers jours de 1868. J'étais venu en Alsace, attiré par des mains amies, et j'y étais venu pour travailler avec elles, s'il était possible, à écarter, à dissiper ces points noirs, ces nuages gros de larmes et de sang, que, trop prévoyants, mais trop peu écoutés, hélas ! nous ne nous lassions pas de signaler à l'horizon, et qui bientôt allaient éclater sur nos têtes. Je rêvais, nous rêvions, (était-ce bien un rêve irréalisable alors ?) une ère prochaine de fraternité, de travail et de justice. Et, pour hâter l'avènement de cette ère bénie, pour achever de terrasser le vieil esprit acharné à nous maintenir dans l'ornière maudite de la discorde et de la haine, nous nous efforcions de faire appel à ceux qui étaient, selon nous, les véritables intéressés, à ceux qui devaient être aussi, selon nous, puisqu'il s'agissait de leurs destinées, les véritables maîtres.

La chose n'était pas facile toutefois, car ceux qui avaient eu, jusqu'alors, ce que l'on a trop justement appelé « le plein pouvoir de l'or et du sang », ceux qui croyaient qu'il était de leur intérêt ou de leur dignité de ne laisser ni entamer ni mettre en question la redoutable plénitude de ce pouvoir, ceux-là ne se souciaient pas que l'on enseignât aux hommes à se demander pourquoi ils se déchirent et à calculer ce qu'il en coûte de se déchirer. Ils allaient plus loin ; ils prétendaient que c'était un besoin,

presque une satisfaction, pour les hommes, de se ruer ainsi périodiquement les uns sur les autres ; et l'on m'avait affirmé, dans des régions soi-disant bien informées et qui, assurément, auraient dû l'être, qu'à oser seulement insinuer le contraire, je courais, dans tout l'est de la France, le risque d'être moi-même mis en pièces.

La réalité, je dois le dire, ne répondait guère à ces affirmations. On m'avait représenté l'Alsace comme ne respirant que combats et conquêtes, contenue à grand peine par la sagesse et la modération d'une politique à la fois patiente et ferme. Et je trouvais dans toute l'Alsace le sentiment le plus vif et le plus passionné de l'indépendance, l'amour le moins équivoque de la grande patrie française, la plus ferme résolution à regarder en face les dangers, quels qu'ils puissent être, d'une agression du dehors ; mais j'y trouvais en même temps la réputation la moins dissimulée à porter au dehors l'agression, le plus sincère et le plus énergique désir de continuer à vivre en paix en laissant vivre en paix le reste du monde.

On m'avait dit que, sur les deux rives du Rhin, les populations, lasses de se supporter, n'attendaient plus qu'une occasion pour donner un libre cours à des rancunes trop longtemps comprimées. Et je trouvais, à Strasbourg aussi bien qu'à Mulhouse, dans la ville savante et militaire aussi bien que dans la ville industrielle, les populations des deux rives mêlées à toute heure par les relations d'études, d'affaires, de famille. Les monuments mêmes semblaient prendre une voix pour parler ce

langage d'apaisement et d'union. À côté du vieux pont de bateaux, emblème précaire des rapports à tout instant interrompus du passé, je voyais se dresser cet admirable pont de Kehl, jeté à frais communs, comme un trait d'union indestructible, au-dessus des fureurs des plus hautes eaux, et comme les intérêts nouveaux et permanents qu'il était destiné à servir, enraciné, par-delà les couches mouvantes de la surface, dans le roc qui demeure éternellement.

Et tels étaient bien en effet les intérêts, les vœux, les aspirations des peuples. Ils allaient, passant et repassant, comme les corbeaux des deux rives, au-dessus du fleuve béni de la civilisation occidentale, voisins, amis, parents, ne songeant pas, la plupart du temps, à se demander s'ils étaient nés sur celle-ci, ou s'ils devaient mourir sur celle-là. Il y avait une différence cependant, et quelques-uns, en me montrant ces libres troupes d'oiseaux mêlées au-dessus des eaux, me la signalaient en hochant la tête.

« C'est que ces corbeaux, disaient-ils, n'ont pas, comme nous, pour leur crier qu'ils ne sont pas du même village, des rois et des empereurs qui rêvent de commander à un plus grand nombre de corbeaux. »

II

Au-dessus de ces peuples, en effet, travaillant et travaillant ensemble, il y avait des personnages dont les intérêts vrais ou supposés tendaient à subs-

tituer à cette vie régulière de la paix les secousses violentes de la guerre. Il y avait des intrigues, des jalousies, des amours-propres, des cupidités, des rancunes. Il y avait des souverains qui sentaient le sol se dérober sous leur trône ; et il y avait d'autres souverains auxquels ne suffisaient plus ni la puissance la plus incontestée, ni des titres que n'avaient pas toujours portés leurs aïeux.

Aux uns et aux autres, pour jouer cette partie dont l'humanité est l'enjeu, il fallait un prétexte. Ils le trouvèrent.

Un peuple, des affaires duquel ils n'avaient, pas plus les uns que les autres, le droit de se mêler, un peuple qui a jugé à propos, depuis, de supprimer, comme trop fragile et trop peu sûr, le rouage monarchique, était alors à l'état des grenouilles qui demandent un roi. Au lieu de le laisser, suivant son caprice (et sauf à faire une sottise et à s'en repentir le lendemain), se pourvoir tantôt d'un soliveau et tantôt d'une grue, on crut l'occasion bonne, ici pour placer, et là pour écarter tel ou tel des candidats offerts sur le marché. Sur quoi, et sans plus d'éclaircissements, les chancelleries et les parlements furent mis en mouvement. On inventa, on fabriqua, on falsifia, comme à l'envi, des faits, des documents et des déclarations de tout caractère, depuis des approvisionnements fantastiques d'hommes, de canons et de boutons de guêtres, jusqu'à des outrages officiels dont l'existence n'était pas plus réelle et ne fut pas davantage contrôlée. Et, ce dossier de pièces mensongères à la main, on vint dire aux peuples qui n'y comprenaient rien, aux

peuples qui ne pouvaient pas deviner quel intérêt ils avaient dans tout cela, aux peuples qui, des deux côtés (les enquêtes officielles sont là pour l'attester), ne demandaient qu'une chose, l'éloignement des menaces de guerre..., on vint leur dire, à la face de leurs représentants muets, à la même heure et presque dans les mêmes termes : « Marchez ! On vous insulte, on vous attaque, la patrie est en danger. Il ne s'agit plus de délibérer et de discuter, il s'agit de défendre, contre le flot envahisseur qui s'avance, votre honneur, votre existence même et l'intégrité de vos foyers. » Et les peuples marchèrent. Et pendant de longs mois, avec une méthode et l'on pourrait dire une conscience dont on n'aurait pas cru que la passion et la violence pussent être capables, la dévastation et le carnage furent promenés sur le monde. L'Allemagne et la France, avec des vicissitudes bien diverses, connurent l'une et l'autre le deuil et la ruine ; l'Europe consternée se sentit ébranlée jusque dans ses fondements ; et l'on put se demander, à la vue de tant d'horreurs, si les progrès de la science et de l'industrie n'étaient destinés qu'à fournir à la férocité humaine des armes plus terribles, et si une barbarie nouvelle, la barbarie civilisée, n'allait pas tout engloutir.

Et pour fruit de tout cela, un roi est devenu empereur ; un empereur est tombé dans la boue ; un comte déjà duc, par la grâce de semblables hautes œuvres, est devenu prince, prince du sang, a pu dire le cri de l'humanité révoltée, de la main de son très fidèle et très reconnaissant maître et serviteur. La capitale de la France, affamée, martyrisée, affo-

lée, réduite, de propos délibéré, « à cuire dans son jus », a connu tour à tour ou tout à la fois toutes les souffrances et tous les crimes. La capitale de la Prusse, gorgée des honteuses dépouilles du pillage et des réquisitions, a vu s'accroître, à côté d'une opulence maudite, la misère, la démoralisation et les passions anti-sociales auxquelles elle se félicitait d'avoir livré sa rivale. Nos provinces, déjà ravagées par le fer et par le feu, ont été rançonnées, occupées, gardées en otages ; et nous t'avons vue enfin arrachée violemment de nos bras, pauvre Alsace, y laissant, au moment suprême, avec tes affections, tous ceux de tes enfants qui ont pu, le cœur déchiré, quitter le sol natal.

Et maintenant te voilà écrasée, humiliée, sacquée, atteinte dans ta population, dans ton industrie, dans tes études, dans ta langue, dans tes monuments, dans tes souvenirs. Te voilà, Vénitie de l'Allemagne du nord, attachée, comme jadis la Vénitie de l'Allemagne du sud, aux flancs ensanglantés de ton vainqueur, qui sent cruellement déjà, qui sent trop tard sa faute, sinon son crime, mais qui, dans sa confusion, ne sait que l'aggraver par de nouvelles fautes et de nouveaux crimes, au lieu de la reconnaître et de la réparer.

III

Il faudra bien pourtant qu'il la reconnaisse un jour, et qu'il la répare. Et il le fera, c'est là mon espérance, après mon souvenir. Mais comment ? Sous quelle influence ? Sera-ce sous la pression de

la force brutale, en vertu de ce droit, le seul qu'à cette heure il admette et proclame, le seul qu'il puisse invoquer pour te détenir en servitude, le droit de la force, *de la force qui prime le droit ?*

Non, pauvre Alsace, non, comme le poète de la Pologne, le noble Krazinski, je te dis : « Non, pas avec ces armes. Dans l'histoire du monde, le sacrifice est un lion invincible ; mais le crime, c'est la balayure que le vent emporte en passant. » Non, comme ton propre fils, ce généreux chantre de l'Alsace en deuil, réduit à répéter, loin des fleuves de la patrie, les courageuses lamentations qui troublaient le sommeil de tes oppresseurs, je te dis : Non, pas avec ces armes. Non, pas par ce glaive qui blesse et ne guérit pas, et ne fait trop souvent que « sanctionner » ce qu'il imite. Non, pas par « la force brutale qui provoque la force brutale et la légitime », par la violence qui détruit et ne fonde pas. Mais par la vraie force, seule capable *de mettre un frein à l'esprit de conquêtes, d'en réviser les actes et d'en redresser les injustices*, par la force du droit, du vrai droit, du droit nouveau, né du rapprochement graduel et de la sainte alliance des peuples, par-delà les égoïstes ambitions qui cherchent à les diviser ; par ce droit qui consacrera bientôt la sainte indépendance, l'imprescriptible autonomie des populations, et pour lequel ton injustifiable martyr crie jour et nuit devant Dieu et devant les hommes.

IV

Et qui donc plus que toi, depuis qu'est engagée ici-bas la grande lutte du droit et de la force, a souffert de l'application du droit de la force ? Qui, plus que toi, doit aspirer au règne de la force du droit ?

Tour à tour champ de bataille et enjeu de toutes les luttes et de toutes les convoitises ; une première fois enlevée à la France par l'Allemagne (si toutefois en ce temps il y avait une France et une Allemagne), reprise par la France, et de nouveau reprise par l'Allemagne ; arrachée comme un arbre qu'on dé plante aussitôt qu'il commence à s'enraciner ; déchirée, souillée, dévastée tour à tour par les incendies de Turenne et par ceux de Werder : sur toi semblent s'être accumulées toutes les colères et toutes les abominations. Et en toi, en même temps, semblent s'être concentrés tous les mérites et toutes les vertus. Laborieuse, honnête, instruite, courageuse et patiente, amie de la paix et forte dans la guerre, reine à la fois par l'industrie et par la science, la première dans cette marche en avant par l'instruction, par l'économie, par la moralité, qui seule peut nous conduire au bon emploi de la richesse et à la diminution de la pauvreté ; tu semblais placée entre des races aveugles et ennemies, au milieu d'une civilisation hésitante et troublée, comme une lumière, comme un point d'appui et comme un exemple. Ni les uns ni les autres, dans leurs emportements, n'ont su le comprendre. Et les uns et les autres ont été insensés et coupables ; coupables envers toi, coupables envers eux-mêmes.

Et la France et l'Allemagne, si elles savent être justes et clairvoyantes, ont à s'humilier sous le poids de leurs torts envers toi. Et l'Europe peut-être n'a pas moins sujet de le faire. L'Europe indignée, mais hésitante, qui a laissé, par égoïsme, se consumer l'iniquité, après avoir, par oubli de ses devoirs et de ses engagements, laissé grandir le feu qu'il ne tenait qu'à elle d'étouffer dès sa naissance. L'Europe qui a accepté sous le nom de paix une trêve grosse peut-être de la plus universelle et de la plus épouvantable des guerres, et qui n'a pas craint, comme si ce n'était pas assez de l'indestructible victime de 1772, de laisser établir, au centre même du corps européen, une nouvelle Pologne, dont les convulsions, tant que justice ne lui sera pas rendue, ne laisseront de repos ni à sa conscience ni à ses intérêts. À une faute commune, il faut une réparation commune. Tous y ont participé ; que tous participent au tardif remords et à la sagesse tardive qui seuls peuvent en effacer lentement les traces. Que sous la pression de l'opinion des deux mondes, à la voix de l'Europe confuse et repentante, les bons te voient te relever, comme Juliette sortant de son tombeau, et que les méchants étonnés te contemplent, pour leur châtement, plus belle et plus vivante, resplendissante comme un phare lumineux devant lequel s'évanouissent, avec les ténèbres, les pièges, les tentations et les fantômes !

Qu'à tes pieds tous, d'un commun accord, viennent réclamer l'oubli de leurs erreurs et de leurs crimes en te rendant à toi-même ! Qu'ils fassent davantage ; qu'ils te déclarent, au nom de tes mal-

heurs, au nom des enseignements de l'expérience si chèrement achetée, inviolable et sainte, ouverte de toutes parts, comme la Suisse, ton heureuse voisine, au travail, à la science, au commerce, comme elle fermée à la violence et à la convoitise !

Qu'ainsi, reprenant, pour ne plus le quitter, ton rôle bienfaisant, modèle de prospérité laborieuse et de persévérante probité, tu nous montres ce que nous aurions mieux fait d'apprendre depuis longtemps de toi : l'industrie, l'étude, la modération, la paix, le pardon enfin, dont nous avons tous si grand besoin ! Que ton sol béni, sous cette loi nouvelle, devienne le premier anneau de la confédération sainte de la civilisation humaine et chrétienne, le noyau d'une zone de neutralité chaque jour plus étendue et plus assurée — tampon élastique d'abord entre les chocs trop à redouter encore, puis, peu à peu, ferment fécond d'apaisement et de réconciliation ! Qu'à toi enfin soit réservé l'honneur de triompher à la fois et des vainqueurs et des vaincus, en confondant, dans un même idéal de sagesse et de justice, et l'orgueil inflexible des uns, et les trop légitimes ressentiments des autres ! Alors il pourra, suivant le vœu du poète :

Rouler, libre et superbe, entre ses larges rives,
Ce Nil de l'Occident, coupe des nations,
Et des peuples assis qui boivent ses eaux vives
Emporter les défis et les ambitions.

Alors ce ne sera plus par quelque fragile assemblage de bateaux, chaque jour menacé par la fonte

des neiges ou par l'amoncellement des glaces ; ce ne sera plus même par les plus merveilleux édifices de fer et de pierre :

Ces ponts qu'un peuple étend comme une main,

que se verront à l'envi réunir ceux que ses eaux ont trop longtemps divisés.

Ce sera un vivant réseau de cœurs et d'esprits qui deviendra, non plus un trait d'union seulement, mais un lumineux foyer de vie commune et de vie meilleure. Alors, comme la mère de douleurs, devenue, au prix de ses douleurs, la mère de bénédiction et d'amour, tu tiendras sous ton talon le serpent qui trop cruellement t'a mordu, le démon de la haine et de la discorde. Et toi, qui à cette heure gémis si cruellement sous le joug prussien, toi qui, à d'autres heures, as pu trouver non moins dur le joug français, et dont l'image, dans ce Paris qui te pleure, est encore représentée enchaînée aux pieds de notre Louis XIV, c'est toi qui tiendras les âmes enchaînées et heureuses de leurs chaînes : c'est toi qui seras saluée, de siècle en siècle, comme l'ange de la réconciliation, comme l'initiatrice de la vraie gloire, comme le type de la solide grandeur.

Tel est, après mon souvenir, mon espérance. Tel est mon vœu, mon rêve. Puisse-t-il ne pas être, comme celui qui jadis m'avait appelé sur ton sol, une illusion, bientôt détruite par les sanglantes réalités d'un horrible réveil !

FRÉDÉRIC PASSY.

XX

*Les Victoires de la Raison*1^{er} février 1909.

Je disais, il y a quelques semaines, à propos de l'heureuse solution du ridicule mais dangereux incident des déserteurs de Casablanca, qu'il faut toujours savoir tirer la leçon des événements, et j'essayais de dégager celle qui doit ressortir de cette affaire. Elle n'est pas sans importance, et l'on m'excusera, après un intervalle qui a dû permettre la réflexion, d'y revenir avec un peu plus d'insistance.

L'un des plus grands obstacles que rencontre, dans son rapide mais encore insuffisant développement, la salutaire pratique de l'arbitrage international, c'est cette croyance, très sincère chez beaucoup, qu'il y a, pour l'application de cette bienfaisante méthode, toute une série de difficultés spéciales, de cas réservés, disent à l'envi les gouvernements et les diplomates. Tels sont, dans le domaine religieux, les cas de conscience soustraits à l'appréciation du clergé inférieur, par les autorités ecclésiastiques, seules admises à en décider. Et c'est pourquoi, dans tous les traités d'arbitrage conclus avec un élan si remarquable depuis 1903, dans tous, si ce n'est, peut-être, dans celui du Danemark avec les Pays-Bas, les différentes puissances, malgré la diversité de leurs points de vue, se sont trouvées d'accord pour exclure du recours à la juridiction arbitrale les différends dans lesquels se trouvent engagés l'honneur national, des intérêts supérieurs, ou les droits des tiers.

Or chacun, évidemment, se prétend seul juge de ce qui constitue son honneur, comme de ce qui est pour lui d'intérêt supérieur, et nulle question, petite ou grande, ne peut plus, avec le développement des relations internationales et l'enchevêtrement des conséquences, être localisée au point d'être indifférente à tout autre que les parties principales. Cela revient à dire qu'il y a toujours, avec ces réserves qui paraissent devoir être exceptionnelles, moyen d'échapper, si l'on y tient, au devoir de se faire juger par des arbitres impartiaux : on reconnaît ce devoir en termes généraux, mais on tient à rester maître de s'en dispenser à son gré ; de même — et j'y reviendrai — pour l'emploi de la médiation. Si bien qu'en somme, si le recours à l'arbitrage est devenu heureusement, et de plus en plus, la règle en fait, ce n'est pas en vertu d'une obligation positive ; c'est par un progrès croissant du bon sens des gouvernements (dont il faut leur savoir gré) ou par une pression plus énergique de l'opinion publique, qui permet de moins en moins aux mauvaises volontés de se soustraire à l'obligation morale commune à tous.

C'est quelque chose, c'est beaucoup, ce n'est pas assez. Ce qu'il faut, pour que le régime international soit enfin, comme il le doit être, un régime de justice et de sécurité, pour que le monde, qui vit de travail et ne peut travailler fructueusement que s'il peut compter sur l'avenir, cesse de consommer le meilleur de ses forces à se nuire ou à s'assurer imparfaitement contre des sinistres toujours redoutables, c'est que la loi suprême du recours à une

juridiction incontestée soit non seulement désirée par tous, mais proclamée et obéie par tous, et que sous aucun prétexte, entre États pas plus qu'entre particuliers, personne, petit au grand, ne puisse prétendre se faire justice à soi-même.

Est-ce possible, et les derniers événements sont-ils de nature à nous faire espérer un nouveau progrès dans cette voie, ou à nous décourager, au contraire ? Voyons d'abord quelle est la valeur de l'exception.

C'est à Berlin, et à deux périodes différentes, que j'irai chercher la réponse ; et je procéderai, comme on dit quelquefois dans les plaidoiries, par ordre, et du particulier au général. Je veux dire du point d'honneur individuel au point d'honneur national : du duel à la guerre. Voici, pour le premier, ce qu'en pensait celui que l'on a appelé le roi philosophe, un roi guerrier aussi, et qui, comme tel, aurait voulu réserver pour son usage le sang de ses sujets :

« Je ne vois rien d'impossible à ce que des particuliers soumettent leurs querelles à la décision des juges, de même qu'ils y soumettent les différends qui décident de leurs fortunes. Et par quelle raison les princes n'assembleraient-ils pas un congrès pour le bien de l'humanité, après en avoir fait tenir tant d'infructueux sur des sujets de moindre importance ?...

J'en reviens là, et j'ose assurer que c'est le seul moyen d'abolir en Europe ce point d'honneur mal placé qui a coûté la vie à tant d'honnêtes gens dont la patrie pouvait s'attendre aux plus grands services » ...

On sait ce qu'était, en effet, au XVIII^e siècle, ce point d'honneur au nom duquel on se coupait la gorge sans trop savoir pourquoi : parce que l'on croyait avoir été regardé par un passant qui ne vous avait pas vu ; parce qu'un autre avait paru remarquer la forme de votre nez ou la coupe de vos vêtements, ou tout simplement parce que, plus ou moins animé au sortir d'un cabaret ou d'un tripot, on avait eu l'idée de donner une leçon à un « pékin ». J'ai connu dans mon enfance des gens qui ainsi, en rentrant chez eux le soir, s'étaient passé la fantaisie de provoquer un passant, de s'aligner avec lui sous un réverbère, et de le laisser dans le ruisseau avant d'aller tranquillement se coucher.

On se bat encore en duel dans un trop grand nombre de pays, bien que, dans plusieurs, en Angleterre tout au moins, l'honneur exige que l'on ne se batte pas. Mais on ne se bat plus, en réalité, sérieusement, en dehors de l'armée, que pour des griefs sérieux ; la plupart du temps ce que l'on appelle une rencontre, vain reste de l'ancien préjugé, n'est qu'un simulacre ridicule, une parade dans laquelle il a été convenu que l'on échangerait deux balles sans résultat ; ce à quoi les témoins, après en avoir arrêté les conditions, se chargent de pourvoir.

Ce qu'on appelle le point d'honneur national est-il plus fondé ? N'est-il pas, en réalité, plus inexcusable, parce que plus mensonger et plus bête ? Car enfin quand deux hommes font la sottise de s'exposer à tuer ou à être tué, c'est pour leur compte personnel qu'ils en viennent aux mains. Quand les peuples, au contraire, se laissent conduire les uns

contre les autres sur le champ de bataille, c'est pour le compte de leurs gouvernements, princes ou empereurs, ou pour procurer de l'avancement, si la chose tourne bien, à quelques grands chefs, qui trouvent que la mort ne fauche pas assez vite devant eux ; et le fond de l'affaire n'intéresse pas beaucoup, à vrai dire, ceux dont le sang et les os vont servir d'enjeu à leurs conducteurs. Quelques vers satiriques sur une favorite provoquaient, à l'époque même où le roi de Prusse faisait ses réflexions sur le duel, une guerre de sept ans entre ses sujets, qui n'y étaient pour rien, et ceux du roi Louis XV, qui n'y étaient pas pour davantage.

Un coup d'éventail, ou tout simplement un geste d'impatience, dont on a plus ou moins contesté la gravité ou la réalité même, a eu pour conséquence la conquête d'Alger et tout ce qui s'en est suivi de dépenses et de pertes d'hommes. Un mot blessant de l'empereur Nicolas, au sujet du mariage de Napoléon III (le seul, aurait-il dit, qui fut possible à un parvenu), n'aurait pas été étranger, selon quelques-uns, à cette guerre de Crimée qui a coûté la vie à un million d'hommes, et dont l'issue a hâté la mort de Nicolas lui-même. L'histoire de la dépêche d'Ems, modifiée, comme l'on sait, par le Chancelier de fer, et dont la communication fut refusée par le ministère français au corps législatif, comme tellement injurieuse qu'elle ne pouvait pas être lue à une tribune française, est, malgré le temps écoulé, trop présente à toutes les mémoires pour qu'il soit à propos d'y insister. Mais combien de fois, depuis, des articles de journaux plus ou moins véridiques

ou sincères, des querelles d'officiers ou de fonctionnaires subalternes, des incidents de frontière insignifiants, et, finalement, une querelle mal connue à l'occasion de quelques déserteurs peu intéressants, n'ont-ils pas menacé de troubler de la façon la plus grave la paix de l'Europe ?

Honneur national ! Honneur national ! N'est-ce pas souvent, quand l'on n'a pas de bonnes raisons à alléguer, le mot sonore derrière lequel on cache le vide de ses véritables griefs ? Écoutons ce qu'en dit, dans un ouvrage des plus sérieux, qui est en ce moment sous presse, un officier français, un capitaine d'État-Major :

« Que de misérables et mesquines considérations d'amour-propre suffisent à entraîner une démocratie dans de tragiques aventures où elle a tout à perdre et rien à gagner, voilà vraiment qui dépasse les limites permises aujourd'hui ! Notre honneur national dépend-il de la candidature d'un prince allemand au trône d'Espagne, de l'arrivée d'un explorateur célèbre sur le Nil, de la violation d'une frontière par un douanier en goguette ou un commissaire de surveillance trop zélé ? Alors notre honneur national est bien bas puisque de si minimes événements suffisent à éclabousser un instant son hermine. Que de fois ce chauvinisme étriqué n'a-t-il pas fait de nous les jobards de l'Europe ; que de fois nos voisins se sont-ils servis de ce futile point d'honneur français au profit de leurs peuples et de leurs dynasties ! La trame de notre histoire est tissée de déclarations de guerre émanant de nos rois, voulues et préparées par nos adversaires, trop

heureux de se donner aux yeux du monde toutes les apparences de la modération ! Quand donc nous déciderons-nous, instruits par l'expérience, à distinguer le chauvinisme et le patriotisme, pour laisser celui-là aux Don Quichotte de la France ? De pareils incidents relèvent tout au plus des Cours d'arbitrage, et ne méritent ni la mise en mouvement de millions d'hommes, ni la mort d'un seul citoyen. »

Ce langage va paraître dur aux oreilles de quelques-uns de mes lecteurs français. Qu'ils entendent celui qui était tenu, après le règlement de l'affaire de Casablanca, non dans un livre, mais en plein parlement, par un orateur allemand :

« ... Je ne veux pas rappeler ici toutes les contradictions de la politique allemande ; je préfère me réjouir de ce que l'affaire de Casablanca est enfin arrivée au bon port du tribunal d'arbitrage. N'y a-t-il pas là cependant un indice maladif dans ce fait que le développement des relations pacifiques entre l'Allemagne et la France peut être ébranlé parce que trois déserteurs ont tour à tour abandonné l'armée française et l'armée allemande ? Vraiment, si par suite de tels incidents et à cause de telles personnes, nous pouvons être menacés d'une guerre, le niveau des hommes d'État n'est pas élevé...

Pendant tous ces derniers mois, nous avons lu dans les télégrammes officiels que la France et l'Allemagne étaient à la recherche d'une formule. Pourquoi tant de recherches à propos d'une formule, si l'on était d'accord sur le fond ? Puis, nous avons appris avec un étonnement sans bornes,

qu'après des mois de négociations et de télégrammes, tout à coup le gouvernement s'était aperçu que l'on n'était pas d'accord sur les faits de la cause. Que ne s'en est-il aperçu plus tôt ? (Très juste ! à gauche.)

Le chancelier a appelé la fin du conflit une victoire de la raison. Certes, à Paris, on ne pourra qu'approuver cette phrase, car dès le début, on y a préconisé la solution adoptée. Mais à Berlin aussi on fera bien de ne pas s'échauffer à propos de cette concession et de ne pas parler d'une défaite de l'Allemagne. Le fait d'avoir aiguillé la politique allemande vers des voies plus raisonnables n'a rien de fâcheux, et on doit se garder d'y voir une humiliation, car ce serait rendre d'avance plus difficiles des concessions ultérieures. La victoire de la raison a consisté dans l'acceptation de l'arbitrage. C'est là, entre la France et l'Allemagne, un principe nouveau et profondément réconfortant.

S'il existait entre la France et l'Allemagne un traité général d'arbitrage, l'émotion des dernières semaines eût été fort atténuée, et nous, les partisans du développement de l'arbitrage, nous saisissons cette occasion pour réclamer une institution qui vient de faire ses preuves dans l'affaire de Casablanca... »

Oui, victoire de la raison, mais non pas de la seule raison française, comme vous semblez le dire, M. Conrad Haussmann, en nous faisant un honneur que nous ne déclinons point, bien s'en faut, mais que nous ne voulons pas nous réserver trop exclusivement. Laissez-nous (cela est plus juste et

plus encourageant) le partager avec vous et dire, comme il convient de le dire, victoire de la raison commune, de l'opinion générale, de la sagesse internationale qui, dans les hautes régions diplomatiques et gouvernementales, comme dans les régions non officielles, mais de plus en plus souveraines de l'ensemble de la population, commence à comprendre la dangereuse absurdité de l'appel à cette raison suprême des rois, qui n'est autre chose que la suprême folie des peuples.

Et voilà pourquoi, prenant acte et du dernier triomphe de la doctrine de l'arbitrage et des commentaires qui en ont été faits jusqu'au sein des parlements, nous attendons (parce que l'heure est venue où sa nécessité n'est plus contestable), ce traité général et universel d'arbitrage qui a obtenu déjà l'approbation provisoire de la majorité des puissances représentées à La Haye, et auquel ne saurait plus être refusé, après l'accord de la France et de l'Allemagne dans l'affaire des déserteurs, les dernières adhésions qui y faisaient encore obstacle.

C'est donc, en fin de compte, par des paroles de confiance, d'espérance tout au moins, et d'encouragement qu'il convient de conclure cet examen rétrospectif des derniers incidents qui avaient paru menacer pendant quelques semaines les relations améliorées de la France et de l'Allemagne. C'est dans le même esprit, dussions-nous une fois encore être démenti par les faits, qu'il faut envisager ces négociations pendantes entre d'autres États, à la suite des événements d'Orient. Là aussi apparaît et tend à s'imposer la puissance nouvelle de l'opinion

et la nouvelle politique des gouvernements, pour lesquels la crainte du redoutable inconnu est le commencement de la sagesse ; et qui, quelque envie qu'ils en aient peut-être, ne peuvent plus se décider à se passer, pour la validation de leurs actes, du consentement tout au moins de l'ensemble des puissances.

Que l'on me permette, avant de terminer, d'insister encore sur une autre imperfection des garanties données ou promises à la paix du monde.

Un principe nouveau a été, il y a plus d'un demi-siècle, en 1856, à la Conférence de Paris, introduit dans ce que l'on appelle le droit des gens, et confirmé, depuis, plus ou moins formellement, par le Congrès de Berlin, en 1878, et par les Conférences de La Haye ; c'est celui de l'obligation, pour les puissances en désaccord, de recourir, avant d'en venir aux hostilités, aux bons offices d'une puissance amie, et, plus spécialement depuis les Conférences de La Haye, pour les puissances neutres, d'offrir leurs bons offices et d'intervenir par la médiation. Intervention qui, est-il dit expressément, peut et doit se produire même alors que les hostilités sont engagées, et ne saurait jamais être considérée comme un acte non amical. Voilà la garantie qu'ont entendu se donner les unes aux autres les puissances contractantes, et qui paraîtrait absolue si, à la suite de la phrase qui la stipule, n'avait pas été ajoutée cette restriction qui l'annule, ou permet de l'annuler : « en tant que les circonstances l'admettront ».

Les circonstances ne l'ont point admis en 1870, malgré les efforts du gouvernement anglais et l'ac-

tion personnelle du grand Gladstone. Elles ne l'ont point admis en 1904, lors du conflit russo-japonais. Elles ne l'admettront jamais, tant que cette malencontreuse exception n'aura pas été supprimée, que lorsqu'il plaira aux gouvernements en cause de se voir fournir par des amis officieux un prétexte de renoncer à une attitude malencontreusement exagérée. Il faut que cette comédie cesse ; et que le recours aux bons offices, la médiation et, finalement, l'appel à l'arbitrage, deviennent la loi universelle et impérative du monde civilisé tout entier. La première Conférence de La Haye a commencé à diriger vers ce but la diplomatie, surprise elle-même des points de vue nouveaux qui s'ouvraient devant ses yeux ; la seconde Conférence de La Haye a presque voté un traité général et permanent d'arbitrage entre toutes les nations. Elle l'eût fait sans doute, et elle eût constitué, dans le Palais de la Paix, cette juridiction, plus réellement permanente et plus accessible, qui permettrait de réserver à la Cour d'arbitrage actuelle les affaires d'importance majeure, sans l'opposition, encore irréductible alors, du grand Empire germanique. C'est du sein même du Parlement de l'Empire germanique que part, aujourd'hui, un appel à la conclusion d'un traité général et permanent d'arbitrage entre la France et l'Allemagne. Où se trouve désormais l'obstacle ; et quelles peuvent être, à l'instauration d'un régime définitif de justice et d'honneur, les objections encore admissibles ?

FRÉDÉRIC PASSY.

POSTFACE

27 mars 1909.

Un mot encore, avant d'abandonner à son sort, en signant le bon à tirer de la dernière feuille, ce modeste mais sérieux et honnête volume.

Les conditions dans lesquelles il va paraître ne sont pas, hélas ! celles que j'avais osé prévoir pour lui. C'était au lendemain de l'imposante Conférence interparlementaire de Berlin, après le pacifique dénouement de l'affaire des déserteurs de Casablanca et la signature de ce que l'on a appelé l'accord franco-allemand, que j'avais cru pouvoir, sans illusion, assurément, et sans croire à jamais atteint l'idéal toujours poursuivi d'une ère universelle de justice et de paix, essayer de dresser le bilan des résultats graduellement obtenus pour prix de quarante années d'incessants efforts. Il n'y avait pas encore là, sans doute, de quoi beaucoup nous enorgueillir ; il y avait tout au moins de quoi soutenir, en l'encourageant, notre persévérante espérance.

Et c'était à ce moment que nous arrivaient, comme un cruel démenti, les nouvelles les plus alarmantes. Un grand empire de qui nous avions cru n'avoir à attendre que des conseils et des exemples de modération et de sagesse ; un empire qui, plus qu'aucun autre, a été éprouvé par la guerre ; qui, plus qu'aucun autre aussi, a lieu de redouter toute cause de trouble et d'ébranlement, paraissait tout à coup vouloir donner le signal d'un

branlebas dont nul n'aurait pu mesurer les effroyables conséquences. Quelle sanglante ironie, et qu'iraient faire, au milieu de ce déchaînement inattendu de la politique de la force, ces pages inspirées par l'esprit de concorde et de paix ?

Je n'y pus tenir, et, laissant dormir mes épreuves aux trois quarts revues, je voulus au moins soulager ma conscience en poussant, si je pouvais trouver où le faire entendre, un cri d'alarme, de pitié et d'horreur. Un grand journal, à qui j'en exprime ma gratitude, voulut bien s'en faire l'écho. Je ne sais si, grâce à lui, cet appel désespéré a pu être quelque part entendu, et je ne prétends pas avoir été, pour si peu que ce soit, dans l'apaisement qui depuis s'est produit. Je ne cacherai même pas que, si j'avais été consulté, cet apaisement eût peut-être été autrement obtenu. Mais enfin il s'est fait, et le déluge de fer et de sang est pour le moment écarté.

Souhaitons que ce soit sans retour. Et qu'il me soit permis, en reproduisant ici l'article accueilli, il y a une vingtaine de jours, par le *Journal des Débats*, de constater que, jusqu'à la dernière heure, et alors même que tout semblait perdu, nous nous sommes refusés à désespérer, et nous n'avons cessé de protester contre les retours agressifs de la violence.

Paris, 12 mars 1909.

Il y a quelques années, en 1903, si je ne me trompe, j'étais à Vienne. C'était dans cette ville que se tenait, cette fois, la session annuelle de l'Union interparlementaire. M. le baron de Ploner, qui la

présidait, nous disait, dans son discours d'ouverture, que l'arbitrage international faisait désormais partie du droit des gens. Il parlait au nom du gouvernement autrichien, car son discours, imprimé à l'avance, avait été préalablement et officiellement approuvé.

M. le président du Conseil (dont je crains de ne pas me rappeler exactement le nom) n'en disait pas moins : « L'obligation de l'arbitrage sera, messieurs, le couronnement de vos efforts. » Et, le dernier soir, au banquet final, après avoir rappelé les fortunes diverses de toutes les nouveautés et de tous les progrès, bafoués d'abord comme des utopies, redoutés ensuite comme des révolutions dangereuses, puis acclamés et bénis comme d'heureuses réformes : « Vous avez été combattus ; vous êtes, en réalité, les vrais bienfaiteurs de l'humanité, les vrais conservateurs de l'ordre intérieur et de l'ordre extérieur. *Continuez à travailler en paix pour la paix.* »

Pour quoi et pour qui travaille actuellement le gouvernement autrichien ? Est-ce le maintien de la paix et la politique de bonne entente et d'amiable accommodement recommandée par lui jadis, qu'il entend faire triompher ? Est-ce, au contraire, la politique de prépondérance impérieuse et d'agression ; et son ministre des affaires étrangères ne serait-il, ébloui et grisé par de grands et terribles souvenirs, qu'un aveugle et servile adepte de la funeste doctrine de la primauté de la force sur le droit ? L'Autriche, tenue, depuis longtemps, pour une puissance pacifique et modératrice, ne serait-elle,

au fond, qu'une puissance envahissante et perturbatrice, se jouant, à l'heure où elle croit pouvoir le faire avec quelque chance de succès, de ses engagements et des volontés de l'Europe, et remettant en cause, pour la satisfaction trompeuse peut-être d'ambitions discutables, tous les progrès accomplis depuis un quart de siècle dans les relations internationales ?

Un souvenir (qu'on me permette de l'invoquer douloureusement) s'impose ici. C'est celui d'une tête couronnée, non moins âgée, non moins expérimentée, non moins respectée et honorée qu'a jamais pu l'être le vénérable François-Joseph.

Il y a un peu plus d'un demi-siècle, au début de cette guerre de Crimée qui a coûté si cher à l'Europe, et qui n'a jamais rien procuré à personne, la reine Victoria, assistant au départ de ses soldats, dont elle prévoyait les souffrances, ne pouvait maîtriser son émotion et versait d'abondantes larmes. Il y a une dizaine d'années, au terme d'un long et glorieux règne, par la néfaste influence d'un ministre que l'ambition avait égaré, elle se voyait, en scrupuleuse observatrice du régime constitutionnel de la Grande-Bretagne, condamnée à donner le signal d'une guerre qu'il eût été facile d'éviter ; et ses derniers jours se trouvaient assombris par la vision terrible des luttes sanglantes qui se poursuivaient sur une terre lointaine, appelant sur elle peut-être, à travers l'espace, la malédiction des femmes et des enfants.

Est-ce la même aventure que l'on veut vous faire courir, noble souverain de l'Autriche-Hongrie ?

Allez-vous, sous des influences malfaisantes, à l'heure des dernières réflexions et du suprême examen de conscience, au lieu de la couronne bénie d'olivier qui vous semblait acquise, laisser verser sur vos cheveux blancs des torrents de sang innocent ? Allez-vous, après avoir réussi, pendant soixante ans, à maintenir unis, par votre prestige personnel, les membres disparates du grand corps de votre empire, donner le signal de la secousse qui en commencera la désagrégation, et courir, avec les chances toujours incertaines, quoiqu'on en pense, du jeu terrible des batailles, le risque de devenir, pour dernière misère, le destructeur de la monarchie des Habsbourg ?

C'est ce que les hommes prévoyants, libres de toute compromission avec les intérêts en présence, sans haine, sans faveur, sans esprit de parti, soucieux seulement de la vérité, de la justice et de l'avenir de l'ensemble de la famille humaine, ne peuvent s'empêcher de se demander. Et c'est ce qu'avec un profond respect pour votre personne, et le sentiment impérieux de remplir un devoir, ose se permettre de dire un simple citoyen de la grande patrie universelle, sachant, pour l'avoir quelquefois éprouvé, qu'il n'est pas toujours inutile, même pour les plus petits en face des plus grands, de ne pas craindre de parler.

FRÉDÉRIC PASSY.

TABLE DES MATIÈRES

Préface, par Benoît Malbranque	5
POUR LA PAIX. NOTES ET DOCUMENTS	
Préface	9
I. Période préparatoire	13
II. 1867-1870. Fondation de la Ligue internationale et permanente de la Paix	20
III. 1870. La guerre.	41
IV. 1872-1878. Reconstitution de la Société des Amis de la Paix. Revanche ou relèvement.	57
V. 1881-1889. Action législative. Union interparlementaire. Reprise des Congrès	71
VI. 1889-1896. Développement et organisation des Conférences interparlementaires et des Congrès	91
VII. 1896-1908. Suite des Congrès et Conférences interparlementaires.	111
VIII. Reconnaissance du Droit des nations.	126
IX. 1899 et 1907. Les Conférences de La Haye.	136
Conclusion	146
APPENDICE	149
Avertissement.	149
I. Circulaire aux hauts dignitaires du Clergé de France.	154
II. Lettre adressée par l'ambassade de Prusse en France, le 10 août 1867, au Secrétariat de la	

Ligue internationale et permanente de la Paix, à Paris.	159
III. Lettre de M. le marquis de Lavalette, mi- nistre de l'Intérieur, à M. Martin-Paschoud.	159
IV. Réponse de M. Martin-Paschoud ; com- muniquée à M. Passy.	160
V. Réponse du ministre à M. Martin-Pas- choud, pasteur.	161
VI. Appel à l'opinion adressé, dès le 9 juillet 1870, au nom de la Ligue internationale et permanente de la Paix, à tous les amis de la paix et recommandé à la presse française et étrangère.	162
VII. Lettre de M. Martin-Paschoud à M. Fré- déric Passy, pour l'informer de ce qu'il a fait en vue de la démarche projetée au quartier général allemand.	166
VIII. Demande d'audience au roi de Prusse.	166
IX. Lettres du comte Sclopis.	167
X. Lettres de M. Couvreur.	173
XI. Chambre des députés. — Annexe au pro- cès-verbal de la séance du 21 avril 1888.	176
XII. Procès-verbal de la séance préparatoire de l'Union interparlementaire du 31 octobre 1888 au Grand-Hôtel, à Paris.	186
XIII. Liste des parlementaires anglais et fran- çais présents à la séance du 31 octobre 1888.	205
XIV. Échos de Budapest.	207
XV. Une Fête de la Paix.	214
XVI. Avant la Guerre du Transvaal. — Su- prême effort.	221
XVII. À leurs Majestés l'Empereur de Russie et l'Empereur du Japon.	224
XVIII. Un chef d'industrie alsacien : JEAN DOLLFUS	227

XIX. À l'Alsace. — Un souvenir et une espérance.	243
XX. Les Victoires de la Raison.	256
POSTFACE	267

